

40 *scpp*
1985 - 2025

RAPPORT DE
TRANSPARENCE 2024

40 ans

scpp

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS
PHONOGRAPHIQUES



1985 - 2025

**AU SERVICE DES PRODUCTEURS
DE MUSIQUE**

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

sommaire

01 Rapport d'activité 2024 p.6-17

- 1 / Perceptions *p.11*
- 2 / Répartitions *p.12*
- 3 / Aides à la création *p.12*
- 4 / Aides en cas de défaillance de distributeurs et aides financières exceptionnelles *p.13*
- 5 / Lutte contre la piraterie *p.13*
- 6 / Communication et relations institutionnelles *p.13*
- 7 / Rapprochement avec l'Adami *p.14*
- 8 / Exercice en cours *p.16*
- Conclusion

02 Rapport financier 2024 p.18-65

- 1 / Perceptions et répartitions *p.22*
- 2 / Arrêté des comptes *p.28*
- 3 / Comptes annuels 2024 *p.38*

03 Informations diverses p.66-71

- 1 / Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation *p.69*
- 2 / Description de la structure juridique et de la gouvernance de la SCPP *p.69*
- 3 / Liste des personnes morales que la SCPP contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce *p.69*
- 4 / Montant total des rémunérations versées aux personnes visées au premier alinéa de l'article L.323-13 du CPI *p.69*
- 5 / Utilisations des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs *p.69*
- 6 / Rapport de la commission de contrôle des OGC *p.70*

04 Annexes p.72-111

- annexe 1 Organigramme *p.75*
- annexe 2 Composition du Bureau et du Conseil d'administration *p.77*
- annexe 3 Conseil de surveillance *p.79*
- annexe 4 Subventions attribuées par la SCPP en 2024 *p.81*
- annexe 5 Rapport d'activité du Bureau Anti-Piraterie *p.105*
- annexe 6 Rapport d'activité du Service Communication *p.109*



01 Rapport d'activité 2024

Assemblée générale du 25 juin 2025

p.6-17

1/ Perceptions p.11

1.1 Vidéomusiques p.11

1.2 Copie privée sonore p.11

1.3 Copie privée audiovisuelle p.11

1.4 Rémunération équitable - perception SPRE p.11

1.4.1 Secteur radios

1.4.2 Secteur télévisions

1.4.3 Secteur Discothèques / BAMS / BADS

1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM

1.5 Phonogrammes (hors Rémunération Équitable) p.12

p.12

2/ Répartitions p.12

3/ Aides à la création p.12

**4/ Aides en cas de défaillance de distributeurs
et aides financières exceptionnelles p.13**

p.13

5/ Lutte contre la piraterie p.13

**6/ Communication
et relations institutionnelles p.13**

6.1 Communication p.13

6.2 Relations institutionnelles p.13

p.14

7/ Rapprochement avec l'Adami p.14

p.16

8/ Exercice en cours p.16

8.1 Relations institutionnelles p.16

8.2 Lutte contre la piraterie p.16

8.3 Contentieux SCPP/SPPF p.16

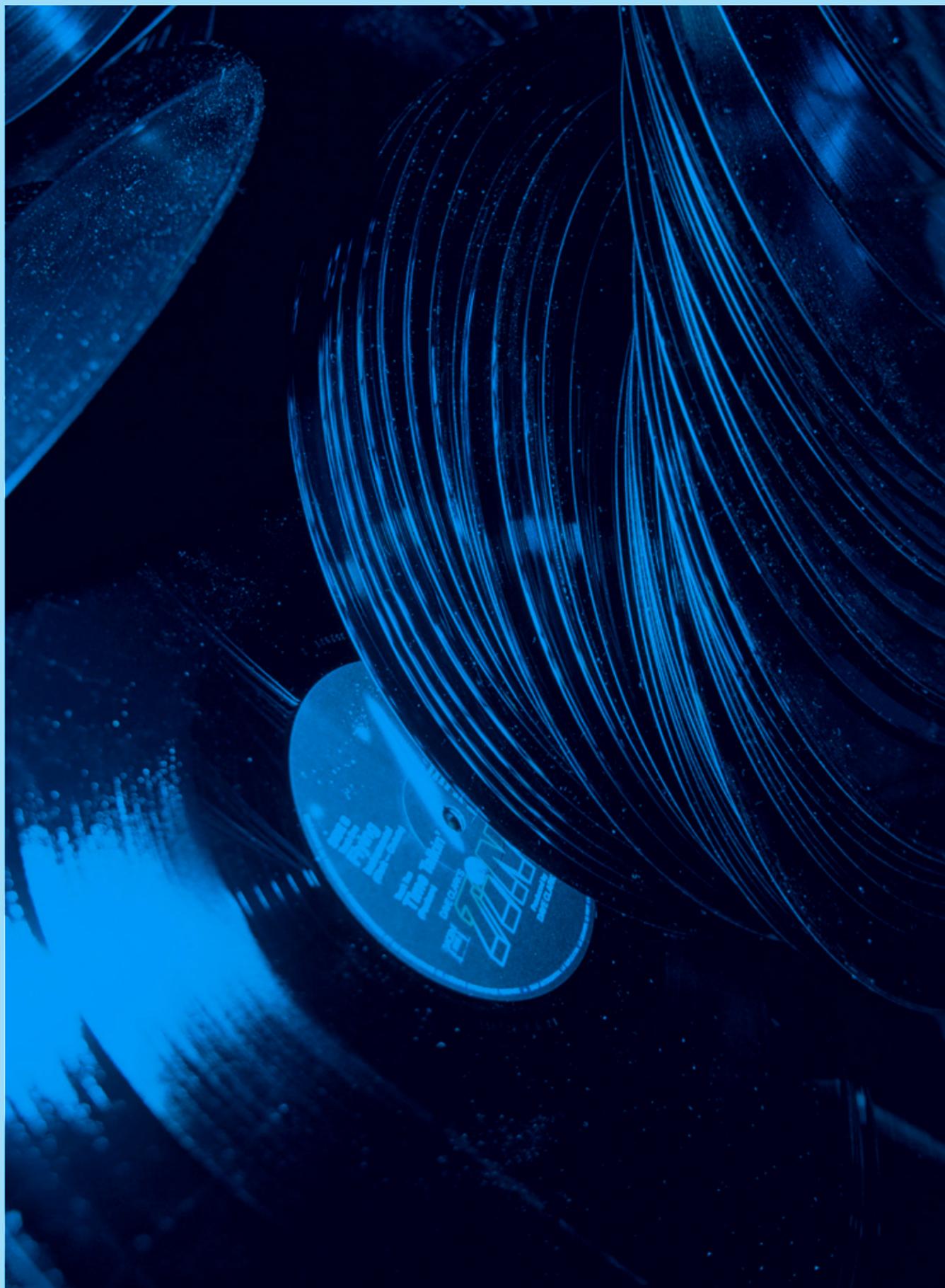
8.4 Rapprochement avec l'Adami p.16

Conclusion

01

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





Neuilly, le 28 mars 2025

Mesdames, Messieurs, Chers Associés,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité au sein du rapport de transparence de la SCPP pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier et clos le 31 décembre 2024.

Je vous rappelle brièvement les grandes missions de la SCPP :

- La perception et répartition des rémunérations liées :
 - aux vidéomusiques,
 - à la copie privée sonore et audiovisuelle,
 - à la rémunération équitable,
 - à certaines utilisations de phonogrammes du commerce (hors rémunération équitable).
 - Les aides à la création
 - La lutte contre la piraterie
 - La défense et développement des droits des producteurs de phonogrammes.
-

01

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

01

1/ PERCEPTIONS

1.1/ Vidéomusiques

- La perception des rémunérations liées à la diffusion de vos vidéomusiques s'est élevée à 7 458 000 euros en 2024 contre 8 299 000 euros en 2023, soit une baisse de 10%. Cette baisse provient principalement de la baisse des perceptions auprès du groupe M6.

1.2/ Copie Privée Sonore

- Je rappelle que sa perception est assurée par COPIE FRANCE. Cinquante pour cent vont aux auteurs, vingt-cinq pour cent aux artistes-interprètes et vingt-cinq pour cent aux producteurs.
- Le montant total des perceptions de rémunération pour copie privée sonore de COPIE FRANCE pour l'année 2024 s'est élevé à 134 millions d'euros, en progression de 12,5% par rapport au montant perçu en 2023 (119 millions d'euros), avec des perceptions très faibles début 2023, certains redevables ayant versé en 2022 des règlements normalement dus en 2023. Sans cet effet, les perceptions de copie privée sonore de 2024 ne seraient qu'en légère progression de 1,1% par rapport à 2023.

1.3/ Copie Privée Audiovisuelle

- Une part importante de la perception de cette rémunération (copie de vidéomusiques diffusées, copie d'images fixes extraites de vidéomusiques) est effectuée par COPIE FRANCE, et répartie par la PROCIREP, qui représente le collège des producteurs audiovisuels. La SSCP perçoit également une quote-part de la rémunération pour copie privée pour la copie des pochettes de disques et des jaquettes de DVD et Blu-Ray.
- Le montant total des perceptions de rémunération pour copie privée audiovisuelle de COPIE FRANCE pour l'année 2024 se sont élevées à 74 millions d'euros, soit un montant en progression de 11% par rapport à 2023 (66 millions d'euros), correspondant essentiellement à l'effet des règlements de 2022 évoqués pour la copie privée sonore.
- La rémunération effectivement perçue par la SSCP en 2024 au titre de la rémunération pour copie privée audiovisuelle des vidéomusiques de 2023 s'est élevée à 361 000 euros, contre 153 000 euros pour 2022, qui était un montant inhabituellement faible.

1.4/ Rémunération Équitable - Perception SPRE

- La rémunération due par les radios, télévisions, discothèques et lieux sonorisés est perçue par la SPRE, société commune aux producteurs et aux artistes-interprètes.
- Le recouvrement des rémunérations auprès de la plupart des lieux sonorisés est assuré pour le compte de la SPRE par la SACEM, la SPRE percevant directement auprès des discothèques et des bars d'ambiance musicale.
- La perception totale de rémunération équitable de la SPRE s'est élevée à 161 millions d'euros en 2024, contre 153 millions d'euros en 2023, soit une hausse de près de 5%, due principalement à une amélioration de l'efficacité des perceptions dans le secteur des lieux sonorisés, incluant les discothèques et bars d'ambiance musicales.

1.4.1 Secteur radios

- La perception dans l'ensemble du secteur des radios s'est élevée à 35 millions d'euros en 2024, en progression de 7% par rapport à 2023 (32 millions d'euros), due à une progression des taux d'utilisations des phonogrammes par les radios privées et à une régularisation non effectuée avant la fin de 2024 pour une radio publique.

1.4.2 Secteur télévisions

- Les perceptions ont atteint 4,7 millions d'euros en 2024, soit une baisse non significative par rapport à 2023 (5,3 millions d'euros), provenant d'une perception en 2023 de la rémunération due fin 2022 par une grande chaîne privée.

1.4.3 Secteur discothèques / bars dansants / bars d'ambiance musicale

- Les perceptions dans le secteur des discothèques se sont élevées à 26,9 millions d'euros en 2024 contre 25,8 millions d'euros en 2023, soit une progression de 4%, due aux très bons résultats de la politique contentieuse de la SPRE dans ce secteur, ayant permis de percevoir de manière récurrente auprès d'importants établissements qui contestaient devoir acquitter la rémunération équitable.

1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM

- La perception pour l'année 2024 s'élève à 95 millions d'euros contre 89 millions d'euros pour l'année 2023, représentant une hausse de 6% en raison de la reprise des perceptions au titre des séances occasionnelles et à une perception exceptionnelle en raison de la sonorisation des jeux Olympiques.

1.5/ Phonogrammes (hors Rémunération Équitable)

- Depuis le milieu de l'année 1997, la SCPP intervient pour le compte de ses associés, dans le cadre de contrats généraux d'intérêt commun, dans un certain nombre de secteurs relevant, non pas de la rémunération équitable, mais du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes : utilisation d'extraits de phonogrammes par les services en ligne, droit de reproduction des sonorisateurs, audiotel, bornes interactives, attentes téléphoniques, part des utilisations de phonogrammes par les télévisions ne relevant pas de la rémunération équitable et pour lesquelles la SCPP a été mandatée. Le montant des perceptions pour 2024 dans le secteur Phonogrammes (Hors Rémunération Équitable) s'est élevé à 7,4 millions d'euros, soit un montant équivalent à celui de 2023 (7,2 millions d'euros).

2/ RÉPARTITIONS

- Près de 71 millions d'euros (montants bruts) ont été mis en répartition en 2024, soit une légère augmentation de près de 4% par rapport à 2023 (68 millions d'euros).
- Ce montant ne comprend pas les montants mis en réserve, en raison d'un risque de contentieux sur l'éligibilité des phonogrammes fixés en dehors de l'Union Européenne à la répartition de la rémunération pour copie privée, notamment du fait du Brexit, d'une part de 30% de l'enveloppe disponible pour la répartition provisoire de l'année de droit 2023 (au lieu des 10% retenus précédemment) et au maintien de la mise en réserve de 20% de l'enveloppe disponible pour la deuxième répartition provisoire de l'année de droit 2021 (au lieu d'une distribution définitive sans réserves) comme le maintien de la mise en réserve de 30% de l'enveloppe disponible pour la deuxième répartition provisoire de l'année de droit 2022 (au lieu d'une distribution définitive sans réserves).
- Les répartitions de 2024 ont été complétées par une avance de trésorerie d'un montant brut de 42,0 millions d'euros, ramenée à un montant net de 34,7 millions d'euros après prise en compte des avances et acomptes précédemment versés et non récupérés (une avance de trésorerie de 44 millions d'euros correspondant à un montant net de 35,8 millions d'euros avait été versée à la fin de l'année 2023). L'avance structurelle a été augmentée d'un montant brut de 7,5 millions d'euros à un montant brut de 8,5 millions d'euros correspondant à un montant net versé de 6,1 millions d'euros.
- Enfin, des avances exceptionnelles, remboursables à première demande, ont été versées aux 3 grandes sociétés internationales sur la répartition à venir des ex-non-répartissables de la rémunération équitable, dans l'attente d'une décision de justice nationale prenant en compte la décision de la CJUE du 8 septembre 2020 (10,5 millions d'euros), comme sur le complément de la répartition provisoire de rémunération copie privée pour les années de droit 2021 (20%), 2022 et 2023 (30%) (2 millions d'euros).
- Un état détaillé des répartitions figure dans le rapport financier 2024.

3/AIDES À LA CRÉATION

- Ces aides font l'objet d'un rapport joint aux présentes, « Les subventions attribuées par la SCPP en 2024 » - Annexe 4. Le détail des aides par projet figure dans ce rapport.
- Conformément à la décision de la Cour De Justice de l'Union Européenne du 8 septembre 2020 dans la procédure Recorded Artists Actors Performers LTD contre PPI, la SCPP n'a affecté aux aides aucune somme provenant des sommes précédemment juridiquement non répartissables de la rémunération équitable.
- En effet, il est considéré que cette décision met fin aux sommes dites juridiquement « non répartissables » de la Rémunération Équitable visées aux articles L.214-2, L.324-7, R.321-6 et R.321-7 du Code de la Propriété Intellectuelle.
- Ces sommes étaient, jusqu'à la décision du 8 septembre 2020, les sommes perçues pour les phonogrammes publiés à des fins de commerce :
 - non fixés dans un pays de l'Union Européenne ou de l'A.E.L.E.,
 - non fixés dans un pays ayant ratifié la Convention de Rome par un ressortissant d'un de ces pays, sous réserve de réciprocité matérielle, et dont la première publication a été réalisée il y a moins de 71 ans.
- Cette analyse était commune à la SCPP et à la SPPF, comme aux services du ministère de la Culture.
- Cette décision a modifié la situation de la rémunération équitable en Europe et en France, et la SCPP ne peut plus utiliser les sommes jusqu'alors juridiquement non-répartissables de la rémunération équitable pour des aides à la création.

- La forte réduction des budgets d'aides de la SCPP provoquée par cette décision combinée à une constante et régulière augmentation du nombre de membres de la SCPP a conduit le Conseil d'Administration à renforcer la sélectivité des aides de la SCPP, de manière à éviter un effet de saupoudrage des aides. Deux résolutions ont été adoptées à cet effet dans le cadre de l'assemblée générale du 28 juin 2023. Elles ont pris leur plein effet au 1^{er} janvier 2024. Elles ont permis d'éviter un saupoudrage des aides de la SCPP, qui auraient rendu celles-ci inefficaces.

4/ AIDES EN CAS DE DEFAILLANCE DE DISTRIBUTEURS ET AIDES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES

- Depuis plusieurs années, la SCPP a mis en place un dispositif d'aides pour ses associés qui seraient victimes de la défaillance financière de leur distributeur. Ces aides consistent, soit en des versements d'avances sur de futures répartitions de droits, soit en des versements de subventions, à titre provisoire ou définitif.
- Elles sont décidées par le Conseil d'Administration de la SCPP. Les subventions sont financées par les reliquats de sommes non répartissables de l'article L.324-17 du CPI non affectées par la loi.
- En 2024, la SCPP n'a pas eu à verser de subventions à ses associés du fait de la défaillance de leur distributeur.

5/ LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

- Les actions de la SCPP en matière de lutte contre la piraterie sont détaillées dans le rapport d'activité du Bureau Anti-piraterie en Annexe 5.
- Les actions de la SCPP en 2024 concernent principalement la lutte contre la piraterie sur Internet. La SCPP a continué à adresser quotidiennement à l'ARCOM les constats d'infractions relevées sur les réseaux P2P établis par ses agents assermentés (avec une volumétrie en baisse ce qui témoigne de l'impact de ces constats et des envois qui en découlent) et à faire désactiver les liens illicites relatifs à des phonogrammes de son répertoire vers des sites de « Direct Download » et des sites « Torrents ». Par ailleurs, la SCPP a initié cette année de nombreuses actions en justice en vue du blocage de nouveaux sites illicites, dont notamment des sites illicites de convertisseurs de « stream ripping », l'ensemble de ces décisions de blocage correspondant à des centaines de noms de domaines.

6/ COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

6.1/ Communication

Vous trouverez ci-joint en Annexe 6 un rapport sur nos actions de communication en 2024.

6.2/ Relations institutionnelles

- Je rappelle que la SCPP est chargée depuis fin 1996 d'une mission de lobbying tant au niveau local qu'au niveau international.
- Cette mission est effectuée en collaboration avec le SNEP. Elle concerne exclusivement le développement et la protection des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéomusiques.
- La SCPP a participé à l'activité du Centre National de la Musique (CNM), disposant d'un siège à son Conseil d'Administration et de plusieurs représentants dans son Conseil Professionnel.
- La SCPP a participé aux auditions de l'ARCOM (regroupant le CSA et la HADOPI) sur les nouvelles missions confiées par la loi à l'organisme en matière de lutte contre les contenus illicites.
- Par ailleurs, la SCPP a poursuivi sa participation aux travaux du Comité MPEG de l'ISO relatifs à la protection de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des nouvelles normes MPEG et à la mise en place de standards internationaux de formats d'échanges de données relatives à l'industrie musicale (dans le cadre de l'organisme international DDEX, Digital Data Exchange), notamment pour les sociétés de gestion collective de droits voisins, et de réduire ainsi les coûts et délais de traitements dans la gestion des droits pour laquelle la SCPP est mandatée. Des volumes très importants de données sont désormais échangés aux formats DDEX avec d'autres sociétés de gestion de droits voisins.
- La SCPP a également contribué de manière importante aux travaux de différents groupes de travail de l'IFPI chargés de proposer des mesures permettant de simplifier la gestion internationale des droits gérés collectivement par les producteurs de phonogrammes, de la rendre plus efficace, plus transparente et moins couteuse.

- Enfin, elle a soutenu les deux propositions de financement du CNM qui étaient bénéfiques à l'ensemble de ses membres et qui ne fragilisaient pas les plateformes de distribution numérique musicale en ligne. Il est regrettable que les pouvoirs publics aient choisi la pire des propositions (la taxe streaming), qui n'apporte aucun financement nouveau à la filière et qui fragilise les plateformes, alors que le taux d'abonnement à ces plateformes en France est très en deçà de ce qu'il est dans des pays comparables.

7/ RAPPROCHEMENT AVEC L'ADAMI

La SCPP a été contactée par l'ADAMI au début de 2023 pour évoquer l'idée d'un rapprochement entre l'ADAMI et la SCPP, pouvant notamment prendre la forme d'une alliance ou autre des deux organismes.

La SCPP a exprimé son intérêt pour un organisme, regroupant artistes et producteurs, comme il en existe dans de nombreux états européens.

La SCPP et l'ADAMI ont conjointement fait le constat que la situation française, où il existe 7 organisations de gestion collective là où il n'en existe qu'une dans la plupart des pays européens, génère des inefficiences dommageables à l'ensemble des ayants droit et les affaiblit pour la négociation de leurs droits. Les artistes interprètes et les producteurs sont des partenaires de la création, qui peuvent avoir des intérêts opposés, mais qui ont clairement des intérêts communs à défendre et qui ont démontré, en France au sein de la SPRE et de COPIE FRANCE comme à l'étranger, au sein de leurs sociétés conjointes, qu'ils pouvaient parfaitement travailler en harmonie et en bonne intelligence, pour le bénéfice commun de leurs ayants droit respectifs.

Au cours des discussions intervenues, l'ADAMI a indiqué avoir commencé un processus de modification de ses règles de répartition ayant pour conséquence de supprimer l'essentiel de leurs effets redistributifs. Les règles nouvelles envisagées se rapprochent ainsi de celles de la SCPP et permettent d'envisager des règles communes de documentation et de répartition des enregistrements que les deux organismes gèrent au bénéfice de leurs titulaires de droits respectifs.

L'existence de ces règles communes n'empêchera pas la mise en place de retenues différenciées entre les répartitions artistes et les répartitions producteurs, dans le cadre des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L-324-10 du CPI, et telles que visées au 10c) de l'article R-321-14 du CPI.

Après avoir étudié l'organisation et la gouvernance d'autres sociétés conjointes d'artistes et de producteurs de phonogrammes et notamment les sociétés PPL (Royaume-Uni), GVL (Allemagne), SENA (Pays-Bas) et GRAMEX (Finlande), les Directeurs Généraux Gérants des Parties ont élaboré un Accord Cadre de rapprochement complété par une Charte du rapprochement.

Un Conseil d'Administration commun des deux sociétés a eu lieu le 23 janvier 2024, permettant des échanges fructueux sur le projet, suivi d'échanges ayant permis la finalisation de l'Accord Cadre et de la Charte.

Ces documents ont été approuvés dans leur version finale par le Conseil d'Administration de la SCPP le 13 mars 2024 et par celui de l'ADAMI le 2 avril 2024.

Le processus de rapprochement prévoit une première phase, consistant en la création d'une filiale commune, chargée de mettre en commun les bases de données des 2 sociétés et leurs outils de répartition des droits à rémunération que sont la rémunération pour copie privée et la Rémunération Equitable.

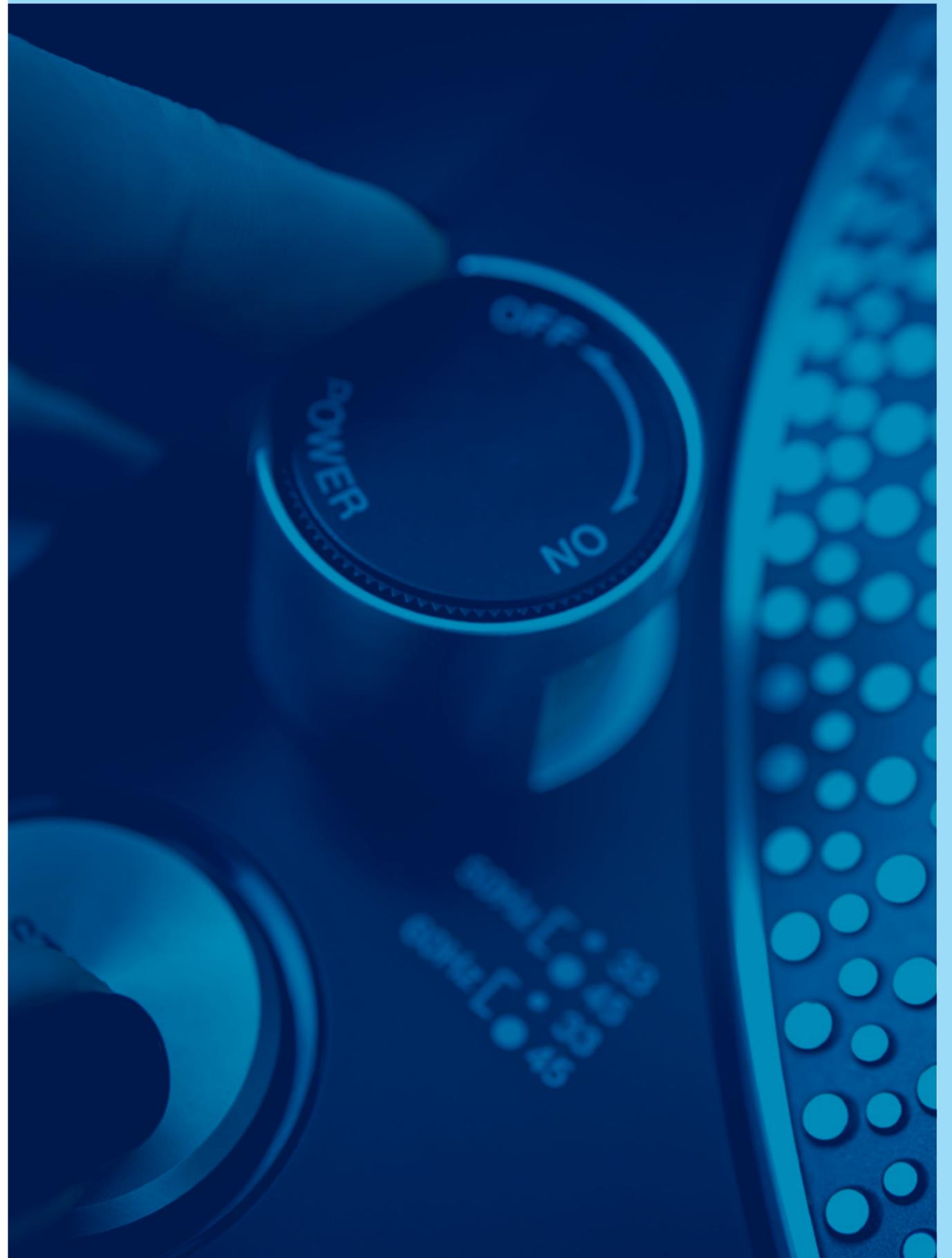
Si les deux parties sont satisfaites du résultat de la première phase, elles pourront décider de poursuivre leur rapprochement par une deuxième phase, consistant en la fusion de l'ADAMI et de la SCPP au sein de leur filiale commune. La décision de passer à cette deuxième phase sera soumise, le moment venu, à l'approbation des assemblées générales de chacune des sociétés. Si elles estiment ne pas aller jusqu'à une fusion, elles pourront, soit poursuivre sans changement l'activité de la filiale commune, soit y mettre fin, chaque partie conservant le bénéfice des outils et bases développés en commun.

Il est précisé que dans les deux phases, les statuts et le règlement général de la filiale commune garantiront une parfaite parité en matière de pouvoir de décision au sein des instances de la société. Les frais relatifs à des actions d'intérêt commun seront partagés, les frais ne concernant que le collège artiste ou que le collège producteur ne seront pris en charge que par le collège concerné.

Pendant la phase 1, les deux sociétés resteront totalement autonomes. La filiale commune n'aura pas de personnel, ni de locaux propres. La filiale commune aura la forme d'une société civile avec deux seuls associés, l'ADAMI et la SCPP.

La création d'une filiale nécessitant l'accord de l'assemblée générale des associés de la SCPP, celle-ci a été approuvée par l'assemblée générale de la SCPP du 26 juin 2024.

L'ADAMI et la SCPP ont rédigé au cours du deuxième semestre de 2024 le cahier des charges d'une étude destinée à les aider à mettre en œuvre la première phase de leur rapprochement, c'est-à-dire la mise en commun de leurs bases de données et de leurs outils de répartition pour les deux licences légales que sont la rémunération pour copie privée et la rémunération équitable des phonogrammes du commerce. Un appel à propositions a été lancé à la fin de l'année 2024 auprès de grands cabinets de conseil en organisation informatique.



8/ EXERCICE EN COURS

8.1 / Relations institutionnelles

- La SCPP a également participé aux conseils d'administration et aux conseils professionnels du CNM. Elle a refusé d'adopter le budget initial d'intervention du CNM pour 2025, celui-ci prévoyant un budget pour la production phonographique quasi identique au budget 2023, alors que ce même budget prévoyait un nouveau financement du CNM par la taxe streaming à hauteur de 15 millions d'euros. Elle continuera à intervenir pour que cette anomalie soit rectifiée au mieux dans le cadre d'un budget révisé.
- Elle a participé très activement à la Commission de la Copie Privée, qui a fait procéder aux études d'usages sur les téléphones, les tablettes et les ordinateurs (neufs ou reconditionnés). Les résultats ont été obtenus entre décembre 2024 et janvier 2025. Leur exploitation devrait permettre l'adoption de nouveaux barèmes de rémunération pour 2026.
- Elle a également participé très activement aux travaux de la Commission de la Rémunération Équitable réunie en formation spécialisée Radios Privées. Cette Commission se réunit mensuellement depuis septembre 2024, et les représentants des ayants droit devraient pouvoir présenter leurs propositions de réévaluation des barèmes radios des radios privées avant l'été 2025.

8.2 / Lutte contre la piraterie

- La SCPP a continué à adresser à l'ARCOM les infractions relevées sur les réseaux P2P et à faire désactiver les liens relatifs à des phonogrammes de son répertoire national vers des sites de « Direct Download ». L'ARCOM a par ailleurs transmis un nombre important de dossiers de contrevenants aux parquets. La SCPP a également demandé le blocage de nouveaux sites manifestement contrefaisants et lancé de nouvelles actions contre des convertisseurs de « stream ripping » manifestement illicites.

8.3 / Contentieux SCPP/SPPF

- La SPPF a assigné au fond la SCPP devant le TGI de Nanterre en vue d'obtenir l'annulation de la résolution du 14 décembre 2018 de la SCPA prévoyant, à compter de l'année de droit 2018, le partage des sommes répartissables et non répartissables de la rémunération équitable selon les règles de droit commun, puis l'a assigné en référé devant le même TGI de Nanterre en vue d'obtenir le blocage de la totalité des sommes non répartissables de la rémunération équitable. Par ordonnance du 16 mai 2019, le juge des référés du TGI de Nanterre a ordonné à la SCPA, comme le proposait la SCPP, de bloquer 6,44% du montant total de rémunération équitable perçue par la SPRE et dit que, pour le surplus de la rémunération équitable, les règles de répartition adoptées par l'assemblée générale du 14 décembre 2018 demeureraient applicables. La SPPF a fait appel de cette ordonnance. Le 5 mars 2020, la Cour d'Appel de Versailles a partiellement infirmé l'ordonnance du TGI de Nanterre en mettant fin au blocage ordonné et en suspendant les dispositions de la décision de l'AG du 14 décembre 2018 relatives aux modifications du calcul des avances de trésorerie pour 2019 et 2020. Enfin, la SCPP et la SPPF ont conjointement accepté de participer à une médiation conventionnelle à compter du 23 décembre 2019.
- Le médiateur, M. Raphaël HADAS-LEBEL, Président de Section Honoraire au Conseil d'Etat, a rendu son rapport le 7 septembre 2020. Celui-ci proposait une solution susceptible d'être acceptée par les deux sociétés, mais qui est devenue caduque dès le lendemain avec la décision de la Cour De Justice de l'Union Européenne, qui supprimait l'objet du litige, à savoir le partage des sommes jusqu'alors juridiquement non répartissables de la rémunération équitable. Malgré la disparition de l'objet du litige, la SPPF a refusé de retirer son assignation comme de rembourser les sommes perçues à tort dans le cadre de la décision de la Cour d'Appel de Paris le 5 mars 2020, relativement aux avances de trésorerie pour 2019 et 2020. Le SCPP a demandé le remboursement de ces sommes (près de 11 000 000€) dans le cadre de la procédure initiée par la SPPF.
- Toutefois, la SPPF a accepté que les sommes en litige relatives à ces avances, dont le versement était dû après le 8 septembre 2020, soient bloquées à la SCPA. Par ailleurs, les avances de trésorerie à compter de l'année 2021 sont désormais calculées selon la décision de la SCPA du 18 décembre 2018. La partie de ces avances qui fait l'objet du contentieux avec la SPPF et qui a été encaissée par la SCPP n'a pas été prise en compte dans le montant des perceptions de 2024 (montant de 3,7 millions d'euros). Au cumul, les montants de perception de rémunération équitable perçues et non prises en compte dans le montant des perceptions s'élève à 15,1 millions d'euros à fin décembre 2024.
- La décision de première instance sur ce contentieux est désormais espérée pour la fin de l'année 2025.

8.4 / Rapprochement avec l'Adami

- L'ADAMI et la SCPP ont retenu la proposition de CAP GEMINI pour l'étude destinée à les aider à mettre en œuvre la première phase de leur rapprochement, c'est-à-dire la mise en commun de leurs bases de données et de leurs outils de répartition pour les deux licences légales que sont la rémunération pour copie privée et la rémunération équitable des phonogrammes du commerce. Les résultats de l'étude CAP GEMINI sont attendus au début de l'été 2025.

CONCLUSION

En 2024, la SCPP a réussi à augmenter ses perceptions de 3,2% par rapport à 2023, malgré la stagnation des perceptions de rémunération pour copie privée et grâce à une augmentation significative des perceptions de rémunération équitable

Ce niveau de perceptions devrait pouvoir être globalement préservé en 2025.

Nous avons dû continuer à mettre des perceptions de rémunération pour copie privée en réserve, compte tenu de la mise en demeure reçue de la société britannique PPL de mettre fin à l'inéligibilité à la répartition de la rémunération pour copie privée des phonogrammes fixés au Royaume-Uni depuis l'année de droit 2021, conforme à l'analyse des conséquences du Brexit effectuée par le Ministère de la Culture, mais contraire à la jurisprudence de la Cour De Justice de l'Union Européenne (Arrêt KWANTUM).

Par ailleurs, nous espérons que les travaux de la Commission de la Copie Privée et de la Commission de la Rémunération Équitable seront fructueux et permettront un retour à la croissance des perceptions en 2026.

Enfin, nous ferons nos meilleurs efforts pour que le rapprochement avec l'ADAMI soit effectivement mis en œuvre, à la satisfaction commune des associés des 2 sociétés.

Marc GUEZ,

Directeur Général Gérant

Neuilly, le 28 mars 2025

02

RAPPORT FINANCIER 2024

02 Rapport financier 2024

Exercice 2024 - Assemblée générale 25 juin 2025

p.22-27

1 / Perceptions et répartitions p.22

1. Les perceptions p.23
2. Les répartitions p.26

p.28-37

2 / Arrêté des comptes p.28

1. Les chiffres clés p.29
 2. Le bilan p.31
 3. Le compte de résultat p.32
 4. Conclusion p.33
- Annexes p.36

p.38-65

3 / Comptes annuels 2024 au 31 décembre 2024 p.38

- Bilan p.40
Compte de résultat p.42
Annexes p.44
1. Présentation de la société p.44
 2. Principes, règles et méthodes comptables p.44
 3. Compléments d'information relatifs
au bilan et au compte de résultat p.47
 4. Autres informations p.63



Durant l'exercice 2024, la SCPP a :

- perçu 88,4 millions d'euros, en hausse de 3,2% par rapport à 2023 (85,6 millions d'euros),
- mis en répartition 70,8 millions d'euros, en hausse de 4,2% par rapport à 2023.

Le résultat comptable est une perte de 85 310€.

La première partie de ce rapport présente les perceptions et les répartitions de l'exercice, la seconde partie les comptes 2024 de la société.

En annexe, vous trouverez le rapport de nos experts comptables (EY).

1 RAPPORT FINANCIER 2024

Perceptions et répartitions

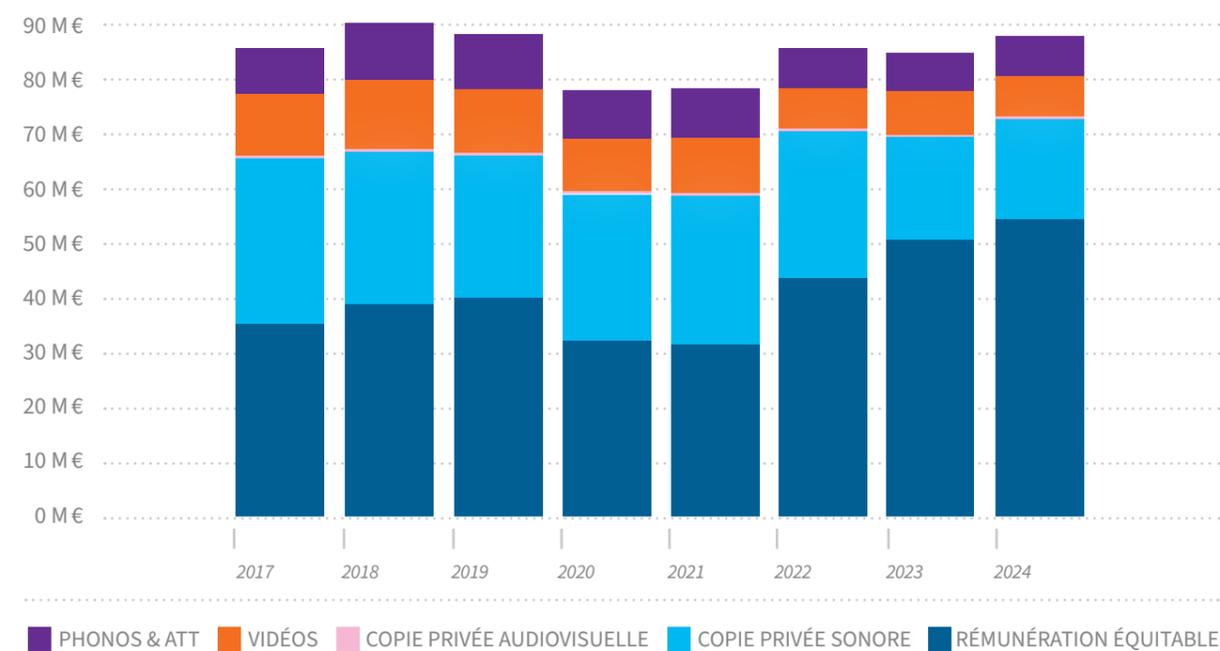
02

1/ PERCEPTIONS

La SCPP a perçu 88,4 millions d'euros en 2024, en hausse de 3,2% par rapport à 2023 (85,6 M€). Hors régularisations SCPP/SPPF, les perceptions sont en augmentation de 3%.

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RE	38,489	40,877	43,114	34,306	35,785	44,436	50,827	54,562
CPS	28,011	29,743	27,407	27,292	28,461	26,144	22,049	21,270
CPA	0,208	0,328	0,234	0,264	0,231	0,279	0,185	0,383
VIDÉOS	12,875	11,209	9,192	8,898	9,380	8,841	8,299	7,458
PHONOS & ATT	8,035	7,573	7,300	6,717	7,827	7,879	7,249	7,572
Sous-total	87,618	89,730	87,247	77,477	81,737	87,561	88,608	91,244
Régularisation SCPP /SPPF	-0,531	1,758	1,228	1,673	-2,326	-0,977	-3,023	-2,883
TOTAL	87,086	91,488	88,476	79,150	79,411	86,585	85,585	88,361

Perceptions SCPP

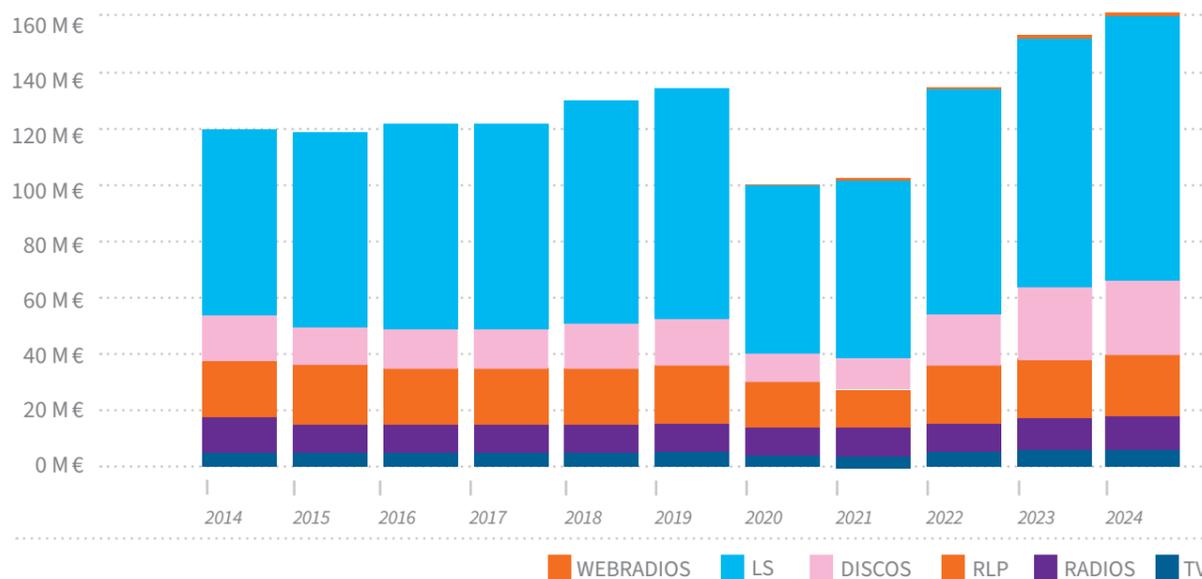


La Rémunération Équitable

- La SCPP a constaté dans ses comptes en 2024 72,4% de la Rémunération Équitable réglée par la SPRE à la SCPA durant l'exercice (71,9% en 2023, 71,0% en 2022). Il est précisé que la perception a été effectivement effectuée sur un taux de 77,9%, correspondant à un montant supplémentaire de 3,7 M€, mais ce montant a été neutralisé dans les comptes et mis en réserve du fait du contentieux avec la SPPF.
- Les perceptions de rémunération équitable incluent une provision de 800K€ comptabilisée suite au résultat de l'audit réalisé par EY pour la SCPA. Cet audit a révélé des anomalies sur les importantes ventes de 2 producteurs de la SPPF. Avant de pouvoir effectuer la régularisation, la SCPP a provisionné une partie de celle-ci.
- La SPRE a perçu un montant record de 161,2 M€ de Rémunération Équitable en 2024, soit une augmentation de plus de 5,3% par rapport à 2023 (153,1 M€). Cette performance provient principalement des perceptions dans les lieux sonorisés.

EN MILLIONS D'EUROS	TV	RADIOS	RLP	DISCOS	LS	Webradios	TOTAL
2014	5,07	12,36	20,59	16,67	66,20		120,90
2015	4,87	11,75	19,28	16,49	67,65		120,04
2016	4,69	11,53	20,21	16,24	68,79		121,45
2017	5,15	11,43	19,00	16,22	70,61		122,42
2018	4,95	12,30	19,57	17,03	75,70		129,55
2019	4,85	13,67	20,14	17,71	78,77		135,14
2020	4,72	12,17	19,32	8,29	61,61	0,01	106,11
2021	4,45	13,90	16,98	7,73	65,33	0,40	108,78
2022	4,99	12,15	18,86	19,77	80,97	0,20	136,94
2023	5,28	11,14	21,15	25,82	89,05	0,63	153,07
2024	4,71	12,91	21,71	26,88	94,78	0,24	161,23

Perceptions SPRE



La SCPP a également perçu 50,3K€ de rémunérations de sociétés de gestion collective étrangères (48,5K€ en 2023), à répartir aux membres de la SCPP.

La Copie Privée Sonore

La SCPP et la SPPF se sont partagé provisoirement la CPS en 2024 sur la base d'un taux de trésorerie de 63,8% pour la SCPP (contre 66,8 % en 2023) et de 36,2% pour la SPPF.

Les perceptions sont en baisse de 1,2% par rapport à 2023 à 18,1M€, en raison d'une régularisation initiale en faveur de la SPPF supérieure à celle de 2023 (4,5M€ contre 3,7M€) et à une baisse des perceptions hors régularisations de plus de 3,5%. Ces montants incluent une provision de 1,3M€ comptabilisée suite au résultat de l'audit mentionné ci-dessus.

La Copie Privée Audiovisuelle

La Copie Privée Audiovisuelle provient de trois sources : la copie des vidéomusiques diffusées, la copie d'images fixes extraites des vidéomusiques (photogrammes) et la copie des jaquettes ou livrets de DVD.

Les rémunérations de la copie privée des vidéomusiques, des jaquettes ou livrets de DVD et des photogrammes sont réparties au prorata de la répartition des rémunérations des diffusions par les chaînes de télévisions (dont l'audience est supérieure à 1% de part de marché) des vidéomusiques fixées en France.

La rémunération de la copie privée des pochettes de disques est répartie avec la CPS.

Les Droits de diffusions des vidéomusiques

Les perceptions relatives aux droits de diffusions des vidéomusiques sont en diminution de 10,1% entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique tout d'abord par les régularisations effectuées en 2023 pour les diffusions de France 2 sur la période 2019-2023. Le fort recul du nombre de diffusion sur TF1 explique le reste de la baisse.

EN MILLIONS D'EUROS	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RADIODIFFUSIONS TV						
GROUPE TF1	0,784	1,009	1,154	0,768	0,833	0,492
TÉLÉVISIONS PUBLIQUES	0,173	0,149	0,216	0,191	0,826	0,299
GROUPE M6	3,438	3,867	3,605	3,429	3,094	3,145
GROUPE LAGARDÈRE	0,926				-	-
NRJ	0,528	0,688	1,023	1,008	0,955	1,005
GROUPE CANAL +	2,419	2,462	2,685	2,230	1,984	1,961
GROUPE DISNEY	0,093	0,017	-	0,441	-	-
GROUPE TRACE TV	0,499	0,454	0,429	0,509	0,443	0,324
AUTRES TV	0,221	0,220	0,232	0,234	0,120	0,215
COMMUNICATION LIEUX PUBLICS	0,111	0,032	0,036	0,030	0,043	0,018
TOTAL DROITS VIDÉOMUSIQUES	9,192	8,898	9,380	8,841	8,299	7,458

Les Droits de reproduction et de communication au public (hors licence légale) des Phonogrammes

La SCPA a perçu, pour le compte de la SPPF et de la SCPP, 2,529 M€ auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques musicales (2,645 M€ en 2023).

83,4% des droits nets perçus ont été reversés en 2024 à la SCPP par la SCPA (81,5% en 2023), soit 1,69 M€ après déduction des frais de gestion des attentes téléphoniques, dans le cadre de l'accord intervenu entre la SPPF et la SCPP en 2002.

La SCPP a également comptabilisé au titre de 2024 :

- 3,12M€ en provenance des télévisions (3,41M€ en 2023), dont 188K€ de régularisations en faveur de la SPPF (régularisations des années 2018, 2019 et 2022).
- 1,996 M€ des sonorisateurs, sites Internet, fournisseurs d'attentes, théâtres... (1,182 M€ en 2023),
- 585 K€ de sonorisateurs pour le compte de sociétés de perception étrangères (766 K€ en 2023).

Au global, les Droits Phonos s'élèvent donc à 7,4M€, soit 4% de plus que 2023.

2/ LES RÉPARTITIONS

Les montants mis en répartition en 2024 sont en augmentation de 4,2% par rapport à ceux de 2023 à 70,8 M€. (cf. tableau page 27)

REPARTITIONS	DATE	MONTANT BRUT	AIDE A LA CREATION	RETENUE STATUTAIRE	IRREPARTISSABLES	PRODUCTEURS
RE						
Annul. Acompte RE sur ventes 2022 Radios/TV/LS REP 822	nov 2024	-10 272 254		-1 037 498	-1 964 260	-7 270 496
Définitif RE sur ventes 2022 Radios/TV/LS REP 142	nov 2024	11 730 948		1 184 826	2 110 949	8 435 174
RE sur diff REP 140	juil 2024	14 865 305		1 607 076	4 047 940	9 210 289
RE sur diff REP 143	nov 2024	17 158 984		1 852 246	4 501 136	10 805 602
RE Etranger REP 140	juil 2024	-611		-	-	-611
RE Etranger REP 143	nov 2024	-244		-	-	-244
Acompte RE sur ventes 2023 Radios/TV/LS REP 923	juil 2024	11 415 107		1 232 832	2 412 381	7 769 895
		44 897 237		4 839 482	11 108 145	28 949 609
CPS						
Acompte CPS sur ventes 2023 REP 923	nov 2024	15 222 502	5 512 137	-	-	9 710 365
Annulation CPS sur ventes 2022 REP 822	nov 2024	-18 557 548	-6 535 989	-	-	-12 021 559
Définitif CPS sur ventes 2022 REP 141	nov 2024	15 161 117	3 790 279	-	-	11 370 838
		11 826 070	2 766 427	-	-	9 059 643
DROITS PHONOS / ATT / DROITS TV						
DROITS PHONOS REP 140	juil 2024	164 523	-	17 699	-	146 824
DROITS PHONOS REP 143	nov 2024	233 046	-	21 914	-	211 132
ATT REP 140	juil 2024	1 794 511	-	188 341	-	1 606 170
ATT REP 143	nov 2024	-4 346	-	-869	-	-3 477
DROITS TV SUR DIFF. REP 140	juil 2024	2 565 655	-	265 646	-	2 300 009
DROITS TV REP 143	nov 2024	174 177	-	15 942	-	158 235
TOTAL AU Etrangers		625 624				625 624
		5 553 189	-	508 673	-	5 044 516
VIDEO						
		8 484 023	-	508 681	-	7 975 342
TOTAL GENERAL 2024		70 760 520	2 766 427	5 856 837	11 108 145	51 029 111

Cette augmentation est due à la forte hausse des perceptions de rémunération équitable entre 2022 et 2023, respectivement réparties entre 2023 et 2024. Cette augmentation est atténuée par la baisse des répartitions de Copie Privée due à la régularisation de l'année 2022 en faveur de la SPPF.

Ces répartitions ont été complétées par une répartition record de produits financiers de 3,3M€.

2 RAPPORT FINANCIER 2024

Arrêté des comptes exercice 2024

02

1/ LES CHIFFRES CLÉS

Depuis 2010, les coûts de perception et de répartition, qui constituent les missions principales de la SCPP, sont distingués des coûts des missions qui lui ont été confiées et qui ne relèvent pas de son activité de SPRD. Elles sont regroupées dans la rubrique « Autres Charges ».

Les charges courantes de la SCPP augmentent de 8,5%, ses charges totales de 8,4%.

En millions d'Euros	2023	2024	%
Droits Vidéos	8,299	7,458	-10,13%
Copie Privée Sonore	18,358	18,130	-1,24%
Copie Privée Audiovisuelle	0,153	0,361	135,97%
Rémunération Équitable	51,643	54,994	6,49%
Droits Phonos	7,133	7,419	4,00%
<i>dont Autres Usagers</i>	1,182	1,996	
<i>dont Autres Usagers Etrangers</i>	0,766	0,585	
<i>dont TV</i>	3,408	3,115	
<i>dont Attentes Telephoniques</i>	1,777	1,722	
TOTAL DES PERCEPTIONS	85,585	88,361	3,24%
Frais Divers de Gestion	4,253	4,644	8,14%
Charges Salariales	4,067	4,432	8,97%
Sous Total Charges de gestion	8,320	9,077	8,54%
Mise en œuvre de la Convention Collective	0,596	0,625	4,98%
Anti piraterie	0,384	0,437	13,85%
Mise en œuvre loi HADOPI + défense des Intérêts collectifs	0,346	0,354	2,21%
Subvention au Bureau Export		-	0,00%
Midem		-	0,00%
Relations institutionnelles	0,039	0,039	0,00%
Top 50	0,664	0,747	12,50%
Sous Total « Autres charges »	2,029	2,202	8,55%
TOTAL DES CHARGES GESTION ET MISSIONS	10,349	11,279	8,54%
Frais Gestion Copie France	0,228	0,186	
CHARGES DIRECTES SUR PERCEPTIONS	0,228	0,186	
TOTAL DES CHARGES	10,577	11,465	8,39%
Retenues Statutaires	8,929	9,869	10,54%
Produits divers	0,984	0,919	-6,64%
Reprise de provisions		-	
Transferts de charges	0,614	0,592	-3,64%
<i>dont Non répartissables non affectés (Midem)</i>		-	0,00%
<i>dont Aide à la création (Hadopi + défense des intérêts collectifs)</i>	0,346	0,354	2,21%
<i>dont Autres</i>	0,268	0,238	-11,21%
TOTAL PRODUITS	10,527	11,380	8,10%
Résultat	-0,051	-0,085	

Les charges salariales sont en hausse de 9%. Cette augmentation provient de la prime d'intéressement qui était d'un demi-mois en 2023 et d'un mois en 2024 mais également du départ et du remplacement du directeur informatique.

L'augmentation des frais divers de gestion était prévue au budget 2024 et s'explique tout d'abord par des prestations informatiques ponctuelles mais aussi par les honoraires relatifs à l'accompagnement à la renégociation du bail.

Le taux de retenue pour les phonogrammes qui était en 2023 de 10,8% s'élève, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, à 11,65% pour 2024.

La retenue sur les droits de diffusion des vidéomusiques reste à 6%.

En 2024, le montant des retenues comptabilisées s'est élevé à 9,869 M€ (8,929 M€ en 2023) et représente 11,2% des perceptions courantes.

Le ratio « charges courantes /perceptions », qui était de 10% en 2023 est de 10,5% en 2024, en prenant en compte les frais de gestion de Copie France.

2/ LE BILAN

Les principaux investissements de l'exercice 2024

La SCPP a mis en production plusieurs développements en 2024 permettant d'améliorer notamment les outils de déclarations, d'identifications et de répartitions.

Les créances, disponibilités et charges constatées d'avance

- Les comptes clients (produits à recevoir), qui s'élèvent à 5,4 M€, se composent de créances sur les diffuseurs de vidéomusiques et sur les autres usagers (Droits Phonos), en grande partie les facturations à établir pour les diffusions de décembre 2024.
- Les autres créances sont essentiellement des rémunérations provisionnées chaque année à concurrence des montants connus à facturer à la SCPA (représentant la Rémunération Equitable réglée par la SPRE, la CPS réglée par COPIE FRANCE et des droits « Attentes Téléphoniques ») et non encore reversées à la SCPP, de la TVA à régulariser liée aux provisions des rémunérations et aux opérations en cours, et enfin des avances de trésorerie et structurelles faites en décembre 2024 aux membres.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 79,1 M€ (contre 72,5 M€ à fin 2023) dont 76,6 M€ pour les valeurs mobilières de placement :

BANQUES ET PRODUITS	MONTANTS
SOCIETE GENERALE - Compte à terme	76 283 605
SOCIETE GENERALE - SG SICAV SGAM MONEPLUS	234 145
SOCIETE GENERALE - SG SICAV SGAM MONEPLUS	67 213
TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2024	76 584 963

- Les disponibilités sur les comptes courants de la SCPP s'élèvent à 2 552 269 €.

Les capitaux propres de la société

La SCPP compte, fin 2024, 4 738 associés (4 416 fin 2023, 4 063 fin 2022). Le report à nouveau s'élève fin 2024, après affectation du résultat, à 85 360 €.

Les principales dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 551 K€, concernent essentiellement des factures d'honoraires et de prestations de services reçues en fin d'année.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 22,4 M€ et sont principalement composées de la TVA sur les droits perçus et à percevoir.

Les « autres dettes » (charges à payer) soit 291 M€ sont composées essentiellement :

- des droits à payer aux ayants droit dont les factures ne sont pas parvenues à la SCPP au 31 décembre 2024,
- des droits non répartis perçus en 2024 et, pour une faible partie antérieurement, et qui seront mis en répartition essentiellement en 2025,
- du solde de « non répartissables » en attente d'affectation et de régularisations avec la SPPF.

3/ LE COMPTE DE RÉSULTAT

A/ Les charges

En M€	Budget 2024	Réel 2024	Ecart	Écart %
Autres achats et charges externes	3,551	3,483	-0,068	-1,90%
Impôts et taxes	0,103	0,107	0,005	4,58%
Charges de personnel	4,288	4,432	0,144	3,36%
Dotation aux amortissements et provisions	0,680	1,052	0,372	54,77%
Charges financières & exceptionnelles	0,001	0,001	0,000	ns
Total charges hors "autres missions"	8,623	9,077	0,454	5,26%
Mise en œuvre "Convention Collective"	0,672	0,625	-0,046	-6,87%
Mise en œuvre anti piraterie	0,423	0,437	0,014	3,38%
Mise en œuvre "Loi Hadopi" + Défense des Intérêts collectifs	0,377	0,354	-0,023	-6,16%
Relations institutionnelles	0,039	0,039	-	-
Top 50	0,664	0,747	0,083	12,50%
Total charges "autres missions"	2,174	2,202	0,028	1,29%
TOTAL CHARGES GESTION & MISSIONS	10,797	11,279	0,482	4,46%
Frais Gestion Copie France	0,390	0,186	-0,204	-52,32%
Total charges directes sur perceptions	0,390	0,186	-0,204	-52,32%
TOTAL CHARGES	11,187	11,465	0,278	2,48%

Les charges de l'exercice 2024 sont 2,5% au-dessus du budget. Cet écart n'est dû qu'à l'écriture comptable de 440K€ permettant de provisionner le risque sur les retenues statutaires relatives aux perceptions de rémunération équitables en litige avec la SPPF. Ce risque avait été budgété sur un produit sur la ligne retenue statutaire RE.

B/ Les produits

En M€	Budget 2024	Réel 2024	Écart	Écart %
Retenue statutaire RE	6,341	6,826	0,486	7,66%
Retenue statutaire RE (Regul SCPP/SPPF non répartissables)	-	-	-	-
Retenue statutaire CP	2,162	1,802	-0,360	-16,67%
Retenue statutaire Vidéo	0,443	0,447	0,004	0,98%
Retenue statutaire Droits Phonos	0,720	0,794	0,074	10,23%

TOTAL Retenue statutaire	9,666	9,869	0,203	2,10%
Refacturation utilisation base de données	0,179	0,179	0,001	0,31%
Frais de gestion Attentes téléphoniques	0,517	0,508	-0,009	-1,78%
TOTAL Produits d'exploitation	0,696	0,687	-0,009	-1,24%
Produits exceptionnels et autres produits	0,221	0,232	0,010	4,61%
Transferts de charges	0,645	0,592	-0,053	-8,25%
- dont Hadopi et défense des Intérêts collectifs (financés par l'Aide à la Création)	0,377	0,354	-0,023	-6,16%
- dont Autres	0,268	0,238	-0,030	-11,21%
TOTAL PRODUITS	11,228	11,380	0,152	1,35%
RESULTAT	0,041	-0,085	-0,126	ns

a - Les retenues

- Le taux de retenue « phonos », qui était de 10,8% en 2023, passe à 11,65%. Le taux de retenue sur les droits « vidéomusiques » et Copie Privée audiovisuelle reste fixé à 6%.
- Le taux de retenue moyen de la SCPP est en 2024 de 11,2%.
- Concernant le montant des retenues prélevées par les sociétés qui perçoivent des droits en partie pour le compte de la SCPP, le tableau de la page suivante montre que le taux de retenue totale, c'est-à-dire les prélèvements successifs opérés par les différentes sociétés, que supportent les membres de la SCPP, s'élève à 15,86% (contre 15,19% en 2023 et 14,47% en 2022) si on prend en compte les coûts des missions supplémentaires assurées par la SCPP et à 13,52%, (contre 12,94% en 2023 et 12,52% en 2022) si on se limite aux coûts de la SCPP en tant que SPRD (cf. le tableau annexé).

b - L'accès à la base « Phonogrammes »

La contribution de l'ADAMI au coût de la base de données des producteurs de la SCPP s'élève à 179 K€, montant basé sur le réel 2023 facturé en 2024.

c - Les produits exceptionnels et autres produits

Ces produits se composent des dommages et intérêts obtenus dans des contentieux « Piraterie ».

d - Les transferts de charges et reprises de provision

Les coûts externes de la lutte contre la piraterie et les consultations juridiques pour la défense de la profession pris en charge par le budget d'aide à la création (354K€) et les revenus issus de la mise à disposition du Top (238K€) représentent la quasi-totalité de ce compte.

4/ CONCLUSION

L'excellente performance des perceptions de rémunération équitable a permis de largement compenser les perceptions de Copie Privée Sonore, à nouveau pénalisées par une régularisation importante en faveur de la SPPF. Les répartitions sont également en hausse et les produits financiers versés aux ayants droit atteignent un niveau record.



Taux de retenues cumulées par type de perceptions et taux moyens de retenues pour l'année de droit 2024

	Perceptions nettes SCPP 2024	Retenue SPRE	Retenue COPIE France	Retenue PROCIREP	Retenue SCPA	Retenue SCPP gestion	Retenue SCPP missions	Taux cumulé retenues gestion	Quote part perceptions brutes	Taux moyen gestion 2024	Taux cumulé retenues avec missions	Taux moyen avec missions 2024
	Perceptions nettes SCPP 2024	Retenue SPRE	Frais de gestion COPIE France	Retenue PROCIREP	Retenue SCPA	Retenue SCPP gestion	Retenue SCPP missions	Taux cumulé retenues gestion	Quote part perceptions brutes	Taux moyen gestion 2024	Taux cumulé retenues avec missions	Taux moyen avec missions 2024
Rémunération Equitable France	Perceptions nettes SCPP 2024											
Rémunération Equitable Etranger	54 944 058	7,03%			0,30%	9,16%	2,49%	15,79%	63,50%	10,03%	18,10%	11,50%
Copie Privée Sonore	50 331											
Copie Privée Audiovisuelle	18 129 717		1,00%		0,30%	9,16%	2,49%	10,34%	19,68%	2,03%	12,80%	2,52%
Vidéomusiques	360 522		1,00%	6,40%	0,30%	3,51%	2,49%	10,85%	0,42%	0,05%	13,16%	0,06%
Attentes Téléphoniques	7 457 974					3,51%	2,49%	3,51%	7,99%	0,28%	6,00%	0,48%
Droits phonographiques Télévisions	1 722 426				20,00%	9,16%	2,49%	27,33%	2,31%	0,63%	29,32%	0,68%
Droits phonographiques autres usagers	3 115 205					9,16%	2,49%	9,16%	3,34%	0,31%	11,65%	0,39%
Droits usagers étrangers	1 996 193					9,16%	2,49%	9,16%	2,14%	0,20%	11,65%	0,25%
Droits usagers étrangers	584 850							0,00%	0,63%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	88 361 276								100,00%	13,52%		15,86%

Le tableau présente, pour chaque type de perceptions de la SCPP, les retenues qui ont été appliquées, par année de droit, par les sociétés intermédiaires avant leur perception par la SCPP, puis celles qui seront appliquées, au moment de leur répartition, également par année de droit, par la SCPP. Il est précisé que les taux sont nets d'utilisation de produits financiers, pour les sociétés exclusivement de perception (SPRE, COPIE France, SCPA) et sont sans utilisation des produits financiers pour les sociétés assurant également des tâches de répartition (PROCIREP, SCPP). Les produits financiers des sociétés exclusivement de perceptions sont faibles, ces sociétés reversant à leurs associés les sommes perçues dans un délai court. Le taux moyen de gestion est celui comprenant les coûts de la SCPP en tant que société de perception et de répartition, le taux moyen avec missions comprend en sus les coûts de missions confiées à la SCPP par ses associés et qui s'ajoutent à ses coûts de société de perception et de répartition (notamment la lutte anti-piraterie et le financement d'outils professionnels).

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER

1 - Montant des sommes versées au cours de l'exercice par type de droit

	€ HT
Répartitions Produits Financiers	3 041 993
Répartitions Copie Privée Sonore	7 660 203
Répartitions Copie Privée Audiovisuelle	51 197
Répartitions Rémunération Equitable, Droits Phonos et Attente Téléphoniques	32 653 952
Répartitions vidéomusiques	7 717 659
TOTAL	51 125 004

Les répartitions vidéomusiques sont calculées et réparties mensuellement.

Les répartitions phono sont calculées et réparties en juillet et novembre de chaque année.

Les avances sont proposées chaque année au mois de décembre.

Les versements sont effectués chaque semaine, après réception des factures des producteurs.

Le montant versé est donc égal au montant facturé.

2 - Montant des sommes réparties mais non encore versées

	Au 31/12/2024 (€HT)
Répartitions vidéomusiques	960 898
Répartitions Copie Privée Audiovisuelle	4 877
Répartitions Copie Privée Sonore	-98 895
Répartitions Rémunération Equitable, Droits Phonos et Attente Téléphoniques	3 761 919
Répartitions Produits Financiers	270 481
TOTAL	4 899 280

3 - Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

	Au 31/12/2024 (€HT)
Répartissables et non répartissables bloqués	0
Non répartissables en attente d'affectation aux aides	22 543
Non répartissables non affectés	713 524
TOTAL	736 067

4 - Montant des sommes reçues d'autres organismes

	€ HT
Rémunération Equitable (SCPA)	58 675 531
Copie Privée Sonore (SCPA)	18 129 717
Copie Privée Audiovisuelle (SCPA)	360 522
Droits TV (SCPA)	3 115 205
Utilisateurs d'attentes téléphoniques (SCPA)	1 722 426
TOTAL	82 003 401

5 - Montant des déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes

	€ HT
Rémunération Equitable (SCPA)	176 556
Copie Privée Sonore (SCPA)	54 553
Copie Privée Audiovisuelle (SCPA)	1 085
Droits TV (SCPA)	9 374
Utilisateurs d'attentes téléphoniques (SCPA)	5 183
TOTAL	246 750

3 RAPPORT FINANCIER 2024

Comptes annuels
au 31 décembre 2024

02

38



EY Expertises & Transactions
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS
PHONOGRAPHIQUES
14, boulevard du Général Leclerc
92527 Neuilly-Sur-Seine Cedex

A l'attention de Monsieur Laurent FRADIN

Paris, La Défense, le 28 avril 2025

Cher Monsieur Fradin,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2024 de la Société Civile des Producteurs Phonographiques (SCPP).

Ces comptes ont été établis conformément aux termes de notre Lettre de Mission en date du 20 septembre 2024 ; ils se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan	€	316 810 755
• Chiffre d'Affaires	€	10 963 158
• Résultat net comptable	€	(85 310)

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur Fradin, nos salutations distinguées.

Bénédicte Cornet Kpakpabia
Associée

SAS à capital variable
499 087 625 R.C.S. Nanterre
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saïsons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

39

rapport financier

BILAN ACTIF

	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Concessions, brevets, licences	9 588 519	8 467 379	1 121 140	816 514
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 300		6 300	362 240
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 594 819	8 467 379	1 127 440	1 178 754
Constructions	284 988	280 703	4 285	5 389
Installations techniques, matériel, outillage	4 073	4 073	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 756 554	1 351 653	404 901	354 616
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 045 615	1 636 429	409 186	360 005
Autres participations	152		152	152
Autres immobilisations financières	58 331		58 331	25 596
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 483	0	58 483	25 748
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 698 916	10 103 808	1 595 108	1 564 507
Avances, acomptes versés/commandes	7 980		7 980	0
STOCKS ET EN-COURS	7 980	0	7 980	0
Créances	5 371 933		5 371 933	6 008 141
Autres créances	230 147 951		230 147 951	197 923 655
CREANCES DIVERSES	235 519 884	0	235 519 884	203 931 796
Valeurs mobilières de placement	76 584 963		76 584 963	18 645 792
Disponibilités	2 552 269		2 552 269	53 850 862
VALEURS DISPONIBLES	79 137 233	0	79 137 233	72 496 654
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	314 665 097	0	314 665 097	276 428 450
Charges constatées d'avance	550 550		550 550	551 773
TOTAL ACTIF	326 914 563	10 103 808	316 810 755	278 544 730

BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	710 700	662 400
Réserves statutaires ou contractuelles	225 990	221 040
Report à nouveau	170 669	221 285
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 85 310	50 615
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 022 049	1 054 109
Provisions pour risques	1 664 443	1 224 403
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 664 443	1 224 403
Dépôts de garantie	28 469	8 827
Avances et acomptes reçus	192 234	630 184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 083	340 543
Dettes fiscales et sociales	22 251 007	19 987 923
Autres dettes	291 039 819	255 239 197
Produits constatés d'avance	61 651	59 543
TOTAL DES DETTES	314 124 263	276 266 218
TOTAL DU PASSIF	316 810 755	278 544 730

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue de services : retenues statutaires		
<i>Copie privée sonore</i>	1 779 232	1 695 796
<i>Rémunération équitable</i>	6 826 426	6 034 058
<i>Copie privée audiovisuelle / numérique de l'image</i>	22 587	8 508
<i>Droits vidéomusiques</i>	447 118	497 559
<i>Droits phonogrammes</i>	793 986	690 912
<i>Copie privée mandats Vidéo</i>	0	1 806
Autres prestations de services	181 563	180 912
Frais de gestion Attentes téléphonique	505 789	528 929
Frais de gestion AU Etrangers	0	0
Frais de gestion AU France	1 990	2 000
Refacturation de loyers	166 967	156 015
Autres refacturations	237 500	267 500
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10 963 158	10 063 995
Production stockée ou immobilisée		
Subvention d'exploitation	1 500	8 000
Reprise de provision et transfert de charges	0	0
Autres produits d'exploitation	354 040	388 688
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 318 698	10 460 682
Autres achats et charges externes	5 099 366	4 583 520
Impôts, taxes et versements assimilés	115 483	107 189
Salaires et traitements	3 440 540	3 217 667
Charges sociales	1 713 498	1 512 272
Dotation aux amortissements sur immobilisations	654 532	668 843
Dotation aux provisions pour risques et charges	440 039	462 476
Autres charges d'exploitation	80	452
CHARGES D'EXPLOITATION	11 463 537	10 552 420
RESULTAT D'EXPLOITATION	-144 839	-91 737

42

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

	31/12/2024	31/12/2023
Différences positives de change	360	658
PRODUITS FINANCIERS	360	658
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	1 412	775
CHARGES FINANCIERES	1 412	775
RESULTAT FINANCIER	-1 053	-117
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-145 892	-91 854
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 582	65 272
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 582	65 272
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	24 033
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	24 033
RESULTAT EXCEPTIONNEL	60 582	41 239
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	11 379 640	10 526 611
TOTAL DES CHARGES	11 464 950	10 577 227
BENEFICE OU (PERTE)	- 85 310	- 50 615

43

rapport financier

ANNEXES

1/ PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

SCPP, créée en 1985, a pour objet social l'exercice collectif des droits des producteurs de phonogrammes et de Vidéo-musiques. La perception et la répartition des rémunérations dues aux producteurs de phonogrammes ou à leurs Ayants Droit à titre particulier du fait de l'utilisation des phonogrammes ou des Vidéomusiques – contrôles des phonogrammes et Vidéomusiques.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 est de 316 810 755 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un déficit comptable de 85 310 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Règles générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs ainsi que le règlement n° 2017-07 relatif à la comptabilisation des droits d'auteurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Méthode de présentation du compte de gestion et de résultat

Les opérations sont résumées et présentées à l'aide du « Compte de gestion », tel que défini par les dispositions du Décret n°98-1040 du 18 novembre 1998, annexe 1. Ce compte de gestion, conforme au décret du 18 novembre 1998, est complété d'un compte de résultat présenté selon les prescriptions du plan comptable général.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des logiciels acquis par l'entreprise,
- des frais de conception des bases de données et des logiciels de répartition, réalisés par des prestataires informatiques ou le service informatique de la SCPP. Les coûts internes sont immobilisés sur la base des coûts salariaux consacrés à la réalisation des développements.

L'ensemble de ces immobilisations incorporelles est amorti linéairement sur trois ans.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon la méthode linéaire soit :

	Linéaire
Agencements, installations	8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans ou 8 ans
Matériel industriel	5 ans

2.5. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan au coût historique ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et, à la fin de l'exercice, il est procédé à une estimation de ces titres, basée sur leur valeur boursière.

Les valeurs de placement sont constituées par des S.I.C.A.V. de capitalisation, fonds communs de placement et certificats de dépôts négociables. Conformément aux statuts de la société, les plus-values sur ces titres viennent en complément des droits des producteurs de phonogrammes.

2.7. Provisions pour risques

La société constitue des provisions pour risques en fonction des litiges encourus, susceptibles d'avoir une incidence sur ses produits et ses charges.

2.8. Règles et méthodes concernant les droits

2.8.1. Obligation d'aide à la création

La SCPP doit statutairement et en vertu de l'article L 321-9 du code de la propriété intellectuelle consacrer une part des droits collectés à l'aide à la création : 25% des montants collectés sur la copie privée des phonogrammes et l'intégralité des non répartissables techniques générés.

Cette contribution est comptabilisée au passif du bilan puis minorée des différents versements effectués à ce titre.

2.8.2. Droits collectés et répartis

L'ensemble des droits collectés par la société doit faire l'objet d'une répartition.

Les droits collectés et à collecter sont donc d'un montant identique aux droits répartis et à répartir.

Les droits à répartir aux producteurs sont inscrits au passif du bilan pour leur montant toutes taxes comprises ou pour le montant hors taxes s'agissant des droits de la copie privée sonore et de la copie privée audiovisuelle, sous la seule déduction de l'aide à la création liée aux droits de la copie privée sonore et de la copie privée audiovisuelle.

2.8.3. Non répartissables de la rémunération équitable

Selon l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, les sommes encaissées à compter du 1^{er} août 2000 au titre de la rémunération équitable sur la radiodiffusion et la communication dans les lieux publics des phonogrammes du commerce, et non répartissables en application du Code de la Propriété Intellectuelle et des Conventions Internationales doivent être entièrement affectées à des actions d'aides à la création.

La rémunération équitable perçue avant le 1^{er} août 2000 n'est pas concernée par cette modification législative. L'affectation des sommes non répartissables qui seront constatées sur ces sommes lors des prochaines répartitions est donc soumise aux règles définies précédemment par le législateur.

Ces sommes sont comptabilisées au passif du bilan.

La rémunération équitable non répartissable perçue après le 1^{er} août 2000 dont dispose la société est utilisée au financement de ses actions d'aide à la création, développement de la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

Suite à la décision de la SCPA du 14 décembre 2018, les modalités de pesée et de répartition entre sociétés de la rémunération équitable s'en trouvent affectées comme suit.

Les montants de la Rémunération Equitable perçus au titre de l'année de droit 2018 et des années suivantes sont répartis en fonction des répartitions effectuées au réel. Chaque partie disposera à titre définitif d'une quote-part des sommes non répartissables techniques constatées en vertu de l'article L. 214-2 du CPI, diminuées de la retenue que chacune des sociétés aura effectuée sur la part de ces sommes non répartissables générée par les phonogrammes dont chaque société assure la gestion, égale à sa quote-part des droits gérés, résultant de la pesée effectuée. La SPPF a contesté la validité de cette décision devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre.

2.8.4. Prestations de services : retenues statutaires

L'essentiel des produits d'exploitation de la SCPP est constitué par une retenue statutaire sur les droits répartis aux adhérents. Les taux de la retenue statutaire sont fixés par l'assemblée générale des sociétaires.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la retenue statutaire était considérée comme acquise selon les modalités suivantes :

- pour les droits sur les vidéogrammes : lors de l'émission de l'avis de crédit,
- pour les autres droits : à 80 % au cours de l'exercice de collecte des droits et à 20 % au cours de l'exercice de répartition des droits.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la retenue statutaire est considérée comme acquise lors de l'émission de l'avis de crédit quelle que soit la nature de droit.

Les retenues statutaires considérées comme acquises selon cette méthode, mais liées aux droits en cours de répartition et non encore versées aux producteurs, sont inscrites séparément à l'actif du bilan, parmi les produits à recevoir.

2.8.5. Droits dus par les usagers des attentes téléphoniques

La SCPP assure pour le compte de la SCPA la gestion administrative des droits relatifs aux Attentes Téléphoniques moyennant une commission de gestion de 20% sur les droits collectés. Depuis 1998, l'application de cette commission de gestion a un effet rétroactif sur la quote-part des droits collectés qui sera reversée à la SPPF.

Le montant généré par les frais de gestion perçus, par la SCPP au titre de la collecte des droits relatifs aux attentes téléphoniques, s'élève à 505 789 euros au 31 décembre 2024.

Depuis 2005, les sommes perçues durant un exercice sont considérées comme étant les sommes perçues au titre de cette même année de droit. Ces droits sont comptabilisés sur la base des règlements reçus sur l'exercice en cours et non plus sur la base de la période de droit.

3/ COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Informations relatives aux droits

3.1.1. Droits collectés

	Reliquats droits antérieurs	Droits constatés en 2024		Total des droits de l'exercice (2)	Total des droits de l'exercice précédent
	Provision au 31/12/2023	Facturation	Provision au 31/12/2024		
Copie Privée Sonore	6 538 492	17 226 573	7 441 636	18 129 717	18 357 869
Dont régularisations Copie Privée Sonore (3)	-	-	-	-	-
Rémunération Equitable	-4 827 021	54 402 966	10 881 982	70 111 970	51 642 532
Dont provision ex NR RE (3)	-11 386 108	-	-3 731 473	-15 117 581	-4 285 943
Droits Videomusiques	1 745 867	7 270 962	1 932 879	7 457 974	8 298 704
Mandats Humour	-	-	-	-	13 472
Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image	181 632	194 564	347 589	360 522	139 313
Droits Phonogrammes (1)	3 025 190	7 707 026	3 336 842	7 416 674	7 133 000
Total	7 254 166	86 802 094	23 940 929	88 361 276	85 584 955

- (1) Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs et Fournisseurs d'attentes téléphoniques, droits TV.
- (2) Le total des droits est égal à la somme de la facturation et de la provision de l'exercice diminué de la provision de l'exercice précédent (hors régularisations).
- (3) Il s'agit des ex-non répartissables perçus par la SCPP mais bloqués jusqu'à la résolution du litige avec la SPPF. Cette somme correspond à la différence de calcul entre le partage des ex-non répartissables au taux des répartissables (ancienne méthode) et la conservation des ex-non répartissables par les sociétés qui les ont générés (nouvelle méthode).

3.1.2. Droits mis en répartition

Les droits mis en répartition sont présentés dans le tableau page suivante pour leur montant total hors taxes, après imputation de la quote-part obligatoire d'aide à la création de 25 % pour les droits issus de la rémunération de la Copie Privée Sonore et de la Copie Privée Audiovisuelle, et après prélèvement de la quote-part de la retenue statutaire déjà comptabilisée en ressource pour la gestion de la SCPP.

Le détail par années de perception des sommes à répartir est présenté dans les tableaux suivants.

3.1.3. Tableau d'affectation des droits au 31 décembre 2024

Le détail des droits tels qu'ils ont été affectés en 2024, et présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, figure dans le tableau ci-après :

Les tableaux suivants sont présentés hors provisions.



ANNEXE 2
AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

EN EUR	1	2	3	4	5	6	DROITS restant à affecter au 31/12/2024
Nature des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2023	PERCEPTIONS de L'exercice 2024	PRELEVEMENTS pour la gestion (A)	MONTANTS affectés (art. L. 321-9) (B)	MONTANTS affectés à des oeuvres sociales ou culturelles	MONTANTS affectés aux ayants droit (*)	
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :							
Vidéo-musiques	3 744 185	7 270 962	508 681	0	0	7 975 342	2 531 124
Droits phono.	10 967 614	4 534 294	409 103	0	0	2 586 273	12 506 532
Droits TV	4 016 579	3 172 734	372 503	0	0	2 458 243	4 358 567
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :							
Article L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)	0			0			0
Article L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une oeuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0			0			0
Article L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0			0			0
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE répartissables	118 049 226	50 671 493	5 828 849	6 164 146		28 949 609	127 778 114
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres sonores) CPS	13 681 041	17 226 573	2 089 568	4 306 643		9 059 643	15 451 759
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles) CPA	488 132	194 564	13 153	48 641			620 902
Total	150 946 775	83 070 621	9 221 858	10 519 431	0	51 029 111	163 246 997
	0,00	-	-	-	-	-	

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

(A) Cette colonne ne contient que les retenues stat. Prélèvés sur la base des perceptions de l'exercice

(B) Montant correspondant à 25% de l'aide à la création calculée sur les perceptions de l'exercice (CPS, CPA) et les non répartissables affectés au budget de l'aide à la création de l'exercice

Ratio : prélèvements pour la gestion / perceptions de l'exercice :

11,10%

ANNEXE 3

EN EUR

ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE au titre des affectations collectives*	
Article L.321-9 Oeuvres sociales ou culturelles	10 502 750
Total	

*Total des engagements de l'exercice

ANNEXE 4

RECAPITULATION DES SOMMES RESTANT A AFFECTER INDIVIDUELLEMENT

EN EUR

Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	Montant	ANNEE de perception
Vidéomusiques & droits phonogrammes	923 654	2024
	599 842	2023
	487 012	2022
	600 111	2021
	214 022	2020
	132 910	2019
	1 569 820	avant 2019
Sous total VID	4 527 372	
Droits phono.	200 868	2024
	1 111 033	2023
	1 013 606	2022
	1 085 455	2021
	-122 953	2020
	-278 426	2019
	-1 016 781	avant 2019
Sous total Droits phono.	1 992 802	
Droits TV	3 009 183	2024
	1 147 958	2023
	835 586	2022
	503 730	2021
	343 237	2020
	346 468	2019
	584 480	avant 2019
Sous total Droits TV	6 770 642	
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :		
Article L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)		
Article L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)		
Article L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la	41 134 474	2024
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE	11 984 549	2023
	7 852 441	2022
	5 747 198	2021
	2 446 122	2020
	3 374 376	2019
Sous total RE	72 539 160	
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres sonores) CPS	11 364 437	2024
	6 417 757	2023
	4 888 754	2022
	5 585 824	2021
	3 413 282	2020
	39 171	2019
Sous total CPS	31 709 225	
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles) CPA	162 804	2024
	174 882	2023
	153 821	2021
Sous total CPA	491 508	
Total	118 030 708	

ANNEXE 5
Tableau de financement (Règlement ANC 2017-07-131-8)

Situation initiale		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement		Trésorerie
		-17 931 787		-71 782 649		53 850 862
Opération de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
EXPLOITATION	Excédent brut d'exploitation		595 772			
	Charges-produits exceptionnels	0	60 582			
	Autres charges-produits	1 492	354 400			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			-636 208		
	- Autres valeurs			32 231 053		
	- Fournisseurs et comptes rattachés				210 540	
	- Autres dettes d'exploitation				37 647 505	
	TOTAL	1 009 262		-6 263 200		7 272 462
REPARTITION	Coût net du financement					
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation					
	Capacité d'autofinancement					
	1 009 262					
	Distribution/prélèvements					
Autofinancement						
1 009 262						
TOTAL	0		0		0	
INVESTISSEMENT	Investissements :					
	- Incorporels	481 388				
	- Corporels	171 011				
	- Financiers	32 735				
	Désinvestissements :					
	- Incorporels			0		
- Corporels						
- Financiers	57 939 171					
TOTAL	-58 624 304		0		-58 624 304	
FINANCEMENT	Apports en capital / compte courant		53 250			
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts					
TOTAL	53 250		0		53 250	
Situation finale	-75 493 580		-78 045 849		2 552 269	

3.1.4. Retenues statutaires

Le taux de retenue statutaire appliqué aux répartitions est voté par l'Assemblée Générale. Il a évolué comme suit :

	Droits voisins et Attentes téléphoniques	Droits Vidéomusiques
1986 à 1989 :	17 %	3 % + 2 %
1990 :	14 %	3 % + 2 %
1991et 1992 :	12 %	3 % + 2 %
1993 :	8 %	3 %
1994 :	7 %	3 %
1995 :	0 %	3 % jusqu'au 31 mai 1995, puis 2 %
1996 à 2000 :	0 %	2 %
2001 :	6 %	2%
2002 :	11,5%	6%
2003 :	8%	6%
2004 :	9,5%	6%
2005 :	9,75%	6%
2006 :	10,70%	6%
2007 :	11,10%	6%
2008 :	7,30%	6%
2009 :	11,80%	6%
2010 :	11,80%	6%
2011 :	12,30%	6%
2012 :	11,25%	6%
2013 :	10,80%	6%
2014 :	11,30%	6%
2015 :	10,70%	6%
2016 :	10,75%	6%
2017 :	8,20%	6%
2018 :	10,20%	6%
2019 :	9,10%	6%
2020 :	12,90%	6%
2021 :	11,50%	6%
2022 :	10,10%	6%
2023 :	10,80%	6%
2024 :	11,65%	6%

Les retenues statutaires comptabilisées au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Montant constaté au cours de l'exercice	Droits à recevoir, dans l'attente de la mise en répartition et/ou de l'encaissement des droits	
		Montant facturé sur l'exercice 2024	Variation des droits à recevoir/charges à payer
Copie Privée Sonore	1 779 231	2 089 568	-310 337
Rémunération Equitable	6 386 280	5 828 849	557 431
Droits Vidéomusiques	447 118	508 681	-61 563
Mandats Humour	-	-	-
Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image	22 587	13 153	9 434
Droits Phonogrammes (1)	793 986	781 606	12 380
Total	9 429 202	9 221 858	207 345

(1) Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs et Fournisseurs d'attentes téléphoniques.

3.1.5. Actions d'aide à la création (article 38 de la loi de 1985)

RESSOURCES :

· A nouveau 2023	4 241 045
· Au titre de la Copie Privée Sonore (utilisation 2024)	4 790 996
· Au titre de la Copie Privée Audiovisuelle (utilisation 2024)	90 130
· Autres (sur décision d'affectation du Conseil d'Administration).	0
· Report de dossiers annulés (droit de tirage et aide sélective)	979 268
· Au titre de l'aide financière / Estimation des non rép affectés	6 149 906

TOTAL RESSOURCES 16 251 346

EMPLOIS

· Aides selectives / Droits de tirages engagés sur 2024	11 136 708
· Engagements transfert de charges 2024	345 311

TOTAL EMPLOIS 11 482 018

MONTANT DES AIDES RESTANT A ENGAGER AU 31 DECEMBRE 2024 4 769 327

3.1. Autres informations relatives au bilan

3.2.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virement de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, applications	8 829 197	837 328		78 006	9 588 519
Avances et acomptes	362 240	545 808	901 748		6 300
TOTAL	9 191 437	1 383 136	901 748	78 006	9 594 819

La société a poursuivi au cours de l'exercice ses investissements en conception de logiciels destinés au traitement des répartitions et gestion des aides.

3.2.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virement de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Constructions	284 988				284 988
Matériel industriel	4 073				4 073
Installations, agencements	771 303	76 720			848 023
Matériel de bureau	40 499				40 499
Matériel informatique	675 899	93 614		49 510	720 004
Mobilier	147 353	676			148 029
TOTAL	1 924 115	171 011		49 510	2 045 615

Ce poste comprend essentiellement l'acquisition du matériel informatique et des frais d'agencement des locaux.

3.2.3. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements concessions, brevets, licences, applications	8 012 683	532 702	78 006	8 467 379
TOTAL	8 012 683	532 702	78 006	8 467 379

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Constructions	279 599	1 104		280 703
Matériel industriel	4 073			4 073
Installations, agencements	511 385	57 394		568 780
Matériel de bureau	25 268	6 618		31 886
Matériel informatique	600 169	55 369	49 510	606 029
Mobilier	143 616	1 344		144 960
TOTAL	1 564 110	121 829	49 510	1 636 429

3.2.4. Immobilisations financières

Les autres participations sont composées des parts sociales de la SCPA pour un montant de 152 euros.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- un cautionnement pour un montant de 300 euros,
- un dépôt de garantie dans la cadre de la location de 10 emplacements de parkings pour 58 031 euros, soit une augmentation de 33 535 euros qui s'explique par la mise à jour de l'indice du loyer principal ainsi qu'à la demande d'un dépôt de garantie effectué par le fournisseur Quadient.

3.2.5. Créances

Les créances au 31 décembre 2024 ont toutes une échéance à moins d'un an.

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan sont les suivants (en euros) :

	Année 2024
CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	
Clients et comptes rattachés	5 371 933
Autres créances	230 147 951
Total des créances clients et comptes rattachés	235 519 884
Produits à recevoir sur créances clients et comptes rattachés	
Droits collectés vidéogrammes	2 511 689
Total des produits à recevoir sur créances clients et comptes rattachés	2 511 689
Produits à recevoir sur autres créances	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	10 195
Droits collectés rémunération équitable	0
Droits collectés copie privée sonore	14 393 905
Droits collectés copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image	393 891
Droits collectés phonogrammes	4 008 999
Droits collectés divers	213 600
Retenue statutaire copie privée sonore	99 351
Retenue statutaire vidéogrammes	466 642
Retenue statutaire rémunération équitable	18 897 292
Retenue statutaire copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image	10 071
Retenue statutaire phonogrammes	1 874 345
IJSS - IJPR	0
Frais de gestion à affecter	1 801
Personnel - Produits à recevoir	64 550
Droits collectés copie privée audiovisuelle / Charges à payer	110 883
Total des produits à recevoir sur autres créances	40 545 523
Total des produits à recevoir	43 057 212

3.2.6. Valeurs mobilières de placement

Le poste se compose essentiellement de SICAV de capitalisation et de dépôts à termes (D.A.T.).

Au 31 décembre 2024, les plus-values latentes relatives aux SICAV s'élèvent à 22 304 euros.

Les CAT ont dégagé au cours de l'exercice des intérêts à hauteur de 3 516 132 euros contre 590 265 euros au 31 décembre 2023.

Les produits financiers sont affectés aux sociétaires. Les mouvements de l'exercice (présentés conformément au décret du 18 novembre 1998) sont les suivants :

ANNEXE 6 AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS				
EN EUR				
Nature des rémunérations	PF restant à affecter au 31/12/2023	PF de l'exercice 2024	PF affectés	PF restant à affecter au 31/12/2024
Produits des valeurs mobilières de placement	43	3 532 563	-3 300 000	232 606
Total	43	3 532 563	-3 300 000	232 606

3.2.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31/12/2024 s'établissent de la manière suivante :

	Année 2024
Prestations diverses	22 798
Fournitures	408
Redevance crédit-bail	-
Loyers bureaux	274 176
Loyers matériels	7 546
Charges locatives	34 421
Maintenance	146 522
Assurances	30 638
Abonnements et prestations de services	16 158
Publications	5 235
Transports	14
Frais de déplacement	-
Frais de Télécommunication, documentation	4 986
Cotisations - recrutement	203
Frais Tickets restaurants	474
Ticket repas	6 970
Cotisation RIP	-
	550 550

3.2.8. Filiales et participations

La SCPP détient des participations dans le capital de la société suivante :

Filiales et participations	Capitaux propres	QP du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SCPA	335 789	50%	76 870



3.2.9. Capitaux propres

Le capital social se compose de 4 738 parts au nominal de 150 euros, entièrement libérées.

Les réserves statutaires sont constituées :

- des parts sociales des adhérents ayant quitté la société, conformément à l'article 19 des statuts ; avant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 stipulant désormais le remboursement des parts des adhérents sortants.
- de l'affectation de droits n'ayant pu être répartis faute de documents justificatifs conformément aux dispositions prévues dans les statuts.

Le résultat de l'exercice précédent, soit une perte de 50 615 euros a été porté en report à nouveau, portant celui-ci à 170 669,91 euros.

3.2.10. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/23	Variations		31/12/24
		+	-	
Capital social	662 400	58 950	10 650	710 700
Primes d'émission				
Reserve statutaire	221 040	5 400	450	225 990
Report à nouveau	221 285		50 615	170 669
Résultat de l'exercice 2023 (perte)	-50 615	50 615		
Résultat de l'exercice 2024 (perte)		-85 310		-85 310
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 054 109	29 656	61 715	1 022 049

3.2.11. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2024, la provision pour risque dans le cadre du litige avec la SPPF a été augmentée de 440 039 euros, portant la provision à 1 664 443 euros.

3.2.12. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes du bilan se présentent ainsi :

Année 2024	
DETTES FOURNISSEURS, FISCALES ET SOCIALES, AUTRES	
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (TTC)	551 083
Dettes fiscales et sociales	22 251 007
Autres dettes	291 039 819
Total des dettes fournisseurs, fiscales et sociales et autres dettes	313 841 909
Charges à payer sur dettes fournisseurs	
Transports de Biens	8
Divers	229 639
Frais bancaires	0
Frais hôtels et déplacements	4 216
Frais postaux et télécommunications	3 320
Honoraires	120 813
Publications	2 453
Total des charges à payer sur dettes fournisseurs	360 450
Charges à payer sur dettes fiscales et sociales	
Provisions congés payés	491 679
Provision prime	253 010
Provision pour intéressement des salariés	217 195
Dettes à régulariser IJSS-IJPR	0
Charges sociales sur provision	360 841
Autres Charges sociales à payer	0
Total des charges à payer sur dettes fiscales et sociales	1 322 726
Charges à payer sur autres dettes	
Diffuseurs VID avoirs à établir	192 234
Vidéomusiques SPPF	
Droits à reverser copie privée sonore	36 936 999
Droits à reverser rémunération équitable	120 641 376
Droits à reverser copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image	146 979
Droits à reverser phonogrammes	22 595 437
Droits à reverser divers	49 279
Non répartissables de la rémunération équitable	0
Charges à payer EX NR à répartir	71 121 448
Retenue statutaire à recevoir CPA	0
Total des charges à payer sur autres dettes	251 683 752
Total des charges à payer	253 366 928

3.2.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/2024 s'établissent de la manière suivante :

Année 2024	
Travaux pris en charge par GECINA	26 210
Loyer et Charges 1er trimestre 2025 SNEP	35 441
	61 651

3.3. Informations concernant le compte de résultat

3.3.1. Compte de gestion de l'année 2024

Le compte de gestion de l'année 2024, présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, s'établit ainsi :

	CHARGES			RESSOURCES	
	Année 2024	Année 2023		Année 2024	Année 2023
I. Charges d'exploitation :	11 247 968	10 450 602	I. Ressources d'exploitation :	11 318 698	10 460 682
A. Achats et charges externes	5 099 366	4 583 520	A. Récupération et refacturation des charges	239 490	269 500
			Facturation au titre des frais de gestion attachés aux attentes téléphoniques	505 789	528 929
B. Impôts et taxes	115 483	107 189	B. Retenues sur droits	9 869 349	8 928 639
C. Charges de personnel	4 938 468	4 628 122	C. Autres ressources d'exploitation	704 071	733 615
D. Autres charges d'exploitation	80	452	D. Reprise de provisions et transfert charges	0	0
E. Dotation aux amortissements	654 532	668 843			
F. Dotations aux provisions	440 039	462 476			
II. Charges financières	1 412	775	II. Ressources financières	360	658
III. Charges exceptionnelles	0	24 033	III. Ressources exceptionnelles	60 582	65 272
IV. Intéressement	215 570	101 817			
V. Impôts Société	0	0			
Total des charges (I + II + III + IV)	11 464 950	10 577 227	Total des ressources (I + II + III)	11 379 640	10 526 611
Excédent de prélèvement à la fin de l'exercice			Insuffisance de prélèvement à la fin de l'exercice	85 310	50 615
Total général	11 464 950	10 577 227	Total général	11 464 950	10 577 227

3.3.2. Charges d'exploitation

Le détail des charges d'exploitation est le suivant :

	Année 2024	Année 2023
Prestations informatiques & études	2 132 499	1 799 779
Fournitures de bureau & autres fournitures non stockées	85 308	105 634
Loyers & charges locatives	1 379 405	1 297 794
Entretien	288 953	279 675
Assurances	27 690	27 397
Documentation	27 950	33 835
Personnel intérimaire	0	10 608
Honoraires	691 927	534 869
Publicité relations publiques	164 371	159 347
Frais de transports	1 725	1 735
Voyages et déplacements	64 690	64 234
PTT et téléphone	85 663	99 249
Frais bancaires	15 795	14 633
Cadeaux	2 644	2045
Autres charges diverses	130 825	153 140
Impôts et taxes	115 483	107 189
Salaires	3 440 540	3 217 667
Charges sociales	1 497 928	1 410 455
Charge d'intéressement	215 570	101 817
Dotations aux amortissements	654 532	668 843
Dotations aux provisions	440 039	462 476
Total	11 463 537	10 552 420

3.3.3. Résultat exceptionnel

En application des recommandations comptables, les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Les produits exceptionnels de l'année s'élevant à 60 582 euros se composent de :

- Produits liés à des litiges anti-piraterie pour un montant de 27 249 euros ;
- Produits sur participation aux travaux des locaux GECINA pour un montant de 33 333 euros.

Les charges exceptionnelles de l'année s'élevant à 0 euros se composent de :

Ainsi, le résultat exceptionnel s'élève au titre de l'exercice 2024 à 60 582 euros.

3.3.4. Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés s'élève, au titre de l'exercice, à 215 570 euros contre 102 644 euros pour l'exercice précédent.

4/ AUTRES INFORMATIONS

4.1. Ventilation de l'effectif salarié

	2024	2023
Catégories	Effectif moyen de l'année	Effectif moyen de l'année
Cadres	25	27
Employés	19	17
CDD Employés	3	1
Total	47	45

4.2. Rémunération allouée aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas indiquée, car cela aurait pour effet de communiquer une rémunération individuelle.

4.3. Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 23 700 euros sur l'exercice.

4.4. Engagements de retraite

Des indemnités sont dues aux collaborateurs de la société au moment de leur départ à la retraite. Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des collaborateurs, le montant des indemnités brutes (hors charges sociales) calculées à la clôture de l'exercice s'élève à 246 133 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024.

4.5. Nantissement de SICAV

Le 24 mars 2010, la SCPP a nanti des SICAV auprès de la Société Générale en faveur du bailleur des locaux pour un montant initial 122 883 euros. Au 31 décembre 2011, ce nantissement avait été porté à 208 975 euros.

Au 31 décembre 2023, ce nantissement a été porté à 234 145 euros. En 2024, le compte n'a pas été mouvementé.

4.6. Impôt sur les sociétés

En 2024, le résultat fiscal de la SCPP est un déficit. Par conséquent, la SCPP n'a pas d'impôt sur les sociétés à payer.

4.7. Evènements significatifs

- Rémunération équitable : arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne

L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 8 septembre 2020 a posé le principe selon lequel les États membres ne peuvent « exclure les artistes interprètes ou exécutants qui sont ressortissants d'États tiers à l'espace économique européen (EEE) du droit à une rémunération équitable.

Cette décision fait l'objet d'un litige entre la SCPP et la SPPF. En effet auparavant la répartition entre SPPF et SCPP se faisait sur la totalité des sommes perçues (y compris non répartissables qui représentent environ 6% des sommes) sur la base des répartissables ce qui donnait lieu au partage suivant :

	Année de droit 2021	Année de droit 2022	Année de droit 2023	Année de droit 2024
SCPP	71,5%	71,0%	71,9%	72,4%
SPPF	28,5%	29,0%	28,1%	27,6%

Considérant qu'il n'y a plus de « non répartissables » au regard de la jurisprudence, la SCPP a revendiqué un % supérieur de répartition :

	Année de droit 2021	Année de droit 2022	Année de droit 2023	Année de droit 2024
SCPP	77,8%	77,4%	78,0%	77,9%
SPPF	22,2%	22,6%	22,0%	22,1%

Il a été décidé que la différence (6,3% pour l'année de droit 2021 soit un montant de 3,2 millions d'euros, 6,4% pour l'année de droit 2022 soit un montant de 3,5 millions d'euros, 6,1% pour l'année de droit 2023 soit un montant de 4,4 millions d'euros et 5,5% pour l'année de droit 2024 soit un montant de 4,0 millions d'euros) serait provisionnée à la SCPP et que la retenue statutaire correspondante serait provisionnée en risque (1,7 millions d'euros).

Par ailleurs, un audit de notre prestataire EY, réalisé pour la SCPP sur les déclarations de ventes permettant de calculer les répartitions de CPS et de RE sur vente, a révélé des anomalies sur les importantes ventes de 2 producteurs de la SPPF. Une régularisation en faveur de la SCPP va devoir être effectuée.

Dans l'attente de celle-ci, la SCPP a provisionné une partie de la régularisation attendue à hauteur de 1,3M€ de perceptions de Copie Privée supplémentaire ainsi que 0,8M€ de perceptions de Rémunération Equitable, soit un total de 2,1M€.

4.8. Engagements hors bilan

Néant.

4.9. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.





03

INFORMATIONS DIVERSES

03 Informations diverses

p.66-71

- 1 / Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation p.69
- 2 / Description de la structure juridique et de la gouvernance de la SCPP p.69
- 3 / Liste des personnes morales que la SCPP contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce p.69
- 4 / Montant total des rémunérations versées aux personnes visées au premier alinéa de l'article L.323-13 du CPI p.69
- 5 / Utilisations des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs p.69
- 6 / Rapport de la commission de contrôle des OGC p.70

03

INFORMATIONS
DIVERSES

03

**1/ NOMBRE DE REFUS D'OCTROYER
UNE AUTORISATION D'EXPLOITATION**

La SCPP ne peut autoriser que les exploitations pour lesquelles elle a été mandatée. Conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L.324-7 du CPI, la SCPP n'a refusé d'octroyer aucune autorisation d'exploitation relevant de ses mandats au cours de l'exercice 2024.

**2/ DESCRIPTION DE LA STRUCTURE
JURIDIQUE ET DE LA GOUVERNANCE
DE LA SCPP**

La SCPP est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle.

La société est administrée par un conseil d'administration constitué de personnes physiques présentées par ses associés et élues par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration désigne un Directeur Général, Gérant de la société.

Le Conseil de Surveillance, constitué d'associés élus par l'Assemblée Générale, remplit les missions de contrôle que la loi et nos statuts lui ont confié.

**3 / LISTE DES PERSONNES MORALES QUE LA
SCPP CONTRÔLE AU SENS DE L'ARTICLE
L.233-16 DU CODE DE COMMERCE**

La SCPP contrôle actuellement plus de la moitié des pouvoirs de vote au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SCPA, société commune à la SCPP et à la SPPF.

La SCPA a un capital de 304,90 €, dont la SCPP détient 50%. Le résultat net de la SCPA pour l'exercice 2024 est un bénéfice de 76 870€. La valeur nette comptable et brute comptable des titres détenus est de 152,45€.

**4 / MONTANT TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX PERSONNES VISÉES AU PRE-
MIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.323-13 DU CPI**

Ce montant correspondant à une rémunération individuelle, il ne peut être communiqué. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt consultable, comme les déclarations d'intérêt des administrateurs, par les associés de la SCPP, dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

**5 / UTILISATIONS DES SOMMES
DÉDUITES AUX FINS DE SERVICES
SOCIAUX, CULTURELS OU ÉDUCATIFS**

La SCPP ne déduit aucune somme aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs. Toutefois, la SCPP, à la demande de ses associées, remplit certaines missions non relatives à la gestion des droits qui sont clairement identifiées dans le rapport financier (charges de mission). Par ailleurs, la SCPP, comme la loi l'y oblige, utilise à des aides à la création les sommes non répartissables de la rémunération pour copie privée et de la rémunération équitable des phonogrammes du commerce, détaillées en annexe 3 du présent rapport.

6 / RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE DES OGC

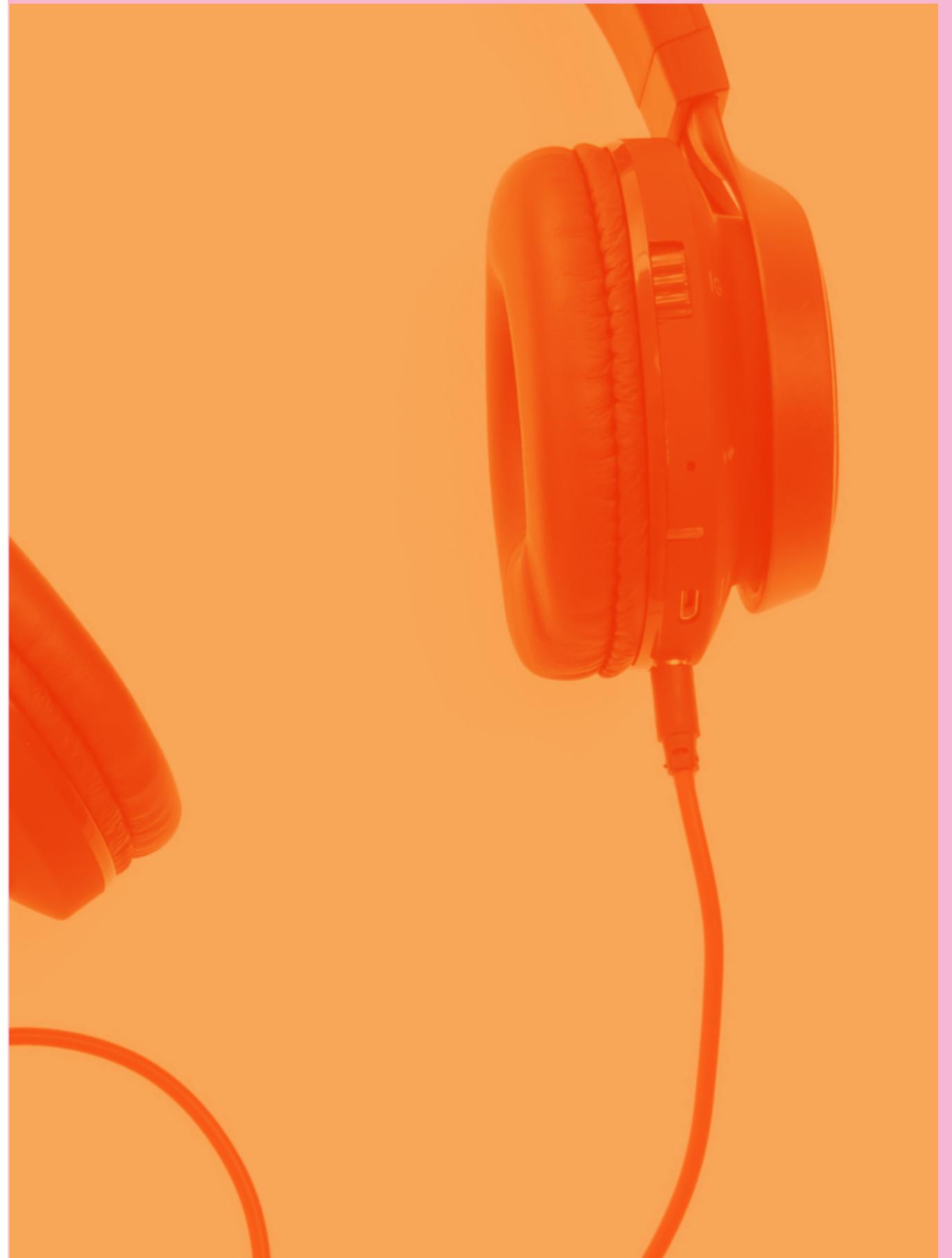
A la date d'établissement du présent rapport, la Commission permanente de contrôle des organismes de gestion collective n'a pas encore rendu public son seizième rapport annuel général.

Ce rapport devrait être disponible sur le site de la Cour des Comptes (www.ccomptes.fr) dans la rubrique Commission permanente de contrôle des OGC. Il sera également accessible sur le site de la SCPP.

Des exemplaires du rapport général devraient être disponibles lors de l'Assemblée Générale du 25 juin.

Par ailleurs, un exemplaire sera adressé par la SCPP à tout associé qui lui en ferait la demande.

Enfin, on peut rappeler que le rapport 2023 avait conclu à la bonne gestion générale de la SCPP comme à la performance de ses outils informatiques. Une part importante des recommandations de la Commission de Contrôle, consistant essentiellement à des modifications de forme, ont par ailleurs été mises en œuvre par la SCPP.



04

ANNEXES 2024



04 Annexes

p.72-111

p.75
annexe 1
Organigramme

p.77
annexe 2
Composition du bureau et du conseil

p.79
annexe 3
Composition du conseil de surveillance

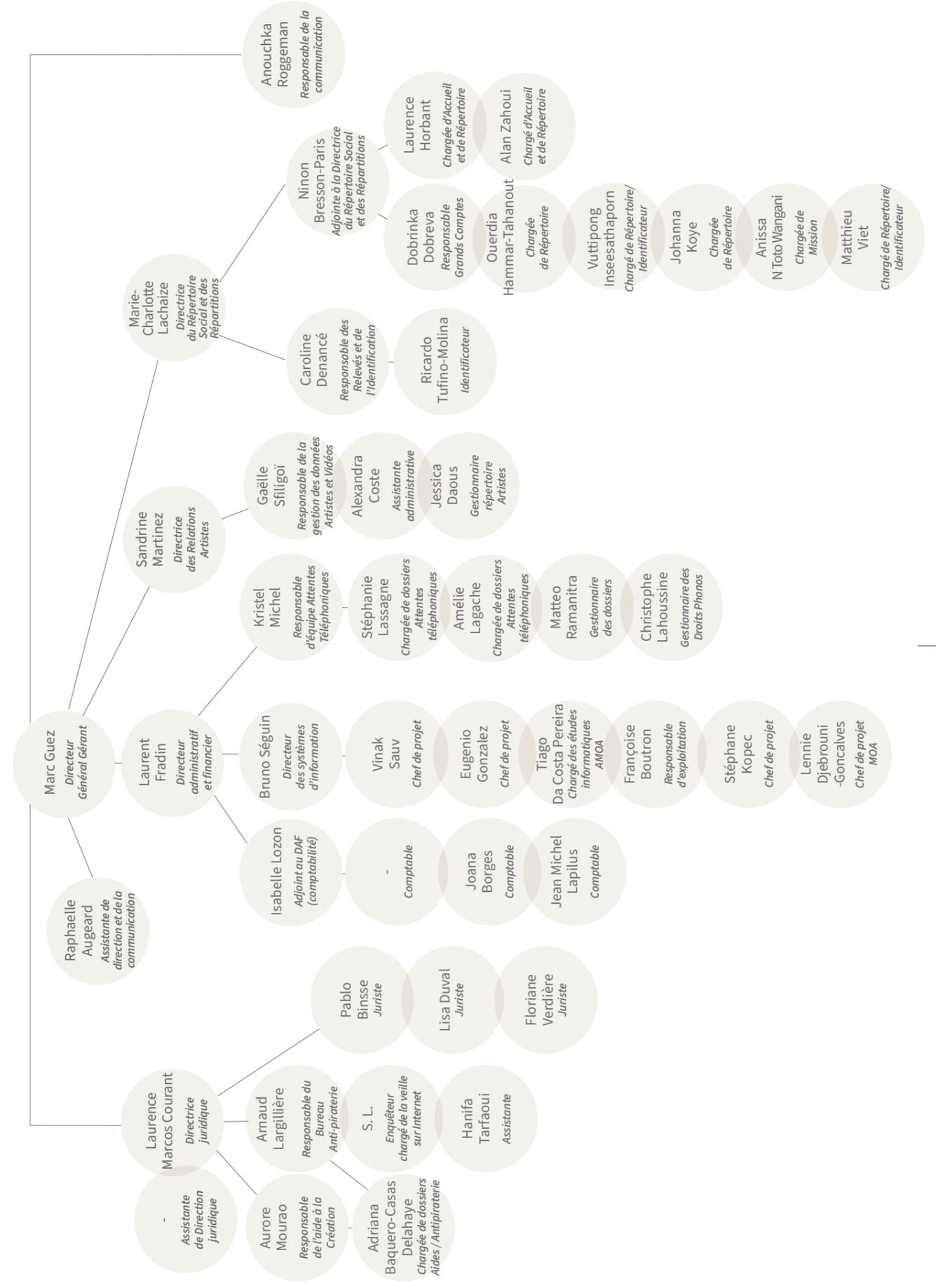
p.81
annexe 4
Subventions attribuées par la SCPP en 2024

p.105
annexe 5
Rapport d'activité du Bureau Anti-piraterie

p.109
annexe 6
Rapport d'activité du Service Communication

1 ANNEXES

Organigramme Avril 2024



2. ANNEXES

Composition du Bureau et du Conseil d'administration

Mai 2024

04

BUREAU



CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 ^{ER} COLLÈGE : MEMBRES DE DROIT	
Olivier NUSSE	UNIVERSAL MUSIC FRANCE
Marie-Anne ROBERT	SONY MUSIC FRANCE
Alain VEILLE	WARNER MUSIC FRANCE
2 ^E COLLÈGE :	
Eric BARATIN	LIGIA DIGITAL
Christine CONDAMY	EDITIONS GALLIMARD JEUNESSE
Mehdi EL JAÏ	VERYCORDS
Sylvain GAZAIGNES	BMG FRANCE
Manuela OSTROLENK	ARION
3 ^E COLLÈGE :	
Yacine BOUZIDI	ANTIPODES MUSIC
Tania LE SACHÉ	ARB
Dominique MOUYEAUX	CHRIS MUSIC
Arnaud ROBERT	HACHETTE EDUCATION

3. ANNEXES

Composition du conseil de surveillance

Mai 2024

04

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENT	
SONY MUSIC FRANCE	Georges OUAGGINI
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
DELOREAN MUSIC GROUP	Jennifer BARNAY
PER DIEM EDITIONS	François FRITSCHER
SONY MUSIC FRANCE	Georges OUAGGINI
UNIVERSAL MUSIC FRANCE	Patrick PICAUD
VINTAGE LOVE SONGS	Daniel ROURE
WARNER MUSIC FRANCE	Gwénaëlle LE BORGNE

4 ANNEXES

Subventions attribuées par la SCPP en 2024

04

Le présent rapport a donc pour objet, comme chaque année, de rendre compte aux associés de la SCPP et au Ministre de la Culture de l'utilisation des sommes affectées directement ou indirectement par la SCPP à l'aide à la création.

1/ LE FINANCEMENT DE L'AIDE À LA CRÉATION

La SCPP a disposé, à ce titre, en 2024 d'un montant total de 12 350 819 € :

- 4 627 664 Euros, soit 25 % de la Copie Privée, que la SCPP doit consacrer à l'Aide à la Création,
- 6 164 146 Euros, provenant d'un solde de non répartissables techniques,
- 474 690 Euros, soit le solde du budget d'Aides de l'année 2023 (solde « Aides Sélectives » : 85 881 Euros, solde « Droits de Tirage » : 388 809 Euros),
- 406 688 Euros de subventions attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées durant l'année 2024 et réintégrées au budget Aides Sélectives 2024,
- et 677 631 Euros de subventions « Droits de Tirage » attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées par les producteurs durant l'année 2023 et réintégrées au budget 2024.

2/ L'AFFECTATION DE CES SOMMES

Le budget total de l'aide à la création de la SCPP a été affecté par le Conseil d'Administration de la façon suivante :

- a - 5 869 161 Euros au budget « Droits de Tirage » (soit 5 875 969 Euros du budget initial auquel ont été soustraits 6 808 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2024)
- b - 6 481 658 Euros au budget « Aides Sélectives » (soit 6 068 162 Euros du budget initial, 406 688 Euros de subventions des années antérieures annulées et réintégrées, 6 808 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2024).

Le budget « Aides Sélectives » a été affecté en application de la décision de l'Assemblée Générale à :

- **l'aide à la création de phonogrammes : 3 112 996 Euros**
(2 946 327 Euros + 164 400 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 269 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2024).
- **l'aide à la création de vidéomusique : 886 432 Euros**
(589 265 Euros + 102 042 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 269 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2024 + 192 855 Euros du solde du budget spectacles vivants 2024).
- **l'aide à la diffusion de spectacles vivants : 406 864 Euros**
(482 126 Euros + 115 324 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 269 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2024 – le solde restant de 192 855 Euros ajouté au budget vidéomusique 2024).
- **l'aide aux projets spéciaux : 1 773 079 Euros**
(2 050 444 Euros + 12 635 Euros de subventions des années antérieures annulées - 250 000 Euros au titre de l'aide Marketing – 40 000 au titre du dispositif de soutien au versement d'Avances Minimales Garanties).
- **l'aide marketing : 262 287 Euros.**
(250 000 Euros + 12 287 Euros de subventions des années antérieures annulées).
- **l'aide au dispositif de soutien au versement d'Avances Minimales Garanties : 40 000 Euros.**

3/ LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Durant l'exercice 2024, la Commission s'est réunie 12 fois pour étudier 1 032 dossiers de demande de subvention (1 347 en 2023). Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, 840 subventions (999 en 2023) pour un montant de 10 844 733 Euros⁽¹⁾ (soit 5 186 460 Euros au titre du Droit de Tirage et 5 658 273 Euros au titre de l'Aide Sélective).

- 81.40 % des demandes ont reçu une réponse positive.

	Nombre de demandes	Subventions accordées	Réponses positives
CREATIONS			
- Albums	679	576	84.33%
- Vidéomusiques	262	191	72.90%
SPECTACLES			
- Conventions salles	40	30	75.00%
- Projets Spéciaux	19	17	89.47 %
FORMATION	14	11	78.57%
MARKETING	15	13	86.67%
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	3	2	66.67%
TOTAL	1 032	840	81.40%

¹ Ce montant ne comprend pas les subventions 2024 annulées à la demande de leurs bénéficiaires durant l'année 2024.

Durant l'exercice 2024, la SCPP a conclu 30 conventions avec des Salles de Spectacles permettant de subventionner 172 « show-cases » :

- L'Alambra (2)
- Théâtre de l'Atelier (3)
- Badaboum (4)
- Théâtre des Bouffes du Nord (3)
- Cabaret Sauvage (4)
- Café de la Danse (16)
- Centre Musical Barbara (4)
- Cité Musicale Metz-Esplanade (2)
- Elysée Montmartre (2)
- Gaveau-Grande Salle (4)
- La Place (4)
- Le 360 Paris Music Factory (8)
- La Boule Noire (15)
- La Cigale-debout (3)
- La Maroquinerie (10)
- Le Bal Blomet (12)
- Le Hasard Ludique (4)
- Le Trianon (4)
- Le Triton (2)
- Le Zèbre de Belleville (7)
- Les Etoiles (4)
- Les Trois Baudets (4)
- New Morning (10)
- Pan Piper (2)
- Petit Bain (8)
- Point Éphémère (2)
- Le Backstage (2)
- Salle Colonne (3)
- Studio de l'Ermitage (20)
- Sunset-Sunside (4)

30 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP :

- au titre du **Spectacles/Projets Spéciaux** : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), le Festival au Fil des Voix (18^{ème} édition), Réseau Printemps (Les Inouïes du Printemps de Bourges 2024), l'Opération concerts SCPP (durant Le Printemps de Bourges, le Mama, les Francfolies, le Disquaire Day 2024 et 2025), l'Association de Promotion du Livre Audio (édition du festival Vox 2024), les Francfolies (édition 2024), l'Association Disquaire Day (opération Ground Control 2024), Vox Pop Collective (15^{ème} édition du Mama Music & Convention), pour la deuxième année One Yard (cérémonie Les Flammes 2024), Les Allumés du Jazz (Les Allumés du Jazz font salon édition 2025), et pour la première année Avalon (le prix Joséphine des artistes 2024), Hellfest Productions (Festival Hellfest Open Air 2025), Fest'Yv Event (édition 2025), l'Association Prouve (2^{ème} édition du tremplin rap Prouve).

- au titre de la **Formation** : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), ACP-La Manufacture Chanson, LKF & Partenaires, Le Workshop, Harmoniques, pour la troisième année, All Acces Musique (bourses égalités des chances), Voix du Sud (Les Rencontres d'Astaffort 2024) pour la deuxième année, le Studio Pereire et pour la première année My Music Ads, le programme Isocelles pendant le Printemps de Bourges 2024 et 2025, Mewem (programme de mentorat 2024).

- en tant qu'**organismes** : (depuis plus de quatre ans) : l'association Tous pour la Musique (participation 2024) et pour la 3^{ème} année, Le Centre Nationale de la Musique (contribution 2024).

- Enfin 345 311 Euros ont été affectés à des actions prévues au l.b) de l'article R.321-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, soit « des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres ».

Les subventions accordées	Nombre de demandes	Montant en Euros	%
CREATIONS			
- Albums			
- Avances minimales garanties (53 projets)	576	7 618 049 €	62.56%
- Vidéomusiques	191	22 463 €	0.15%
		1 423 878 €	16.26%
SOUS TOTAL	767	9 064 390 €	78.97%
SPECTACLES			
- Conventions salles	30	406 864 €	4.31%
- Projets Spéciaux	17	328 150 €	3.33%
SOUS TOTAL	47	735 014 €	7.64%
FORMATION	11	130 715 €	1.24%
MARKETING	13	198 303 €	1.91%
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	2	371 000 €	6.95%
ACTIONS DE DEFENSE DES DROITS		345 311 €	3.29%
TOTAUX	840	10 844 733 €	100%

Le solde du budget « Aides Sélectives » s'élevait fin 2024 à 823 385 Euros, et celui du budget « Droits de Tirage » à 682 701 Euros.

4/ LES BÉNÉFICIAIRES

En 2024,

- 85.41 % du budget d'Aide à la création de la SCPP a été attribué directement aux producteurs phonographiques ou à leurs licenciés, soit 9 262 693 Euros.
- 4.63 % à des institutions ou des organismes de formation, soit 501 715 Euros.
- 3.03 % à des projets spéciaux, soit 328 150 Euros.
- 3.75 % aux producteurs phonographiques dans le cadre des conventions avec les salles de spectacles, soit 406 864 Euros.
- 3.18 % au titre des actions de défense des droits, soit 345 311 Euros.

5/ LE COÛT DE LA GESTION DES SUBVENTIONS

Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la société. La SCPP ne procède à aucun prélèvement sur le budget d'aides pour financer ce fonctionnement. Le coût de cette gestion peut cependant être estimé pour 2024 à 272 016 Euros.

6/ LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

Toutes les demandes de subvention (autres que celles relevant des projets spéciaux) sont soumises à une Commission d'attribution dont les 9 membres sont élus chaque année par l'Assemblée Générale de la société. Cette Commission, dans le respect des règles arrêtées par le Conseil d'Administration portées à la connaissance de tous les demandeurs⁽²⁾, propose au Conseil d'Administration : pour l'aide sélective, l'attribution ou non d'une subvention et le montant de celle-ci et, pour les dossiers utilisant le droit de tirage, après contrôle de l'éligibilité et que le montant demandé respecte les règles de plafonnement en vigueur, l'attribution de la subvention. Le Conseil d'Administration mandaté par l'Assemblée Générale, après avoir entendu un représentant de la Commission, attribue ou non les subventions proposées.

Le versement des subventions est conditionné à la déclaration des titres figurant sur les projets aidés au répertoire de la SCPP (lors du paiement de la première partie pour les projets vidéomusiques et lors du paiement du solde pour les projets de création phonographique).

50 % de la subvention est versée avant la réalisation du projet, les 50 % restant sont versés sur présentation pour :

- la création de phonogramme : de 2 CD ou la copie écran des titres disponibles sur un site en téléchargement. (Un contrôle est réalisé par sondage à raison d'un dossier « Droit de Tirage » et un dossier « Aides sélectives » par mois, afin de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des coûts réels d'enregistrement). Le versement du solde de la subvention est conditionné à la déclaration des titres figurant sur le projet aidé au répertoire de la SCPP et à la fourniture des bulletins de salaire ou factures de prestation (selon les règles d'attribution-Cf. Art.2-2.) des artistes principaux et artistes accompagnants figurant dans le budget prévisionnel. L'absence de rémunération pour un artiste devra être justifiée.

- les vidéomusiques : une copie DVD du clip ou la copie écran de la vidéo disponible sur un site de diffusion, la copie du contrat de production audiovisuelle ou les factures de paiement pour la réalisation du clip, permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 70 % des coûts réels de réalisation. La vidéomusique doit être déclarée au répertoire de la SCPP.

- l'aide marketing : si l'album est déjà commercialisé au moment du dépôt de la demande, la subvention sera versée en une fois, sur présentation préalable de l'album physique ou digital déclaré au répertoire de la SCPP et après fourniture des factures justifiant des financements permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des financements avec un plafond de 20 000 Euros.

Si l'album n'est pas encore commercialisé au moment du dépôt de la demande, la subvention sera versée en deux temps : 50 % versés à la notification de l'octroi de la subvention et 50 % versés sur présentation de l'album physique ou digital déclaré au répertoire de la SCPP ainsi que des factures justifiant des financements permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des financements, avec un plafond de 20 000 Euros. Ces éléments devront être communiqués au maximum un an après l'octroi de la subvention.

- l'aide au dispositif de soutien au versement d'avances minimales garanties : la contribution est versée avec le solde de la subvention accordée au titre de l'aide à la production phonographique, auquel elle s'ajoute et contribue, sous réserve de la fourniture par le producteur d'une reconnaissance de versement de l'avance sur redevances ayant fait l'objet de la demande, signée par l'artiste interprète principal.

Les résultats des contrôles concernant la création de phonogramme, sont soumis à la validation de la Commission uniquement lorsque les montants accordés doivent être révisés. Pour l'aide marketing tous les contrôles sont soumis à la validation de la Commission.

La première moitié de la subvention est récupérée par la SCPP lorsque le projet n'est pas réalisé. Pour l'aide marketing si le montant minimum des financements n'atteint pas le seuil minimum de 15 000 Euros (5 000 Euros pour le classique jazz et la musique traditionnelle), la subvention sera annulée et en cas de versement de la première partie elle devra être remboursée.

Seules les subventions attribuées pour les formations d'artistes et les show-cases, dans les salles conventionnées par la SCPP, sont réglées en totalité en une seule fois après justification de leur réalisation et de la déclaration des titres de l'album faisant l'objet de l'opération de promotion au répertoire de la SCPP.

(2) Ces règles figurent sur le dossier de demande de subvention.



DÉTAIL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024

N° DU PROJET	NOM DU PROJET	NOM DU PRODUCTEUR	MONTANT EN €	
AIDES SELECTIVES				
CRÉATION PHONOGRAPHIQUE				
			Projet	GRM
2024/582	CD de Chanje	386 LABORATOIRE	6 600,00	
2024/956	CD de Häillé Dasta (EP)	404 HUMAN	14 100,00	
2024/203	CD de 21 Juin le Duo	5H47 PRODUCTION	3 000,00	
2024/950	CD de Jeune Mort (EP)	75E SESSION RECORDS	2 760,00	
2024/293	CD de Ora	787 RECORDS	2 600,00	
2024/412	CD de Sofiane Pamart et Nto	88 TOUCHES PRODUCTION	8 800,00	
2024/330	CD de Santa	999 PRODUCTIONS	18 000,00	
2024/865	CD de Fanou Torracinta	A LOGHJA	6 800,00	
2024/965	CD de Walter Astral	ABBESS RECORDS	7 500,00	
2024/682	CD de Hopen	AC2 PRODUCTION	9 600,00	600,00
2024/1005	CD d'Arat Kilo	ACCORDS CROISES LABEL	14 600,00	
2024/597	CD de Michel Fugain	AD LIBITUM	4 000,00	
2024/186	CD d'Aurore Voilqué	ADF BAYARD MUSIQUE	2 100,00	
2024/327	CD de Da Silva	ADF BAYARD MUSIQUE	5 200,00	
2024/420	CD de Gerardo Jerez Le Cam	ADF BAYARD MUSIQUE	3 000,00	
2024/624	CD de Angelo Debarre	ADF BAYARD MUSIQUE	7 000,00	
2024/791	CD de Sébastien Ginjaux	ADF BAYARD MUSIQUE	2 000,00	
2024/261	CD du Skokiaan Brass Band	ADME-OBSTINATO	5 200,00	
2024/484	CD de Fantôme	ADRENALINE PRODUCTION	4 700,00	
2024/477	CD du Naïma Quartet	AFTER THE CRESCENT	3 300,00	
2024/849	CD l'Héritage Goldman (live)	AIR FORCE ONE	18 000,00	
2024/216	CD de Laura (EP)	ALASKA RECORDS	5 000,00	
2024/665	CD Alexandre de La Baume	ALBE PRODUCTIONS	7 000,00	
2024/493	CD de L'Amerigo	ALDAM PRODUCTION	8 400,00	
2024/679	CD de Rorhard (EP)	ALL PRODUCTION STUDIOS	1 000,00	
2024/73	CD de Alligatorz	ALLIGATORZ CORP	3 000,00	
2024/750	CD de Radio Cargo (EP)	ALLO FLORIDE ARTIST SERVICES	3 400,00	
2024/874	CD de Point Mort	ALMOST FAMOUS	1 300,00	600,00
2024/416	CD de Gary Brunton	AMOC	2 500,00	
2024/674	CD de Django	ANIMA RECORDS	7 300,00	
2024/85	CD de Rank-O	ANOTHER RECORD	2 500,00	
2024/324	CD de Julien Daian	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	12 800,00	
2024/485	CD de Inès Souki (EP)	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	9 100,00	
2024/573	CD de Myejah	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	5 300,00	
2024/922	CD du Kanazoé Orkestra	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	8 700,00	
2024/421	CD de Sidi Wacho	ANZN	7 600,00	
2024/1000	CD de Wit.	APOLLO240	5 400,00	
2024/160	CD de Abdoulaye Nderguet	ARB	6 000,00	
2024/471	CD de Roch Banzouzi	ARB	6 900,00	
2024/481	CD de Nezha Chevé	ARB	10 900,00	
2024/662	CD de Soliac Matsimba	ARB	8 100,00	

2024/915	CD de Dona My	ARB	7 700,00	
2024/628	CD du Hamon Martin Quintet	ARFOLK	10 600,00	600,00
2024/867	CD de Eben	ARFOLK	5 400,00	412,50
2024/953	CD d'Opus Méduse	ARFOLK	3 000,00	600,00
2024/871	CD d'Agnès et Joseph Doherty	ARIANE PRODUCTIONS	6 800,00	
2024/231	CD d'Emmanuel Coppey	ARION	15 800,00	
2024/442	CD de Pletzl Bandit	ARION	5 700,00	
2024/660	CD de Shaked Bar	ARION	10 200,00	
2024/857	CD de Jonathan Benichou	ARION	7 300,00	
2024/997	CD de Rose Naggar Tremblay	ARION	18 000,00	
2024/768	CD de Alune Wade	ART EXPRESS	3 000,00	
2024/579	CD de Marco Vezzoso	ART IN LIVE	6 000,00	
2024/982	CD d'Agathe de Courcy et Anna Jouan	ARTOVATIONS	1 900,00	
2024/119	CD du Collectif d'Improvisations Hybrides	ASSO POUR LA CREATION ET ED EN LIBERTE	2 600,00	
2024/331	CD du Duo Coloquintes	ASSOCIATION ARTIFICES	2 500,00	
2024/684	CD de Theorem of joy	ASSOCIATION DELUGE	4 800,00	
2024/526	CD de Jey Brownie	ATT MUSIC PRODUCTIONS	18 000,00	
2024/782	CD de Noëmi Waysfeld	AWZ	4 600,00	
2024/190	CD des Frères Timal	AZTEC MUSIQUE	4 100,00	
2024/284	CD de Saina Manotte (EP)	AZTEC MUSIQUE	3 200,00	
2024/386	CD de Lizi (EP)	AZTEC MUSIQUE	5 500,00	
2024/410	CD de Jim Rama (EP)	AZTEC MUSIQUE	3 400,00	
2024/466	CD de Dasha (EP)	AZTEC MUSIQUE	4 300,00	600,00
2024/497	CD du Mario Canonge Trio	AZTEC MUSIQUE	7 200,00	
2024/619	CD de Kimsé (EP)	AZTEC MUSIQUE	2 700,00	600,00
2024/623	CD de Madelyn Ann (EP)	AZTEC MUSIQUE	6 000,00	
2024/689	CD de Patrick Abrial & Jye	AZTEC MUSIQUE	6 100,00	
2024/695	CD de Titiaah (EP)	AZTEC MUSIQUE	2 900,00	600,00
2024/819	CD de Emezi	AZTEC MUSIQUE	5 100,00	
2024/851	CD de Tykas (EP)	AZTEC MUSIQUE	2 800,00	600,00
2024/988	CD de Jessye Belleval (EP)	AZTEC MUSIQUE	2 900,00	
2024/989	CD de Clélya Abraham	AZTEC MUSIQUE	2 800,00	
2024/67	CD de Stéphane Brunello	AZUR MUSIC	3 600,00	
2024/125	CD d'Abacaxi	B MEDIA	2 000,00	412,50
2024/199	CD Jazz Association Magic Malik	B MEDIA	4 000,00	250,00
2024/443	CD de Théo Fouchenneret et le quatuor Strada (live)	B MEDIA	6 800,00	412,50
2024/527	CD Académie Orsay-Royaumont 2024	B MEDIA	3 900,00	412,50
2024/192	CD de Kosma	BABOO MUSIC	2 000,00	
2024/595	CD d'Agnès Jaoui	BABOO MUSIC	12 900,00	
2024/577	CD de llements	BACO RECORDS	8 500,00	
2024/728	CD de Groundation	BACO RECORDS	9 600,00	
2024/883	CD de Danakil (EP)	BACO RECORDS	8 200,00	
2024/247	CD de Jabberwocky	BAIDY PRODUCTION	1 300,00	
2024/652	CD du Gaspard Guerre Quartet	BALANCE TA NOTE	3 200,00	
2024/336	CD de Bachar Mar-Khalifé (live)	BALCOON	4 000,00	
2024/307	CD de Djavann	BAMEKA	3 000,00	
2024/248	CD de Tina Rose	BANCO MUSIC	4 300,00	
2024/995	CD de Sch	BARON ROUGE	18 000,00	
2024/661	CD de Mathieu des Longchamps	BARONESA	6 400,00	
2024/205	CD de Bon Entendeur	BE RECORDS	18 000,00	
2024/445	CD deTutti Bueni	BELKA	2 900,00	

2024/519	CD de Gaspard Royant (EP)	BELLEVUE	7 000,00	
2024/929	CD d'Arman Méliès	BELLEVUE	3 700,00	
2024/778	CD de Biguine Extension	BIZON ART	2 200,00	
2024/574	CD de Wensly	BLACK GOLD CORP	3 300,00	
2024/964	CD de Terrenoire	BLACK PARADISO	13 200,00	
2024/987	CD de Dom Peter	BLANC MANIOC	3 600,00	
2024/188	CD de Audshine	BLASTA STUDIO	3 300,00	600,00
2024/239	CD de Arash Sarkechik	BLUE SHINE	3 000,00	250,00
2024/434	CD de Leman (EP)	BONJOUR MUSIQUE	4 500,00	
2024/676	CD de Olympe Chabert (EP)	BONNE ETOILE	7 700,00	
2024/596	CD hommage à Michel Legrand	BONSAÏ BOOKING & MANAGEMENT	5 800,00	
2024/603	CD de Max Darmon (EP)	BONSAÏ BOOKING & MANAGEMENT	5 800,00	250,00
2024/878	CD de Follow the Y	BOOSTER MUSIC	3 800,00	412,50
2024/202	CD de Gwendoline	BORN BAD RECORDS	5 900,00	
2024/246	CD de Frustration	BORN BAD RECORDS	4 200,00	
2024/405	CD de Vincent Taeger & Jazz Kamasutra	BORN BAD RECORDS	4 200,00	
2024/751	CD de Bryan's Magic Tears	BORN BAD RECORDS	3 800,00	
2024/917	CD d'Arthur Satan	BORN BAD RECORDS	5 300,00	
2024/489	CD de Wallace Cleaver	BORO	7 000,00	
2024/943	CD de Weepers Circus	BOULE A ZERO PRODUCTIONS	9 500,00	
2024/523	CD de Slove	CADETTE	7 200,00	
2024/242	CD d'André Villéger et Alain Jean-Marie	CAMILLE PRODUCTIONS	5 200,00	
2024/672	CD de Fleuves	CAVALCADE	9 200,00	
2024/949	CD de Craze	CAVALCADE	2 200,00	
2024/984	CD de Grand Tabazu	CAVALCADE	3 000,00	
2024/0101	CD de Jumo	CELA SAS	5 700,00	
2024/754	CD de Cezaire	CEZAIRE	2 000,00	
2024/923	CD de Ravage Club (EP)	CHIEN FOU	5 000,00	
2024/607	CD de Ippon	CITIZEN - RECORDS	3 500,00	
2024/490	CD de Nadd	CK S PRODUCTION	2 500,00	
2024/475	CD de Romain Muller	COCO MACHINE	2 900,00	
2024/976	CD d'Armande Ferry-Wilczek	COLLECTIF COQCIGRUE	10 200,00	
2024/1037	CD de Isla Dorada	COLLECTIF PINCE-OREILLES	3 836,00	
2024/966	CD des Cagoules et Décalcomanies	COMPAGNIE HAOMA	2 300,00	
2024/326	CD de la Compagnie Outre Mesure	COMPAGNIE OUTRE MESURE	5 500,00	
2024/128	CD de Christophe Giovaninetti	CONTINUO MUSIQUE	5 400,00	
2024/225	CD de Daniel John Martin	CONTINUO MUSIQUE	10 300,00	
2024/388	CD de Pierrick Pedron	CONTINUO MUSIQUE	12 900,00	
2024/495	CD de Guo Gan	CONTINUO MUSIQUE	5 400,00	
2024/668	CD de Didier Henry	CONTINUO MUSIQUE	6 000,00	
2024/853	CD de Khalil Chahine	CONTINUO MUSIQUE	6 400,00	
2024/99	CD de Khalil Chahine	CONTINUO MUSIQUE	16 100,00	
2024/955	CD de Claire Days	CONTREJOURS	3 500,00	
2024/967	CD de Valentin Vander	CONTREPIED PRODUCTIONS	2 500,00	
2024/196	CD de Later	COOKIE RECORDS SARL	5 000,00	600,00
2024/233	CD de Bolivard	COOKIE RECORDS SARL	3 000,00	
2024/80	CD de Pocket (EP)	COOKIE RECORDS SARL	1 500,00	
2024/667	CD de La Rumeur	DA BUZZ	8 000,00	
2024/298	CD de Nicolas Véroncastel	DAKOTA 19	5 000,00	
2024/525	CD de Dbma	DBMAMUSIC	3 200,00	
2024/869	CD de Ralph Beaubrun	DEBORDUS PRODUCTION	4 000,00	

2024/84	CD d'Astonvilla	DELCO MUSIC	8 000,00	
2024/850	CD de M4tias	DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS	3 000,00	
2024/581	CD de Il est vilaine	DIALECT	5 800,00	
2024/658	CD de Cyril Mokaiesh	DIESE PRODUCTIONS	18 000,00	
2024/796	CD de Melissmell	DIONYSIAC TOUR	10 900,00	
2024/777	CD de Zaho de Sagazan (réédition)	DISPARATE	16 000,00	
2024/971	CD de Mad Rey	DKO RECORDS	4 000,00	
2024/75	CD de Sänd	DOODAH PRODUCTION	7 700,00	
2024/72	CD de Joseph d'Anvers	DOPPELGANGER	5 200,00	
2024/398	CD de Yo*Me	DREAM HOUSE	1 900,00	
2024/685	CD d'Anne Pacey	DRUMZZZ	18 000,00	600,00
2024/209	CD de Alien	DS PROD	7 400,00	
2024/565	CD de Virginie Daidé	DU SAVON DANS LES YEUX	3 800,00	
2024/328	CD de OBF & Iration Steppas	DUBQUAKE RECORDS	5 700,00	
2024/159	CD de Mathilde	EDITIONS RAOUL BRETON	3 000,00	
2024/806	CD de Fozzie BX (EP)	ELECTRO DANCE	1 000,00	
2024/981	CD de Youssef Swatt's (EP)	ELEVATE	10 800,00	
2024/437	CD Rita Strohl	ELLES WOMEN COMPOSERS	17 700,00	
2024/191	CD de Sadansolo (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	2 900,00	
2024/390	CD de Ronnie (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	2 900,00	
2024/762	CD d'Alexis Croisé (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	3 200,00	
2024/814	CD de Nelick (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	8 000,00	
2024/399	CD de Theodort	ERRRO	12 700,00	
2024/726	CD de Claire Serres	ETIC SYSTEM	2 100,00	
2024/729	CD de MadeInParis (EP)	EVERYTHING CONFIDENTIAL	5 600,00	
2024/430	CD de Voilaaa	FAVORITE RECORDINGS/ PUSHER DISTRIBUTION	6 300,00	
2024/781	CD de Rude Jude	FAVORITE RECORDINGS/ PUSHER DISTRIBUTION	10 500,00	
2024/990	CD de Asinine (EP)	FILIGRANE	4 400,00	
2024/779	CD de Clotilde Hesme	FINALISTES	5 100,00	
2024/145	CD de Charlélie Couture	FLYING BOAT	16 500,00	250,00
2024/117	CD de Swan et Michel Amsellem	FREEDONIA ENTERTAINMENT	7 100,00	
2024/197	CD de Marie Sarah (EP)	FREEDONIA ENTERTAINMENT	10 500,00	
2024/725	CD de Mister Mat	FREEDONIA ENTERTAINMENT	6 100,00	
2024/413	CD de Nochka	FRENCH FLAIR ENTERTAINMENT	14 400,00	
2024/580	CD de Romain Brau	FRENCH PARADE	6 700,00	
2024/111	CD d'Emile Parisien	FULL RHIZOME	16 100,00	
2024/340	CD de Théo Ceccaldi	FULL RHIZOME	8 900,00	
2024/954	CD de Bingo Club	FUZO MUSIC COMPANY	4 500,00	
2024/919	CD de Tokyo Tea Room	GLM MUSIC	6 600,00	
2024/262	CD de Edgär	GRABUGE RECORDS	2 500,00	
2024/194	CD de Yassine Stein	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	5 200,00	
2024/285	CD de Bonnie Banane	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	8 800,00	
2024/563	CD de Yassine Stein (EP)	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	5 400,00	
2024/611	CD de Yndi	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	4 200,00	
2024/588	CD de Leonie	GREEN BOWL RECORDS	4 000,00	
2024/961	CD de Alkabaya	GREEN PISTE RECORDS	3 900,00	250,00
2024/486	CD de Muddy Monk	HALF AWAKE	11 300,00	

2024/355	CD de Laurent Bardainne & Tigre d'Eau Douce	HEAVENLY SWEETNESS	18 000,00	
2024/518	CD de Bonbon Vodou (EP)	HEAVENLY SWEETNESS	4 400,00	
2024/699	CD de Léon Phal (EP)	HEAVENLY SWEETNESS	5 800,00	
2024/70	CD de Cotenete	HEAVENLY SWEETNESS	12 400,00	
2024/458	CD de Patxi	HEGAL	11 200,00	
2024/605	CD de Elliott Armen	HELIUM BALLOONS RECORDS	5 300,00	
2024/974	CD d'Eva Blanche	HEMATOME	2 500,00	
2024/832	CD de Hemmen (EP)	HEMMEN	1 500,00	
2024/441	CD de Doya (EP)	HOME	13 300,00	
2024/332	CD de Flèche Love	HORIZON LIVE	5 000,00	
2024/664	CD de Jean-Paul Pruna	HORTUS DEVELOPPEMENT	4 700,00	
2024/506	CD d'Hugo Jardin (EP)	HUGO JARDIN MUSIQUE	3 800,00	
2024/440	CD de Wysteria	ICI D'AILLEURS	2 600,00	
2024/614	CD de Thierry Maillard	ILONA RECORDS	7 000,00	
2024/215	CD de Uto	INFINE	6 500,00	
2024/409	CD de Basile3	INFINE	5 800,00	
2024/787	CD de O'o	INFINE	8 700,00	
2024/986	CD de François & The Atlas Mountains	INFINE	18 000,00	
2024/972	CD de June The Girl	INTENSE	3 400,00	
2024/432	CD de Toko Blaze	IT'S OK !	2 900,00	250,00
2024/979	CD de Lisa Portelli	J'AI VECU LES ETOILES	2 500,00	
2024/294	CD de Limo	JAIYE MUSIC GROUP	9 000,00	
2024/821	CD de Chico & The Gypsies	JAL PRODUCTION	7 500,00	
2024/439	CD de Johan	JOIE N RECORDS PRODUCTIONS	2 300,00	250,00
2024/482	CD de Liv Oddman (EP)	KASANOSTRA PUBLISHING	3 600,00	
2024/161	CD de Leck	KCK PUBLISHING	8 700,00	
2024/297	CD de Ana Carolina	KCK PUBLISHING	8 700,00	
2024/391	CD de Jarod	KCK PUBLISHING	4 200,00	
2024/550	CD de Mehdi YZ	KCK PUBLISHING	7 100,00	
2024/741	CD de Leck	KCK PUBLISHING	7 600,00	
2024/928	CD de La Peee	KCK PUBLISHING	5 500,00	
2024/79	CD de Marlin (EP)	KIDDING ASIDE	2 700,00	
2024/666	CD de Selman Farias	KIRAZ	6 400,00	
2024/127	CD d'Etienne Manchon	KIWI PRODUCTION	4 300,00	
2024/564	CD de Oscar Emch	KLAKSON'	11 300,00	250,00
2024/232	CD Comptines du Soleil	KLS RECORDS PUBLISHING	3 400,00	250,00
2024/977	CD Comptines au Soleil en anglais	KLS RECORDS PUBLISHING	2 600,00	
2024/311	CD d'Areski	KURONEKO MEDIA	14 400,00	
2024/281	CD d'Alex Rossi	KWAIDAN	8 200,00	
2024/722	CD de The Mercurials	KWAIDAN	5 300,00	
2024/861	CD de Melba (EP)	L AMIRALE	5 700,00	
2024/975	CD de Lucas Dorado	L' HORIZON VIOLET	1 900,00	250,00
2024/823	CD de No Money Kids	L.Q.C.G.	6 000,00	
2024/76	CD d'Anthony Augustin	LA BOITE A SONS	1 900,00	
2024/829	CD d'Erotic Market	LA COMPAGNIE 4000	2 100,00	
2024/338	CD de L'Etrangleuse	LA CURIEUSE	3 300,00	
2024/1007	CD de Facteurs Chevaux	LA GRANGE AUX BELLES	6 000,00	
2024/698	CD de Barbara Carlotti	LA MAISON DES REVES	13 000,00	
2024/828	CD de Julien Sérié (EP)	LA PLUIE CHANTE	1 900,00	
2024/243	CD de Romain&Thomas Leleu	LA PRIMA VOLTA	7 800,00	

2024/323	CD de Jean-Baptiste Fonlupt	LA PRIMA VOLTA	11 200,00	
2024/422	CD de Vanessa Wagner	LA PRIMA VOLTA	18 000,00	
2024/473	CD de Jean-Philippe Collard	LA PRIMA VOLTA	15 900,00	
2024/693	CD de Cédric Pescia	LA PRIMA VOLTA	13 600,00	
2024/723	CD de Florian Noack	LA PRIMA VOLTA	16 000,00	
2024/783	CD de Vanessa Wagner	LA PRIMA VOLTA	10 200,00	
2024/860	CD de Nathalie Dessay et Philippe Cassard	LA PRIMA VOLTA	16 300,00	
2024/494	CD de Vegedream	LA RUCHE RECORDS	18 000,00	
2024/435	CD de Bruit	LA TANIÈRE	7 100,00	
2024/77	CD de Comme John	LABEL DIFF 43	2 000,00	
2024/210	CD de Ceylon	LACOUVEUSE	3 700,00	
2024/677	CD de Setenta	LATIN BIG NOTE	10 000,00	
2024/792	CD de Cabadzi	LE CIRQUE ABSENT	2 500,00	
2024/594	CD de Iaross	LE CRI DU CHARBON	4 100,00	
2024/538	CD de Ciac Boum	LE GRAND BARBICHON PROD	4 700,00	
2024/444	CD de Rcan	LE PERISCOPE	11 700,00	
2024/920	CD de Lynn	LE SOFA	11 200,00	600,00
2024/957	CD du trio Tasis	LE TRITON	1 900,00	
2024/678	CD d'Arnaud Le Gouefflec	L'EGLISE DE LA PETITE FOLIE	3 800,00	
2024/593	CD de Catherine Zimmer Lorenzi	L'ENCELADE	4 200,00	
2024/856	CD de Anastasie Jeanne	L'ENCELADE	5 400,00	
2024/983	CD Les Improbables	LES ARTS BOUTANTS	6 200,00	250,00
2024/147	CD des Métaboles et Léo Warynski	LES METABOLES	9 900,00	
2024/195	CD du Duo Enssle-Lamprecht	LES NEVEUX DE RAMEAU	4 400,00	
2024/417	CD de Philippe Grisvard et l'Ensemble Diderot	LES NEVEUX DE RAMEAU	10 800,00	
2024/870	CD de Nahuel Di Pierro	LES NEVEUX DE RAMEAU	18 000,00	
2024/98	CD du duo Brügggen-Plank	LES NEVEUX DE RAMEAU	11 500,00	
2024/317	CD de Da Break	LES STUDIOS DE LA RUCHE	7 800,00	600,00
2024/583	CD de Une Touche d'Optimisme (live)	LES TROIS 8	9 100,00	
2024/74	CD de Ryan Wang	L'ESPRIT DU PIANO	9 500,00	
2024/868	CD de Laurie Darmon	LIONNE RECORDS	5 000,00	600,00
2024/749	CD de Lisandro Cuxi	LISMUSIC	16 500,00	
2024/170	CD de Ludivine Issambourg	LOOPS PRODUCTIONS	3 000,00	
2024/114	CD de Gaillard	LOW WOOD	4 000,00	
2024/282	CD de Illi	LOW WOOD	6 700,00	
2024/287	CD de Yung Poor Alo	LOW WOOD	4 800,00	
2024/290	CD de Mauvaise Bouche (EP)	LOW WOOD	9 300,00	
2024/387	CD de Genezio	LOW WOOD	9 200,00	
2024/392	CD de Keeqaid	LOW WOOD	5 800,00	
2024/467	CD de Princesse (EP)	LOW WOOD	4 600,00	
2024/472	CD de Michel (EP)	LOW WOOD	3 800,00	
2024/474	CD de Gaillard	LOW WOOD	8 000,00	
2024/549	CD de Djiggy (EP)	LOW WOOD	3 200,00	
2024/572	CD de Icy Tplc	LOW WOOD	7 100,00	
2024/612	CD de Yung Poor Alo	LOW WOOD	7 400,00	
2024/727	CD de Princesse	LOW WOOD	11 500,00	
2024/730	CD de Elh Kmer	LOW WOOD	6 600,00	
2024/866	CD de Genezio (EP)	LOW WOOD	10 700,00	
2024/918	CD de Miles MD (EP)	LOW WOOD	3 900,00	
2024/95	CD de Zélie	LOW WOOD	18 000,00	

2024/385	CD de V.B.L.O	M.A.S. MUSIK	3 800,00	
2024/663	CD de Brö (EP)	MAGNOLIAS FILMS	7 100,00	
2024/337	CD de DJ Quick	MAL LUNE MUSIC	7 000,00	
2024/496	CD de Dj Quick	MAL LUNE MUSIC	6 800,00	
2024/835	CD de Loyiso	MAT	18 000,00	
2024/921	CD de Yoanna	MATCHA	2 600,00	
2024/102	CD de Alex Grenier	MATRISSE PRODUCTIONS	3 700,00	
2024/335	CD de Felipe Silva Mena	MAZETO SQUARE	4 500,00	600,00
2024/559	CD de Vincent Martial	MAZETO SQUARE	4 800,00	
2024/863	CD de Meli Momes	MELI MELODIE	3 300,00	
2024/520	CD de Field Music	MEMPHIS INDUSTRIES	3 700,00	
2024/480	CD de Manuel Bienvenu	MICROCULTURES	9 200,00	
2024/488	CD de Rosalie Hartog	MIDIESE	5 500,00	
2024/171	CD de Shanice (EP)	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	1 100,00	
2024/414	CD Nocturnes 2	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	4 100,00	
2024/431	CD de Béatrice Melissa	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	2 600,00	
2024/584	CD de Benjamin Sanz	MIRR	4 800,00	
2024/116	CD de La Maîtrise de Saint Marc	MJF	7 900,00	
2024/212	CD de Gautier	MJF	10 400,00	
2024/771	CD de Martiaal Bort	MON SLIP	2 300,00	
2024/755	CD de Kaÿcie	MOON HEARTS PRODUCTION	2 000,00	
2024/339	CD du Amazing Keystone Big Band	MOOSE	11 200,00	600,00
2024/852	CD de Wormsand	MRS RED SOUND	2 000,00	
2024/245	CD de Laurent Gérard	MURAILLES MUSIC	3 200,00	
2024/980	CD de DeLaurentis	MUSES PROD	7 300,00	
2024/394	CD de Sue Ying Koang	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	3 200,00	
2024/478	CD de l'Orchestre Philharmonique de Brasov	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	4 800,00	
2024/657	CD de l'ensemble La Chapelle Saint-Marc	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	6 600,00	
2024/724	CD d'Alexander Boldachev	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	8 600,00	
2024/817	CD de Liat Cohen	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	1 700,00	
2024/354	CD de Yann Passabet-Labiste et Bertrand Giraud	MUSIC SQUARE	2 700,00	
2024/395	CD de Varduhi Yeritsyan	MUSIC SQUARE	4 700,00	
2024/411	CD de David Louwerse et François Daudet	MUSIC SQUARE	4 800,00	
2024/469	CD Gabriel Fauré 2 Quatuors	MUSIC SQUARE	5 600,00	
2024/575	CD de Titien Collard	MUSIC SQUARE	2 800,00	
2024/691	CD de l'Orchestre National de Chambre de Toulouse	MUSIC SQUARE	6 000,00	
2024/740	CD de Jean-Renaud Lhotte et Jean-Baptiste Lhermelin	MUSIC SQUARE	5 600,00	
2024/825	CD de Mélanie Laurent	MUSIC SQUARE	7 500,00	
2024/913	CD de Sophia Vaillant	MUSIC SQUARE	5 600,00	
2024/765	CD de La Femme	MUSIQUE EN SOCIETE	10 200,00	
2024/295	CD de Afrikay (EP)	NATIVID	2 000,00	
2024/680	CD du Collectif Nos	NENO AND TALA	5 600,00	
2024/241	CD de Bops	NEON CITRONADE	8 500,00	
2024/228	CD de Séverin (live)	NEON NAPOLEON	4 400,00	
2024/352	CD de Salif Keita	NO FORMAT	11 700,00	
2024/616	CD de Piers Faccini et Ballaké Sissoko	NO FORMAT	15 400,00	
2024/692	CD de Koki Nakano	NO FORMAT	13 200,00	
2024/797	CD de Tetsuro	NOVENGITUM PRODUCTION	3 000,00	
2024/283	CD de Blanka	NOWADAYS RECORDS	6 900,00	
2024/483	CD de Tales & Ahlam (EP)	NOWADAYS RECORDS	6 000,00	

2024/576	CD de Chien Méchant	NOWADAYS RECORDS	7 500,00	
2024/68	CD de KasbaH	NOWADAYS RECORDS	7 300,00	
2024/69	CD de Alter Real	NOWADAYS RECORDS	8 000,00	
2024/926	CD de Jeff The Fool	NOWADAYS RECORDS	10 500,00	
2024/428	CD de Romane Serda	ODIDON	3 000,00	
2024/415	CD de Julii Sharp	ONLY LOVERS RECORDS	3 400,00	
2024/608	CD d'Alexandre Herer Bombay Experience	ONZE HEURES ONZE	4 100,00	600,00
2024/766	CD de H JeuneCrack	OPALE SYSTEME	7 900,00	
2024/426	CD de Trucs	PAGANS	1 200,00	
2024/82	CD de Le Bour-Bodros	PAKER PROD	6 900,00	250,00
2024/673	CD de Caroco (EP)	PAN EUROPEAN RECORDING	3 300,00	250,00
2024/884	CD de Flavien Berger	PAN EUROPEAN RECORDING	16 600,00	
2024/90	CD de Flavien Berger	PAN EUROPEAN RECORDING	5 800,00	
2024/916	CD de Vickie Chérie	PAN EUROPEAN RECORDING	9 500,00	600,00
2024/97	CD de Buvette	PAN EUROPEAN RECORDING	2 800,00	
2024/948	CD de S8jfou	PARAPENTE	2 900,00	250,00
2024/94	CD de Gisèle Pape	PAULE ET PAULE	2 900,00	
2024/790	CD de Yom	PLANÈTES ROUGES	3 200,00	
2024/303	CD de Marie Bastide	POISSON MERVEILLE	4 000,00	
2024/978	CD de Léo Jeannet et le Panoramic Project	POUSSE-POUSSE PRODUCTION	3 600,00	
2024/834	CD de Orage (EP)	PRINTIVAL	5 000,00	
2024/351	CD des Goguettes (live)	PRODUCTIONS GUILLOU FRERES	6 300,00	600,00
2024/319	CD de Pacôme Genty	PROHIBITED RECORDS	5 700,00	
2024/92	CD de Jeune Lennon	PROMESSES	2 900,00	
2024/226	CD de l'ensemble Vox Cantoris	PSALMUS	8 300,00	
2024/0100	CD de Peter And The Roses	PYRAMID MUSIC	3 500,00	
2024/585	CD de Winnterzuko	RANDOMWARE	12 100,00	
2024/1009	CD de Pierre Perchaud	RESPIRE JAZZ	1 500,00	
2024/752	CD de Enchantée Julia	ROCHE MUSIQUE	11 300,00	600,00
2024/969	CD de Bleu Berline (EP)	ROCK CORPORATION	1 500,00	
2024/963	CD de Thomas Naim	ROOTLESS BLUES	2 800,00	
2024/521	CD de Kikobert	ROSELINE PRODUCTIONS	5 300,00	
2024/343	CD de Maheva	ROY MUSIC	6 300,00	
2024/764	CD de Sarah Donna (EP)	ROY MUSIC	4 500,00	
2024/120	CD de Silmarils	RUN FAST MUSIC	10 000,00	
2024/876	CD de Ratuş	SABOTEUR RECORDS	3 800,00	
2024/960	CD de Vincent Figuri	SALAMANDRE	2 200,00	
2024/491	CD de Guizmo	SALUT O PRODUCTIONS	9 400,00	
2024/132	CD de Sylvaine	SEASON OF MIST FRANCE	2 400,00	
2024/134	CD de Rotting Christ	SEASON OF MIST FRANCE	6 400,00	
2024/163	CD de Seth	SEASON OF MIST FRANCE	6 200,00	
2024/288	CD de Night Shall Drape Us	SEASON OF MIST FRANCE	4 000,00	
2024/397	CD de Gravenoire (EP)	SEASON OF MIST FRANCE	3 700,00	
2024/578	CD de Eihwar	SEASON OF MIST FRANCE	8 700,00	
2024/621	CD de 1349	SEASON OF MIST FRANCE	6 900,00	
2024/687	CD de Gaerea	SEASON OF MIST FRANCE	5 400,00	
2024/742	CD deThe Old Dead Tree	SEASON OF MIST FRANCE	6 000,00	
2024/785	CD de Funeral	SEASON OF MIST FRANCE	5 100,00	
2024/831	CD de Mork Gryning	SEASON OF MIST FRANCE	4 800,00	
2024/877	CD de Stéphane Kerecki	SELF TWO MUSIC	3 000,00	
2024/78	CD de Mb Quatre	SHARKA PRODUCTION	2 700,00	

2024/602	CD de Tony Paeleman	SHED MUSIC	5 000,00	
2024/118	CD de Yoshi Di Original	SHINOBEE	6 100,00	
2024/230	CD de Jean-Louis Beaumadier	SKARBO	13 000,00	600,00
2024/959	CD de Hardrok Stricker	SKYLAX RECORDS	2 300,00	
2024/601	CD de Dany Brillant	SOUL LATIN JAZZ PRODUCTION	18 000,00	
2024/193	CD de Ks	SOUND EFFECT KILLER KAYCI IMAGE	3 000,00	
2024/238	CD de Renaud Garcia Fons	SOUND SURVEYOR SARL	7 900,00	
2024/879	CD Les Misérables	SPJL EDITIONS	18 000,00	
2024/406	CD de Pierre Grizzli	SPOK	9 300,00	
2024/164	CD de Sopico	SPOOKLAND	12 800,00	
2024/296	CD de Barry Moore	SPOOKLAND	18 000,00	
2024/479	CD de Viscéral	SPOOKLAND	18 000,00	
2024/113	CD de Laura Prince	STAR PROD	7 000,00	
2024/433	CD de Stan Mathis	STARDUST ACP	4 500,00	
2024/524	CD de Franck Marchal (EP)	SUPERCALI	5 500,00	
2024/562	CD de Minuit Machine	SYNTH RELIGION	4 000,00	
2024/589	CD de Raoul Vignal	TALITRES	4 000,00	
2024/681	CD de Grive	TALITRES	3 600,00	
2024/862	CD de Nicolas Peiron	TAMYA PRODUCTION	2 400,00	
2024/126	CD de Baptiste Lagrave	TEDRI RECORDS	2 500,00	250,00
2024/396	CD de Jiro	TELEMA RECORDS	2 500,00	
2024/610	CD de 22h22	TEX AVRIL	4 600,00	
2024/91	CD de Two Faced Animal	THE PACKAGE	1 700,00	
2024/914	CD de Steve Amber	THE STEVE AMBER FORMATION	2 500,00	
2024/598	CD de Pampa Folks	TIPEE RECORDS	3 000,00	
2024/775	CD de Ben Mazué	TOKYTA	18 000,00	
2024/407	CD de Ko Shin Moon	TOTAL TOTEM	2 900,00	
2024/320	CD de Lord\$	TRICATEL	14 900,00	
2024/747	CD de Rémi Klein	TRICATEL	10 100,00	
2024/872	CD de Jean Charles Santini	TRINITA RECORDS	7 300,00	
2024/66	CD de Patrick Oliva	TRITON DEVELOPPEMENT	5 400,00	250,00
2024/738	CD de Florent Albecht	TRITON DEVELOPPEMENT	2 300,00	250,00
2024/64	CD de Global Network (EP)	UN PLAN SIMPLE	7 200,00	
2024/65	CD de Corde	VAILLOLINE	2 400,00	
2024/769	CD de Vda	VDA PRODUCTION	7 100,00	
2024/885	CD de Cisco Herzhaft	VECTORIEL	2 000,00	
2024/146	CD de l'ensemble Vedado	VEDADO MUSICA	5 100,00	
2024/389	CD de ADX	VERECORDS	7 600,00	
2024/393	CD de Dagoba	VERECORDS	8 400,00	
2024/468	CD de Sanseverino	VERECORDS	15 900,00	
2024/615	CD de Brigitte Fontaine	VERECORDS	14 600,00	
2024/655	CD d'Ultra Vomit	VERECORDS	18 000,00	
	CD de No One Is Innocent	VERECORDS	8 300,00	
2024/822	CD de Psykup	VERECORDS	11 300,00	
2024/858	CD de Enrico Macias (live)	VERECORDS	12 200,00	
2024/927	CD de F.F.F. (live)	VERECORDS	10 300,00	
2024/560	CD du Victor Lee Gabriel	VIBRATIONS SUR LE FIL	2 500,00	
2024/240	CD de Lysistrata	VICIOUS CIRCLE	9 000,00	
2024/492	CD de The Psychotic Monks (EP)	VICIOUS CIRCLE	10 700,00	
2024/709	CD de Mantra	VLAD PRODUCTIONS	2 700,00	
2024/774	CD de Da Uzi	VRAI2VRAI INDUSTRY	18 000,00	

2024/561	CD de Kompromat	WARRIORECORDS	5 000,00	
2024/827	CD de Michel Houellebecq & Frédéric Lo	WATER MUSIC	11 600,00	600,00
2024/925	CD de Bermud	WE ARE NOT ALONE MUSIC	2 500,00	
2024/237	CD de Samuel Strouk	WELL DONE SIMONE	10 400,00	250,00
2024/818	CD de Simon Chenet	YAPA	5 400,00	
2024/739	CD de François Poitou	YOVO MUSIC	7 200,00	
2024/244	CD de L'Impératrice	ZIGOMAR	18 000,00	
2024/697	CD de Claude	ZIGOMAR	14 600,00	
2024/200	CD de Quétier	ZRP	9 900,00	
2024/3	convention SCPP/ ACP-La Manufacture Chanson	ACP LA MANUFACTURE CHANSON	12 600,00	
2024/5	convention SCPP/ Harmoniques	HARMONIQUES	16 800,00	
2024/8	convention SCPP/ Le Workshop	LE WORKSHOP	7 200,00	
2024/4	convention SCPP/ LKF & Partenaires	LKF & PARTENAIRES	16 300,00	
2024/1	convention SCPP/ My Music Ads	MY MUSIC ADS	6 400,00	
2024/7	convention SCPP/ Studio Pereire	STUDIO PEREIRE	16 000,00	
SPECTACLES VIVANTS				
2024/17	convention SCPP/ l'Alhambra	ALHAMBRA	9 280,00	
2024/19	convention SCPP/ Badaboum	BADABOUM	7 360,00	
2024/23	convention SCPP/ Café de la danse	CAFE DE LA DANSE	35 840,00	
2024/24	convention SCPP/ Centre musical Barbara	CENTRE MUSICAL BARBARA	6 080,00	
2024/25	convention SCPP/ Cité musicale Metz (Esplanade)	CITE MUSICALE METZ	5 600,00	
2024/26	convention SCPP/ Elysée Montmartre	ELYSEE MONTMARTRE	14 728,00	
2024/28	convention SCPP/ Gaveau	GAVEAU	27 200,00	
2024/31	convention SCPP/ La Boule Noire	LA BOULE NOIRE	31 200,00	
2024/32	convention SCPP/ La Cigale	LA CIGALE	27 600,00	
2024/33	convention SCPP/ La Maroquinerie	LA MAROQUINERIE	22 400,00	
2024/12	convention SCPP/ La Place	LA PLACE	8 320,00	
2024/29	convention SCPP/ Le 360 musique factory	LE 360 PARIS MUSIC FACTORY	12 800,00	
2024/30	convention SCPP/ Le Backstage	LE BACKSTAGE	2 560,00	
2024/34	convention SCPP/ Le bal Blomet	LE BAL BLOMET	15 840,00	
2024/22	convention SCPP/ Le Cabaret sauvage	LE CABARET SAUVAGE	14 080,00	
2024/35	convention SCPP/ Le Hasard ludique	LE HASARD LUDIQUÉ	4 800,00	
2024/37	convention SCPP/ Le Trianon	LE TRIANON	28 896,00	
2024/38	convention SCPP/ le Triton	LE TRITON	2 560,00	
2024/39	convention SCPP/ Le Zèbre de Belleville	LE ZEBRE DE BELLEVILLE	10 920,00	
2024/40	convention SCPP/ Les Etoiles	LES ETOILES	5 120,00	
2024/41	convention SCPP/ Les trois baudets	LES TROIS BAUDET	6 080,00	
2024/43	convention SCPP/ New morning	NEW MORNING	18 800,00	
2024/44	convention SCPP/ Pan Piper	PAN PIPER	5 040,00	
2024/45	convention SCPP/ Petit Bain	PETIT BAIN	14 400,00	
2024/46	convention SCPP/ Point Ephémère	POINT EPHEMERE	3 520,00	
2024/47	convention SCPP/ Salle Colonne	SALLE COLONNE	3 840,00	
2024/48	convention SCPP/ Studio de l'ermitage	STUDIO DE L'ERMITAGE	36 800,00	
2024/49	convention SCPP/ Sunset-sunside	SUNSET	2 400,00	
2024/18	convention SCPP/ Théâtre de l'Atelier	THEATRE DE L'ATELIER	12 000,00	
2024/20	convention SCPP/ Théâtre des bouffes du nord	THEATRE DES BOUFFES DU NORD	10 800,00	
VIDEOMUSIQUES				
2024/799	vidéo Mademoiselle-Trois Cafés Gourmands	3CG	2 200,00	
2024/498	vidéo Souvenir-l'Amerigo	ALDAM PRODUCTION	2 500,00	
2024/369	vidéo Kuma Bana-Kanazoé Orkestra	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	4 100,00	

2024/532	vidéo Bartz is a kid again-Julien Daian	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	6 400,00	
2024/842	vidéo Willy Ka Djon-Kanazoé Orkestra	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	6 900,00	
2024/586	vidéo Chaos-Inès Souki	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	7 400,00	
2024/930	vidéo Belly Bliss Tune-Julien Daian	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	10 200,00	
2024/843	vidéo Mon cœur s'est arrêté-Inès Souki	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	12 000,00	
2024/515	vidéo Dima Libre-Labess	ARTE DE LUZ	3 000,00	
2024/893	vidéo Son âme d'enfant-Pascal Obispo	ATLETICO RECORDS	6 300,00	
2024/507	vidéo Evasion-Kore	AWA	3 800,00	
2024/235	vidéo 9h du Mat-Eva	AYVI PRODUCTION	6 700,00	
2024/461	vidéo Du feu-Eva	AYVI PRODUCTION	9 200,00	
2024/400	vidéo Pas d'après-Valentina	BACK 2 BELLUM	4 200,00	
2024/383	vidéo General-Twan Tee	BACO RECORDS	1 400,00	
2024/504	vidéo Marie Antoinette-Danakil	BACO RECORDS	1 700,00	
2024/275	vidéo Demain peut-être-Danakil	BACO RECORDS	2 900,00	
2024/274	vidéo l'm from a place-llement	BACO RECORDS	3 300,00	
2024/271	vidéo Bonsoir-Peet	BACO RECORDS	4 100,00	
2024/1001	vidéo 02:00-SCH	BARON ROUGE	12 000,00	
2024/1002	vidéo Lumière Blanche-Sch	BARON ROUGE	12 000,00	
2024/901	vidéo Stigmates-Sch	BARON ROUGE	12 000,00	
2024/900	vidéo La Pluie-Sch	BARON ROUGE	12 000,00	
2024/54	vidéo Fio Maravilha-Bon Entendeur & Nicoletta	BE RECORDS	7 100,00	
2024/280	vidéo State of Altert-Frustration	BORN BAD RECORDS	4 000,00	
2024/653	vidéo La Cresse-Gabriel Tur	CAVALCADE	6 000,00	
2024/656	vidéo A Fenyés / Lemmenosto-Lolomis	CAVALCADE	7 500,00	
2024/962	vidéo Les poissons/Éléments de langage -Yolande Bashing	CAVALCADE	9 000,00	
2024/503	vidéo Langage-Zaho de Sagazan	DISPARATE	9 400,00	
2024/933	vidéo The Next World-Kaârtell	E.D.M.A.	4 400,00	
2024/934	vidéo Epilogue-Youssef Swatt's	ELEVATE	3 000,00	
2024/368	vidéo l'Italie-Ronnie	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	1 400,00	
2024/744	vidéo 2006 till infinity-Sadandsolo	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	3 000,00	
2024/222	vidéo Si je pars-Sadandsolo	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	3 200,00	
2024/735	vidéo Gimme Gimme-Nelick	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	8 000,00	
2024/793	vidéo La déserteuse-Claire Serres	ETIC SYSTEM	3 800,00	
2024/847	vidéo Getting Old-Stërn	FOUDRAGE	12 000,00	
2024/620	vidéo Ton regard-Joseph Kamel	FREEDONIA ENTERTAINMENT	7 600,00	
2024/1010	vidéo Asheweyna-Kutu	FULL RHIZOME	4 700,00	
2024/566	vidéo The Nap Song - Bonnie Banane	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	800,00	
2024/312	vidéo Hop là-Bonnie Banane	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	4 800,00	
2024/56	vidéo Dionnie-Muddy Monk	HALF AWAKE	3 800,00	
2024/316	vidéo Singing-Laurent Bardainne	HEAVENLY SWEETNESS	3 900,00	
2024/267	vidéo La Chair-Lucie Antunes	INFINE	4 300,00	
2024/837	vidéo Spy-Uto	INFINE	5 500,00	
2024/999	vidéo Belleville-Shoko Igarashi	JN2B	4 845,00	
2024/108	vidéo Caramel-Alice et Moi	L OEIL DANS LA PAUME	9 500,00	
2024/670	vidéo Red T-Shirt-Hugh Colman	LA PLANQUE	4 000,00	
2024/58	vidéo Seule dans la Danse-Karen Lano	LE CHANT DES MUSES	1 600,00	
2024/508	vidéo Méditerranée-Juniore	LE PHONOGRAPHE	3 600,00	
2024/62	vidéo J'irai-Minuit Soleil	LE SON DES COULEURS PRODUCTION	1 000,00	
2024/745	vidéo Elle-Une Touche d'Optimisme	LES TROIS 8	7 800,00	

2024/648	vidéo My favorite sweater-Frh	LITTLE BIG MUSIC	7 100,00
2024/558	vidéo In Your Arms-Lehna	L'OUIE	1 500,00
2024/551	vidéo A quoi ça sert-Jules Gaillard	LOW WOOD	2 600,00
2024/378	vidéo Naissance-Rouge Carmin	LOW WOOD	3 000,00
2024/932	vidéo Charbon-Miles MD	LOW WOOD	3 526,00
2024/182	vidéo Patio-Ades the Planet	LOW WOOD	3 900,00
2024/276	vidéo Alphonse & Edward-Yung Poor Alo	LOW WOOD	4 400,00
2024/380	vidéo Bronx-Keeqaid	LOW WOOD	4 800,00
2024/181	vidéo En Rosalie-Zélie	LOW WOOD	5 100,00
2024/57	vidéo Docteur-Jules Gaillard	LOW WOOD	5 500,00
2024/552	vidéo Dans mon monde-Genezio	LOW WOOD	7 500,00
2024/174	vidéo Quartier-Elh Kmer	LOW WOOD	7 700,00
2024/630	vidéo Toujours dedans-Kikimoteleba	LOW WOOD	8 000,00
2024/880	vidéo God Bless-ElhKmer	LOW WOOD	8 600,00
2024/845	vidéo Sherry-Genezio	LOW WOOD	12 000,00
2024/540	vidéo 2009-Tiakola	M3LO WORLD	4 300,00
2024/460	vidéo P&Lovés-Tiakola	M3LO WORLD	12 000,00
2024/363	vidéo #Batiment1 -Tiakola	M3LO WORLD	12 000,00
2024/886	vidéo Something Inside-Montmartre	MAHAUT RECORDS	12 000,00
2024/176	vidéo Closer-DJ Quick	MAL LUNE MUSIC	2 000,00
2024/659	vidéo Freestyle CODE 9.7-DJ Quick	MAL LUNE MUSIC	5 400,00
2024/87	vidéo Fight-Beatrice Melissa	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	1 500,00
2024/220	vidéo Tombé du ciel-Cléa Vincent	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	2 100,00
2024/300	vidéo Ad vitam aeternamour-Cléa Vincent	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	3 200,00
2024/736	vidéo Nakupenda-Hiro	MILLESIME MUSIK	5 300,00
2024/941	vidéo Ciné club-Gautier Marquis	MJF	2 800,00
2024/568	video Cancer de l'amour - Gautier	MJF	2 900,00
2024/500	vidéo Love you-Tales & Ahlam	NOWADAYS RECORDS	2 700,00
2024/557	vidéo Dakhilo-Tales & Ahlam	NOWADAYS RECORDS	6 000,00
2024/83	vidéo Elysium-Fakear	NOWADAYS RECORDS	11 100,00
2024/513	vidéo Le Temps tourne-Romane Serda	ODIDON	2 000,00
2024/223	vidéo Au Bout-Nemo	PAN EUROPEAN RECORDING	1 700,00
2024/52	vidéo In The Leaf-Buvette	PAN EUROPEAN RECORDING	2 100,00
2024/944	vidéo Prends soin de toi-Vickie Chérie	PAN EUROPEAN RECORDING	12 000,00
2024/626	vidéo Word away - Etienne de Crecy	PIXADELIC	3 200,00
2024/530	vidéo North 2-Winnterzuko	RANDOMWARE	4 600,00
2024/424	vidéo Puzzle Effect-Nit	RECORD MAKERS	1 000,00
2024/839	vidéo Different Mind - Blasé	RECORD MAKERS	8 000,00
2024/708	vidéo Essence/Summer Rain/ Breathe in, Breathe out-Awa Ly	RISING BIRD MUSIC	12 000,00
2024/501	vidéo Fleur de peau-Enchantée Julia	ROCHE MUSIQUE	3 100,00
2024/178	vidéo This Place-Lossapardo	ROCHE MUSIQUE	3 900,00
2024/502	vidéo Shibuya-Lossapardo	ROCHE MUSIQUE	6 300,00
2024/272	vidéo Get Sick Get Better-Superjava	ROCHE MUSIQUE	9 000,00
2024/840	vidéo Save Me-Enchantée Julia	ROCHE MUSIQUE	12 000,00
2024/841	vidéo Les lettres à Cracovie-Arnold Turboust	RUE DU DOCTEUR FONTAINE PRODUCTIONS	8 400,00
2024/401	vidéo Ca nous gêne-Christophe Mali	SALUT O PRODUCTIONS	4 000,00
2024/510	vidéo Derniers humains-Christophe Mali	SALUT O PRODUCTIONS	5 600,00
2024/733	vidéo Complémentaires-Amir	SASH PRODUCTIONS	12 000,00

2024/942	vidéo Total Recale-Ecran Total	SCHAERBEEK LOVE RECORDS	4 800,00
2024/462	vidéo My Own Grave-Funeral	SEASON OF MIST FRANCE	600,00
2024/463	vidéo Volva's Chant-Eihwar	SEASON OF MIST FRANCE	900,00
2024/365	vidéo Viking war trance-Eihwar	SEASON OF MIST FRANCE	1 000,00
2024/308	vidéo Corrosion-Vestige	SEASON OF MIST FRANCE	1 000,00
2024/571	vidéo Hope Shatters - Gaerea	SEASON OF MIST FRANCE	1 700,00
2024/654	vidéo Unpredictable-The Old Dead Tree	SEASON OF MIST FRANCE	2 600,00
2024/175	vidéo F.A.M-DVRK	SEASON OF MIST FRANCE	5 300,00
2024/273	vidéo apr le temps des fleurs-Pomme	SOIS SAGE MUSIQUE	12 000,00
2024/531	vidéo Je voudrais bien rester toujours fidèle-Dany Brillant	SOUL LATIN JAZZ PRODUCTION	5 100,00
2024/650	vidéo Tuer Je-Edgar Sekloka	SUGA MUSIC SAS	5 200,00
2024/844	vidéo Rêves plein la tête-Vénus VNR	TEA TIME	6 400,00
2024/1006	vidéo Famille-Ben Mazué	TOKYTA	12 000,00
2024/911	vidéo Sans contact/Antichambre/ Tête à tête-Catastrophe	TRICATEL	12 000,00
2024/218	vidéo Là je suis saoule-Clio	UGO AND PLAY	2 000,00
2024/371	vidéo Me & You-Global Network	UN PLAN SIMPLE	7 200,00
2024/53	vidéo It's Over-Poppy Fusée	UN PLAN SIMPLE	10 900,00
2024/649	vidéo L'émotif impérieux" de Mass Hysteria"	VERYCORDS	4 400,00
2024/556	vidéo Ils marchent-No One Is Innocent	VERYCORDS	4 600,00
2024/377	vidéo The Fraud-Black Bomb A	VERYCORDS	4 900,00
2024/376	vidéo Minotaur-Dagoba	VERYCORDS	5 700,00
2024/509	vidéo Les Charognards-ADX	VERYCORDS	5 800,00
2024/512	vidéo L'arrière-boutique du mal-No One Is Innocent	VERYCORDS	6 000,00
2024/757	vidéo Vega-Dagoba	VERYCORDS	7 300,00
2024/758	vidéo No fear I'm walking-Peuple de l'Herbe	VERYCORDS	7 400,00
2024/375	vidéo Du sang sur les fleurs-Sidilarsen	VERYCORDS	7 800,00
2024/760	vidéo Adelphité-Sidilarsen	VERYCORDS	9 600,00
2024/555	vidéo Doigts de Metal-Ultra Vomit	VERYCORDS	12 000,00
2024/110	vidéo All That Fall-The Psychotic Monks	VICIOUS CIRCLE	12 000,00
2024/59	vidéo Trade Your Soul-You Said Strange	VOUS AVEZ DIT BIZARRE	2 400,00
2024/651	vidéo I Let Myself Go Blind-Kompromat	WARRIORECORDS	12 000,00
2024/366	vidéo Khalik-Orange Blossom	WASHI WASHA	1 800,00
2024/732	vidéo Elle, Turbulence, Nuit Infinie-Lulu Gainsbourg	WHY MUSIC B V	10 400,00
2024/374	vidéo Sweet and Sublime-L'Impératrice	ZIGOMAR	3 000,00
2024/511	vidéo Any way-L'impératrice	ZIGOMAR	4 000,00
2024/554	vidéo Baisodrome-Claude	ZIGOMAR	4 900,00
2024/278	vidéo Danza Marilu-L'Impératrice	ZIGOMAR	5 800,00
2024/734	vidéo In Extremis-Claude	ZIGOMAR	8 000,00
2024/183	vidéo Me da igual-L'Impératrice	ZIGOMAR	10 000,00
MARKETING			
2024/746	marketing Quatre-Bagdad Rodéo	AMOC	17 350,00
2024/1008	marketing Dany Brillant-Seventies	WARNER MUSIC FRANCE	18 182,00
2024/912	marketing On voudrait vivre-Cyril Mokaiesh	UN PLAN SIMPLE	18 182,00
2024/816	marketing de Look North (Eponyme)	AMOC	5 100,00
2024/952	marketing C Amir-Amir	WARNER MUSIC FRANCE	20 000,00
2024/713	marketing Smartville	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	18 000,00
2024/155	marketing Onaida-Natascha Rogers	NO FORMAT	15 280,00

2024/906	marketing La musique est une porte-Elyon	SONY MUSIC FRANCE	15 255,00	
2024/1038	marketing Mne+-Nikola	SONY MUSIC FRANCE	12 955,00	
2024/156	marketing Edgär is dead-Edgär	RIPTIDE MUSIC	16 818,00	
2024/268	marketing de Demain il fera beau-Fredz	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	7 726,00	
2024/707	marketing L'impermanence-Alain Chamfort	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	18 000,00	
2024/910	marketing Fireworks-No Money Kids	ROY MUSIC	15 455,00	
PROJETS SPECIAUX				
2024/313	égalité des chances pour l'année scolaire 2024/2025	ALL ACCESS MUSIQUE	21 200,00	
2024/266	Disquaire Day 2024	ASSOCIATION DISQUAIRE DAY	35 000,00	
2024/1003	opération Ground Control-Disquaire Day 2025	ASSOCIATION DISQUAIRE DAY	10 000,00	
2024/314	opération Ground Control-Disquaire Day 2024	ASSOCIATION DISQUAIRE DAY	12 150,00	
2024/548	activités 2024	ASSOCIATION PROUVE	15 000,00	
2024/88	édition 2024 du Festival Vox	ASSOCIATION VOX	30 000,00	
2024/86	prix Joséphine des artistes 2024	AVALON	30 000,00	
2024/1055	Actions de défense des intérêts collectifs	AVOCATS	112 700,00	
2024/669	contribution 2024	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	350 000,00	
2024/1059	Cybersécurité	EXCUBE	12 710,09	
2024/1044	18 ^{ème} édition du Festival au Fil des Voix	FESTIVAL AU FIL DES VOIX	14 000,00	
2024/1048	Le Fest'Yv 2025	FEST'YV EVENTS	10 000,00	
2024/305	édition 2024	FRANCOFOLIES	30 000,00	
2024/711	opérations concerts SCPP 2024	FRANCOFOLIES	1 600,00	
2024/1047	Festival Hellfest Open Air 2025	HELLFEST PRODUCTIONS	20 000,00	
2024/1056	Base de données numérisée	KANTAR MEDIA	18 692,03	
2024/476	Opération concerts SCPP 2024	LE PRINTEMPS DE BOURGES	1 600,00	
2024/1057	Surveillance et tracking	LEAKID	120 000,00	
2024/1046	Les Allumés du Jazz font salon	LES ALLUMES DU JAZZ	5 000,00	
2024/1043	opération concerts SCPP	MAMA	3 800,00	
2024/1054	Audit de cybersécurité	MAZARS	3 508,74	
2024/353	programme Mewem	MEWEM	10 000,00	
2024/167	cérémonie Les Flammes 2024	ONE YARD	35 000,00	
2024/152	Les Inouïs du Printemps de Bourges 2024	RESEAU PRINTEMPS	35 000,00	
2024/315	programme IsocElles-Printemps de Bourges 2024	RESEAU PRINTEMPS	5 215,37	
2024/1004	programme IsocElles-Printemps de Bourges 2025	RESEAU PRINTEMPS	10 000,00	
2024/1058	Projet culturel et internet	TMG	77 700,00	
2024/761	contribution 2024	TOUS POUR LA MUSIQUE	21 000,00	
2024/157	Les rencontres d'Astaffort 2024	VOIX DU SUD	9 000,00	
2024/373	15 ^{ème} édition du Mama Music & Convention	VOX POP COLLECTIVE	40 000,00	
DROIT DE TIRAGE				
2024/9/149	CD de David Reinhardt	ADF BAYARD MUSIQUE	12 799,00	
2024/9/150	CD de Jacques Livenais	ADF BAYARD MUSIQUE	8 384,00	
2024/9/151	CD de Baptiste Bailly	ADF BAYARD MUSIQUE	9 687,00	
2024/6299/811	CD de Talec et Noguet	ARFOLK	5 331,00	600
2024/777/891	CD de Pascal Obispo	ATLETICO RECORDS	16 502,00	
2024/1293/250	CD de Madelyn Ann	AZTEC MUSIQUE	12 760,00	
2024/1755/1020	CD de Holly Evans	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	25 926,00	
2024/1755/1016	CD d'Elena Copsi	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	20 665,00	
2024/1755/1019	CD de Gold (EP)	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	17 693,00	

2024/4496/802	CD de Alpha 520	BOCAR WANE	8 920,00	
2024/78/1027	CD de Partenaire Particulier (EP)	CHRIS MUSIC	5 674,00	
2024/4203/1039	CD de Infini	DON DADA	3 217,00	
2024/4455/346	CD de Hum Hum	DRAGON ACCEL	6 020,00	
2024/83/1052	CD de Jean Guidoni	EDITION PRODUCTION MARKETING	4 741,00	
2024/3124/449	CD de Fanny Ruwet	EDITIONS GALLIMARD	2 883,00	
2024/3124/704	CD Mon assassin-Daniel Pennac	EDITIONS GALLIMARD	1 863,00	
2024/3124/637	CD Inconsolable-Adèle Van Reeth	EDITIONS GALLIMARD	2 962,00	
2024/3124/636	CD Jour de ressac-Maylis de Kerangal	EDITIONS GALLIMARD	3 080,00	
2024/3124/890	CD Aux fruits de la passion-Daniel Pennac	EDITIONS GALLIMARD	3 169,00	
2024/3124/892	CD Les Origines-David Castello-Lopes	EDITIONS GALLIMARD	3 010,00	
2024/1012/702	CD de Patrick Martini	EDITIONS JSL	17 132,00	
2024/208/903	CD d'Alex Revox Jr	FGL PRODUCTIONS	14 830,00	
2024/1714/908	CD de Nomadic Kolectiv	FREDERIC LEIBOVITZ EDITEUR	9 678,00	
2024/2901/1053	CD de Pénélope Bagieu	GALLIMARD JEUNESSE	12 205,00	
2024/1410/534	CD Tribute to Calvin Russell	GEL PRODUCTION	4 035,00	
2024/3275/1022	CD de Roxane Ischi	GLOBAL MASTER RIGHTS	60 859,00	
2024/335/904	CD Nicolas Machiavel-Julien Le Mauff	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 622,00	250
2024/335/905	CD Vladimir Poutine bio-Jean-Robert Raviot	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 622,00	250
2024/335/255	CD Edouard Glissant, une biographie	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 506,00	250
2024/335/253	CD Olympiques-Jean-Manuel Roubineau	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 506,00	250
2024/335/700	CD Sartre-Aliocho Wald Lasowski	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 506,00	250
2024/335/457	CD L'Arlésienne-Daniel Mesguich	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 682,00	
2024/335/537	CD Léonard de Vinci-Pascal Brioist	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 506,00	250
2024/395/135	CD de Carlos Gonzalez	HORTUS DEVELOPPEMENT	4 299,00	
2024/2214/251	CD d'Eva Zavaro et Clément Lefebvre	LA PRIMA VOLTA	17 014,00	
2024/2214/137	CD de Théo Fouchenneret	LA PRIMA VOLTA	15 358,00	
2024/2214/136	CD du Trio Sora	LA PRIMA VOLTA	28 000,00	
2024/1579/646	CD de Julia (EP)	LES EDITIONS GERARD TEMPESTI	4 529,00	
2024/371/257	CD des Enfoirés	LES RESTAURANTS DU COEUR	95 467,00	
2024/240/535	CD d'Olivier Vernet	LIGIA DIGITAL	16 139,00	
2024/240/902	CD du duo Vernet-Meckler	LIGIA DIGITAL	9 842,00	
2024/1590/813	CD de Josski	MICHEL LEVY PRODUCTIONS	12 136,00	600
2024/3778/252	CD de Justus Grimm et Diana Ketler	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	2 028,00	
2024/3778/140	CD de Philippe Guilhon-Herbert	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	10 484,00	
2024/2180/258	CD de l'Ensemble Le Déluge	MUSIC SQUARE	25 148,00	
2024/2180/139	CD Doce Pupillo	MUSIC SQUARE	18 752,00	
2024/2180/254	CD d'Hervé Sellin	MUSIC SQUARE	14 797,00	
2024/1445/1023	CD de Natalia Valentin et Patrick Bismuth	PARATY PRODUCTIONS	11 142,00	
2024/2236/264	CD de Modulhater	PARIGO	3 163,00	
2024/789/1035	CD de Narumi Herisson	RADIO FRANCE	7 332,00	
2024/789/1034	CD de David Sztanke	RADIO FRANCE	7 835,00	
2024/789/639	CD de Jecelyn Mienniel	RADIO FRANCE	12 530,00	
2024/789/1024	CD de Sébastien Gaxie	RADIO FRANCE	10 440,00	
2024/789/1033	CD de Josselin Bordat	RADIO FRANCE	6 951,00	
2024/789/1036	CD de Jean-Philippe Verdin	RADIO FRANCE	7 052,00	
2024/2055/633	CD Rêves et cauchmars-Philippe Lebeau	SONOBOOK	9 737,00	
2024/63/448	CD de Petit K (EP)	SONY MUSIC FRANCE	10 000,00	

2024/63/705	CD de Savage Toddy	SONY MUSIC FRANCE	46 000,00
2024/63/344	CD de Lina Sétou	SONY MUSIC FRANCE	28 000,00
2024/63/1031	CD de Marguerite Thiam (EP)	SONY MUSIC FRANCE	40 000,00
2024/63/348	CD de Aldebert	SONY MUSIC FRANCE	75 000,00
2024/63/1028	CD de Hubert-Félix Thiefaine (live)	SONY MUSIC FRANCE	39 862,00
2024/63/1025	CD de Vendredi Sur Mer	SONY MUSIC FRANCE	73 470,00
2024/63/895	CD d'Hubert Félix Thiefaine (live)	SONY MUSIC FRANCE	31 000,00
2024/63/642	CD de Julien Doré	SONY MUSIC FRANCE	144 732,00
2024/63/644	CD d'Indochine	SONY MUSIC FRANCE	180 000,00
2024/63/361	CD de Pierre Garnier	SONY MUSIC FRANCE	54 955,00
2024/63/896	CD Star Academy 2024	SONY MUSIC FRANCE	53 000,00
2024/63/356	CD des Okoo Koo	SONY MUSIC FRANCE	38 000,00
2024/63/804	CD de Lénie (EP)	SONY MUSIC FRANCE	24 000,00
2024/63/1029	CD de Bénabar	SONY MUSIC FRANCE	70 455,00
2024/63/718	CD de Pierre Garnier	SONY MUSIC FRANCE	30 700,00
2024/1022/1041	CD Du côté de chez Swann-Laurent Lafitte	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	12 059,00
2024/1022/1042	CD Le côté de Guermantes-Laurent Lafitte	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	12 601,00
2024/1022/1032	CD Rire avec Proust Laurent Lafitte	THELEME PRODUCTIONS EDITIONS	13 004,00
2024/1/899	CD Une journée avec Balavoine	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	93 457,00
2024/1/357	CD de Davinhor	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	94 223,00
2024/1/536	CD de Jksn	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	22 653,00
2024/1/898	CD de T2R (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	32 798,00
2024/1/808	CD de Milk	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	70 292,00
2024/1/451	CD de Mauvais Oeil	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	34 299,00
2024/1/719	CD de Calogero	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	133 462,00
2024/1/450	CD The Voice 2024	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	41 175,00
2024/1/256	CD de Johnny Hallyday (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	27 528,00
2024/1/720	CD d'Etienne Daho	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	20 041,00
2024/1/544	CD de Charles Pasi	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	48 251,00
2024/1/1021	CD de The Ninety2	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	27 093,00
2024/1/716	CD d'ADVM	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	17 987,00
2024/1/358	CD d'Aurélien Vivos	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	53 893,00
2024/1/645	CD de Clara Luciani	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	155 130,00
2024/1/717	CD de KR Malsain	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	70 323,00
2024/1/452	CD de The Doug	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	40 610,00
2024/1/703	CD de Noor (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	40 059,00
2024/1/801	CD de Louise Attaque (live)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	56 117,00
2024/1/453	CD de Kemmler	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	49 222,00
2024/1/632	CD de Louane	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	162 346,00
2024/1/635	CD de Marc Lavoine	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	100 970,00
2024/1/634	CD de Victorien	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	23 544,00
2024/1/805	CD d'Etienne Daho (live)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	49 245,00
2024/1/350	CD de Martin Luminet	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	33 983,00
2024/1/454	CD d'1plikié140	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	133 071,00
2024/1/543	CD de Eddy Mitchell	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	182 590,00
2024/1/631	CD de Barbara Pravi	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	42 004,00
2024/1/888	CD de Mig	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	44 260,00
2024/2468/347	CD de Sidilarsen	VERYCORDS	16 000,00
2024/2468/260	CD du Peuple de l'Herbe	VERYCORDS	17 945,00

2024/2468/259	CD de Black Bomb A	VERYCORDS	13 971,00
2024/4/1013	CD de Kaza	WARNER MUSIC FRANCE	93 475,00
2024/4/1014	CD de Le Risque	WARNER MUSIC FRANCE	50 177,00
2024/4/144	CD de Gérard Manset	WARNER MUSIC FRANCE	61 051,00
2024/4/638	CD de Air (Remix)	WARNER MUSIC FRANCE	36 015,00
2024/4/345	CD de Chimène Badi	WARNER MUSIC FRANCE	52 207,00
2024/4/710	CD d'Angélique Kidjo	WARNER MUSIC FRANCE	61 294,00
2024/4/897	CD de Johnny Hallyday (live)	WARNER MUSIC FRANCE	82 981,00
2024/4/349	CD de Sor4 (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	23 316,00
2024/4/362	CD de Soprano	WARNER MUSIC FRANCE	97 110,00
2024/4/715	CD de Natasha St Pier	WARNER MUSIC FRANCE	20 342,00
2024/4/143	CD de Robin	WARNER MUSIC FRANCE	76 484,00
2024/4/1015	CD de Fally Ipupa	WARNER MUSIC FRANCE	145 485,00
2024/4/889	CD de Sor4 (live)	WARNER MUSIC FRANCE	13 492,00
2024/4/803	CD de Ocevne (réédition)	WARNER MUSIC FRANCE	17 565,00
2024/4/456	CD de Bianca Costa	WARNER MUSIC FRANCE	74 478,00
2024/4/714	CD de Mimaa	WARNER MUSIC FRANCE	22 151,00
2024/4/1012	CD de Zoé Clausure	WARNER MUSIC FRANCE	31 738,00
2024/4/142	CD de Tibz	WARNER MUSIC FRANCE	19 462,00
2024/3762/263	vidéo Toucher du bois/Aquemini-Peet	BACO RECORDS	3 198,00
2024/1755/815	vidéo Mauve-Elena Copsi	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	3 743,00
2024/1755/1017	vidéo Brûle la page-Holly Evant	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	8 745,00
2024/1755/1018	vidéo Flou-Elena Copsi	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	6 064,00
2024/1512/112	vidéo Heros National-Gwendoline	BORN BAD RECORDS	6 325,00
2024/5002/629	vidéo Mini Cooper-Timal	CALIENTE RECORDS	7 197,00
2024/4203/304	vidéo Bateau-Infini'	DON DADA	7 741,00
2024/601/138	vidéo Dark black-Marie Sarah	FREEDONIA ENTERTAINMENT	3 066,00
2024/1482/153	vidéo Vibing In Ay-Leon Phal	HEAVENLY SWEETNESS	3 096,00
2024/1866/553	vidéo Danjé - Lycinais Jean	MELMAX	3 325,00
2024/1257/219	vidéo Le voyage immobile-Nicolas Repac	NO FORMAT	3 767,00
2024/1360/270	vidéo Carnaval-Gz	SALUT O PRODUCTIONS	5 317,00
2024/5141/131	vidéo Et que vive le Diable-Seth	SEASON OF MIST FRANCE	13 099,00
2024/63/1040	vidéo Call of-Ronisia	SONY MUSIC FRANCE	10 700,00
2024/63/1030	vidéo Adieu nous deux-Pierre Garnier	SONY MUSIC FRANCE	24 367,00
2024/1303/115	vidéo La Grace-Alain Chamfort	TESSLAND	4 409,00
2024/1/712	vidéo Qui j'étais"-Barbara Pravi "	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	16 525,00
2024/1/800	vidéo Soleil-Louane	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	27 986,00
2024/1/721	vidéo Tout pour moi-Clara Luciani	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	69 354,00
2024/1/455	vidéo La plupart du temps-Aurélien Vivos	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	10 500,00
2024/1/875	vidéo J't'emmène au vent live 2023-Louise Attaque	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	5 600,00
2024/1/360	vidéo Trop tard-Mauvais Oeil	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	17 893,00
2024/1/881	vidéo Le protocole-Marc Lavoine	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	22 500,00
2024/1/542	vidéo La Pluie-Louane	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	72 046,00
2024/1/706	vidéo Parie qu'on s'aime encore-Calogero	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	41 781,00
2024/1/1026	vidéo X Session live-Calogero	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	14 539,00
2024/2468/299	vidéo Keep On-FFF	VERYCORDS	11 680,00
2024/4/438	vidéo Loser-Rori	WARNER MUSIC FRANCE	4 340,00
2024/4/812	vidéo Jalousie-Rori	WARNER MUSIC FRANCE	3 260,00
2024/4/701	vidéo Eyes-Giuseppe	WARNER MUSIC FRANCE	10 378,00

2024/4/541	vidéo Ott#4-N'Seven 7	WARNER MUSIC FRANCE	1 778,00
2024/4/882	vidéo La bamba-Cagole-Du pastis et des larmes-Va fan culo-MIMAA	WARNER MUSIC FRANCE	5 061,00
2024/4/224	vidéo Sale Gosse-TIBZ	WARNER MUSIC FRANCE	5 870,00
2024/4/810	vidéo Parle moi-Philippine Lavrey	WARNER MUSIC FRANCE	4 000,00
2024/4/640	vidéo Cevi-Kaza	WARNER MUSIC FRANCE	2 536,00
2024/4/533	vidéo Tout miser-Giuseppe	WARNER MUSIC FRANCE	6 282,00
2024/4/647	vidéo Eh Eh Eh-Gambi	WARNER MUSIC FRANCE	12 604,00
2024/4/617	vidéo Sunlight to my soul-Angèlique Kidjo	WARNER MUSIC FRANCE	15 090,00
2024/4/546	vidéo Pourquoi moi- Kaneki	WARNER MUSIC FRANCE	1 820,00
2024/4/359	vidéo Entre nous-Robin	WARNER MUSIC FRANCE	6 475,00
2024/4/459	vidéo Noir c'est noir-Chimène Badi	WARNER MUSIC FRANCE	2 362,00
2024/4/618	vidéo 30-Tibz	WARNER MUSIC FRANCE	1 100,00
2024/4/545	vidéo Je reste là-Chimène Badi	WARNER MUSIC FRANCE	2 362,00
2024/4/1050	vidéo Tout le quartier-Bianca Costa	WARNER MUSIC FRANCE	3 500,00
2024/4/269	vidéo Rater sa vie-Gérard Manset	WARNER MUSIC FRANCE	5 859,00
2024/4/909	vidéo Pétrole Brut (6 clips)	WARNER MUSIC FRANCE	5 296,00
2024/4/1049	vidéo Story-Kaza	WARNER MUSIC FRANCE	13 708,00
2024/4/148	vidéo 1M93-Giuseppe	WARNER MUSIC FRANCE	9 784,00
2024/4/517	vidéo Dopeman-Giuseppe	WARNER MUSIC FRANCE	5 171,00
2024/4/516	vidéo Fille du sud-Mimaa	WARNER MUSIC FRANCE	4 464,00
2024/4/306	vidéo Libre à deux-Philippine Lavrey	WARNER MUSIC FRANCE	7 419,00
2024/1672/384	vidéo Dis toi que c'est la vie-Keen V	YP	38 025,00
2024/3780/106	vidéo Addition-Claude	ZIGOMAR	3 000,00

TOTAL GRM		22 463
TOTAL PROJETS (HORS GRM)	10 822 270	
TOTAL PROJETS ET GRM		10 844 733



5. ANNEXES

Rapport d'activité du Bureau Anti-Piraterie Année 2024/2025

04

LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

Le Bureau Anti-Piraterie de la SCPP a mené en 2024/2025 avec succès de nouvelles actions en blocage d'accès, depuis le territoire national, de sites notoirement illicites (sites torrents, sites de liens et sites de convertisseurs (« stream-ripping »)) qui ont également été déréférencés sur Google suite aux décisions de justice obtenues.

Par ailleurs, le Bureau Anti-Piraterie procède quotidiennement à l'envoi de notifications aux éditeurs de sites et aux fournisseurs d'hébergement aboutissant au retrait massif de liens illicites permettant le téléchargement sans autorisation de contenus musicaux. Des centaines de milliers de contenus musicaux illicites ont ainsi été supprimés cette année.

Des notifications ont également été envoyées aux moteurs de recherche Google et Bing afin d'obtenir la suppression de liens illicites.

1/ LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023/2024

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Création et Internet », les agents assermentés de la SCPP transmettent quotidiennement à l'ARCOM des milliers de procès-verbaux de constat concernant des mises à disposition illicites de phonogrammes et de vidéomusiques effectuées via des réseaux d'échange « peer to peer ». Au total, sur l'année écoulée, près de 500.000 procès-verbaux de constat ont été envoyés par la SCPP à l'ARCOM. L'ensemble de ces constatations porte sur un répertoire varié (Variété, Rap, Rock, Dance, RnB, Classique, Jazz...).
- Le Bureau Anti-Piraterie a géré cette année 23 dossiers contentieux (10 au civil et 13 au pénal), ainsi que les dossiers de suivi de procédures ARCOM (procédures de composition pénale et constitutions de partie civile devant le Tribunal de Police).
- Plus de 200.000 liens illicites et sites pirates sur Internet, correspondant à 2,46 millions de fichiers MP3, ont été supprimés suite à l'envoi par la SCPP de courriers de notification et de retrait. Les sources qui mettent à disposition ces liens, les sites miroirs et les proxies font également l'objet de demandes de déréférencement auprès des moteurs de recherche Google et Bing, ainsi que les sites qui ne défèrent pas aux demandes de retrait ou pour lesquels une notification ne peut pas être envoyée. Au total, cela représente des centaines de milliers d'adresses URLs déréférencées sur l'année écoulée.
- Le Bureau Anti-Piraterie procède par ailleurs à l'envoi de courriers de notification et de retrait concernant des posts sur les réseaux sociaux, dont notamment X (ex-Twitter) et Telegram.
- Des annonces relatives à la mise en vente de CD non autorisés ont été retirées des sites de vente en ligne Amazon, Leboncoin, Ebay et CD&LP.
- 146 contrôles ont été effectués et des procès-verbaux de constat d'agents assermentés établis concernant principalement les secteurs des attentes téléphoniques, du podcasting et des chaînes de télévision.
- Le marché des supports physiques et en particulier celui du LP (33 tours), qui connaît un très grand engouement, a également fait l'objet d'une surveillance. Les comptes de plusieurs vendeurs en ligne ont été fermés suite à l'intervention de la SCPP. Des références produits ont également été supprimées suite à l'envoi de courriers de notification et de retrait.

2/ LES AFFAIRES EN COURS

• Les actions à l'encontre de Newsgroups

Le Tribunal Judiciaire de Paris a rendu une ordonnance sur requête conjointe, autorisant un fournisseur d'accès à Internet à suspendre, pour une durée d'une année, 39 newsgroups musicaux proposant en téléchargement, sans autorisation, des fichiers musicaux.

• Les actions en blocage de sites illicites

Suite à de nouvelles actions en justice civiles initiées par la SCPP, plusieurs décisions de blocage ont été prononcées cette année par le Tribunal Judiciaire de Paris concernant de nombreux sites pirates notoires tels que notamment (Y2META, MP3-JUICES, MP3VA, RUTRACKER, TORRENTQUEST...). Des procédures visant à actualiser les décisions précédemment obtenues, suite à des changements d'extension de noms de domaine des sites concernés qui essaient de contourner les mesures de blocage prononcées à leur encontre (DARKINO, WAWACITY, 1337X...), ont également été menées par la SCPP. L'ensemble de ces décisions de justice favorables correspond au total à 87 sites et 262 noms de domaines. La SCPP intervient également auprès de Google afin que les sites et domaines mentionnés par les décisions de justice obtenues soient déréférencés.

Il est rappelé qu'aux termes de l'ensemble de ces décisions, les coûts des mesures de blocage demeurent à la charge des fournisseurs d'accès à internet.

• Les actions à l'encontre de sites de « stream ripping » illicites

Des actions en justice civiles ont été initiées par la SCPP à l'encontre de sites de « stream ripping » illicites, permettant sans l'autorisation des producteurs de convertir en ligne, en fichiers audio et vidéo téléchargeables, des vidéomusiques relevant du répertoire social de la SCPP proposées en streaming par différents sites tels que YouTube.

Plusieurs décisions de blocage ont ainsi été prononcées par le Tribunal Judiciaire de Paris concernant des sites de cette nature.

• Les actions pénales à l'encontre d'éditeurs de sites illicites de téléchargement

Les procédures pénales suivies par le Bureau Anti-Piraterie donnent lieu régulièrement à des décisions de justice de condamnation ayant un caractère dissuasif. Ainsi, cette année encore, de nouvelles décisions sont venues renforcer l'abondante jurisprudence obtenue depuis plusieurs années par la SCPP dans sa lutte contre la piraterie et notamment :

- Un jugement du Tribunal judiciaire de Paris en date du 6 septembre 2024, frappé d'appel, a conduit à la condamnation de trois prévenus, différemment, à des peines de prison avec sursis, à des amendes judiciaires ou douanières, à des interdictions de gérer ou de gérer dans l'industrie du disque, à des publications et à des confiscations et condamnant solidairement 2 prévenus à 52 000 euros de dommages-intérêts et 3 000 euros de frais de justice ;
- Un jugement définitif du Tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 20 janvier 2025 condamnant les 4 prévenus à payer les indemnités de 68 172, 2 400 et 2 000 euros au titre des préjudices matériel et moral et des frais de justice ;
- Un arrêt définitif de la Cour d'appel d'Amiens en date du 5 février 2025 annulant le jugement de relaxe de première instance, jugeant le prévenu coupable de contrefaçon, le condamnant à une peine de 6 mois de prison avec sursis et à 38 425 euros de dommages-intérêts et 1 500 euros de frais de justice ;
- Un arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence en date du 22 avril 2025 condamnant solidairement les 5 prévenus à payer 444 803 euros de dommages-intérêts pour préjudice matériel, outre 1.500 euros de préjudice moral et de frais de justice de première instance et à 500 euros chacun pour les frais de justice d'appel et confirmant la confiscation des fonds saisis.

3/ LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONNELS ET LES ORGANISMES PROFESSIONNELS

La SCPP est membre de l'Union des Fabricants (UNIFAB).

Dans ce cadre, le Bureau Anti-Piraterie de la SCPP participe aux programmes de formation des Directions Régionales des Douanes et de la Direction nationale de la Police judiciaire, afin de renforcer la sensibilisation de leurs services à la lutte contre la piraterie musicale (supports physiques et numériques).

Les relations entretenues avec la SACEM donnent lieu au suivi en commun d'actions en justice.

Enfin, des relations privilégiées existent avec l'IFPI (Fédération Internationale de l'Industrie Phonographique) et ses différents groupes nationaux, favorisant un échange régulier d'informations sur les stratégies à mettre en œuvre pour mieux lutter contre le phénomène de la piraterie musicale.



6 ANNEXES

Rapport communication

04

SERVICE COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - 2025

La communication de la SCPP poursuit quatre objectifs :

- **Informer** régulièrement les membres de l'activité de la SCPP.
- Permettre aux membres de la SCPP de **rencontrer** les acteurs de la filière musicale au travers d'événements et salons professionnels.
- **Soutenir** les actions de lobbying et les actions du bureau anti-piraterie dans leur mission de défense des droits des producteurs.
- **Asseoir** la notoriété de la SCPP en la positionnant comme le premier partenaire des producteurs de phonogrammes.

1 / L'INFORMATION AUX MEMBRES

1.1 / Les réseaux sociaux : une augmentation de 30% des abonnés de la SCPP

Les réseaux sociaux constituent l'un des principaux outils de la communication de la SCPP. Les messages sont relayés sur les comptes Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn de la SCPP. Une chaîne YouTube permet d'héberger les vidéos de la SCPP. Cette dernière année, les abonnés de la SCPP sur ces différents réseaux ont augmenté de 30%.

1.2 / La Lettre de la SCPP : un outil indispensable pour communiquer avec nos membres

Véritable lien de communication direct avec les membres de la SCPP, la lettre de la SCPP informe ses membres de l'activité de la SCPP. La Lettre de la SCPP est envoyée par mail aux 4 500 membres de la SCPP.

1.3 / Le site internet de la SCPP : vers une refonte du site

Le site internet de la SCPP (www.scpp.fr) permet de relayer l'agenda des commissions de la SCPP et des Conseils d'administration, et les actualités. La mise en avant des vidéos réalisées par la SCPP est l'une des priorités du prochain site de la SCPP dont les travaux ont été entamés.

1.4 / Les vidéos : des tutoriels pour permettre à nos membres de mieux comprendre notre métier

Des mini vidéos ont été réalisées tout au long de l'année, postées sur la chaîne YouTube de la SCPP et relayées sur ses réseaux sociaux. Les vidéos sont organisées par thématique : la présentation de la SCPP et de ses missions, les Concerts SCPP, les services en ligne de la SCPP et les droits des producteurs de musique.

2 / L'INFORMATION À LA PRESSE

La SCPP communique principalement vers la presse spécialisée et les services économie des médias dans la presse nationale et les sites de médias en organisant deux déjeuners de presse par an, en janvier (31 janvier 2025) et au moment de son Assemblée générale.

Entre juin 2024 et juin 2025, la SCPP a communiqué sur :

- Communiqué du 23 janvier 2025 : Proposition de loi sur les comités Théodule : la SCPP s'oppose à la suppression de la commission de la rémunération équitable
- Communiqué du 6 mars 2025 : "Les labels fêtent le vinyle" : Le Disquaire Day SCPP @ Ground Control revient pour une seconde édition le samedi 12 avril 2025
- Communiqué du 4 juillet 2024 : SCPP ET GROUPE M6 : Accord pour l'exposition et la rémunération de leurs productions musicales
- Communiqué du 27 juin 2024 : Assemblée générale de la SCPP : réélection d'Olivier Nusse au poste de Président du Conseil d'administration de la SCPP
- Communiqué du 26 juin 2024 : Assemblée générale de la SCPP : les chiffres 2023
- Communiqué du 27 mai 2024 : Accord de rapprochement entre l'ADAMI et la SCPP
- Communiqué du 19 mars 2024 : La SCPP invite deux productrices de musique à participer au programme d'accompagnement et de développement des compétences "isocElles" (France/Canada)

3/ ÉVÉNEMENTS ET SALONS PROFESSIONNELLS

3.1/ Les « Concerts SCPP » : 30 artistes en développement sur des scènes prestigieuses

Les « Concerts SCPP » permet chaque année à une trentaine d'artistes en développement produits par des membres de la SCPP de se produire sur des scènes prestigieuses des grands festivals de France (MaMA, Printemps de Bourges, Francofolies). Ce dispositif continue de s'étendre car des Concerts SCPP sont également organisés à l'occasion du Disquaire Day et du Hellfest en juillet 2025.

3.2/ Le « Disquaire Day SCPP @Ground Control » : un nouvel événement organisé par la SCPP

La SCPP a organisé le 12 avril 2025, pour la deuxième fois, le « Disquaire Day SCPP @ Ground Control » : une journée entière d'animations dédiée à la musique (concerts, DJ sets, conférences, réunions professionnelles, ateliers enfants, Discomaton). 70 labels sont invités à participer à une bourse aux vinyles. Le questionnaire de satisfaction montre que 100% des membres invités souhaitent renouveler l'opération l'année prochaine.

3.3/ Le MaMA 2024 : des moments de rencontres pour les membres de la SCPP

En plus d'organiser des « Concerts SCPP » à la Boule Noire (les 16, 17, 18 octobre 2024), la SCPP organise de nombreuses rencontres lors de ce festival/convention. Le stand de la SCPP permet à nos membres de rencontrer les équipes de la SCPP présentes toute la journée. Un événement dédié aux femmes de la filière a été organisé, réunissant près de 80 professionnelles. La SCPP a organisé une conférence autour du thème : « La SCPP et les indépendants : quels avantages ? ». Au total près de 300 membres de la SCPP ont pu échanger avec nos équipes.

3.4/ L'Assemblée générale de la SCPP

L'assemblée générale de la SCPP s'est tenue le 26 juin 2024. Près de 150 membres ont assisté à cette réunion ainsi qu'au cocktail organisé à l'issue de l'événement. Une présentation de l'activité du Service de la Communication a été faite aux membres de la SCPP.

4/ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

4.1/ Le programme « IsocElles » : la SCPP accompagne deux jeunes professionnelles

En partenariat avec la SACEM et la fondation Musication Canada, la SCPP invite deux femmes productrices de musique et membres de la SCPP à participer à un programme d'échange et de rencontres Franco/canadien. En 2024, Jennifer Barnay (Delorean) et Yamina Abdous (On the Boat) ont bénéficié de ce programme qui a eu un réel impact sur leur vie professionnelle.

4.2/ Le petit déjeuner « InformElles » : pour les femmes de la filière

La SCPP a organisé pour la première fois lors du MaMA 2024 une rencontre pour les femmes de la filière. Près de 80 professionnelles se sont rencontrées. Une occasion pour la SCPP de rappeler qu'elle soutient trois programmes en valeur de l'égalité homme/femme : le programme IsocElles, Mewem et All Access.

4.3/ Tous pour la musique : des vidéos qui mettent les femmes inspirantes en avant

Partenaire de l'association « Tous pour la musique », qui réunit les principaux organismes de la filière musicale, la SCPP contribue à la mise en avant des femmes à travers des vidéos réalisées tout au long de l'année au sujet de parcours inspirants.

5/ LA DEFENSE DES DROITS DES PRODUCTEURS

La SCPP a souhaité informer les contrevenants éventuels, les producteurs et les pouvoirs publics des risques encourus lorsque les droits des producteurs ne sont pas respectés.

5.2/ La lutte contre la piraterie et la promotion des sites légaux

Afin de soutenir le développement des plateformes légales de téléchargement, la SCPP est partenaire de l'association « Tous pour la musique » (www.touspourlamusique.org).

5.3/ Les relations avec la presse

Le service de la communication relaie régulièrement les décisions de justice favorables obtenues par le bureau anti-piraterie auprès de la presse régionale et nationale. Celles-ci paraissent chaque année dans le rapport annuel.





